



**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 24 octobre 2022
13 h**

**Séance tenue le lundi 24 octobre 2022
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, M. Peter McQueen, Mme Vana Nazarian, M. Luc Rabouin et Mme Émilie Thuillier

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
Mme Gaelle Dieudonné, Analyste-rédactrice

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'kehá:ka* (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé ».

La présidente du conseil souhaite dédier une minute de silence à un homme de culture qui est disparu le 11 octobre dernier, M. André Brassard, metteur en scène et réalisateur, il aura marqué le paysage artistique québécois, notamment en collaborant avec Michel Tremblay sur de nombreuses pièces qui ont mis de l'avant Montréal et les personnes qui l'habitent. Elle offre, en son nom et au nom des membres du conseil municipal, toutes ses sympathies à la famille et aux proches de M. Brassard.

En complément, la présidente du conseil cède la parole à Mme Alia Hassan-Cournol pour un mot de circonstance.

La conseillère Alia Hassan-Cournol aimerait qu'on se rappelle ce que les femmes en Iran sont en train de vivre à la suite de la mort de Mahsa Amini. Elle déclare notamment que les femmes iraniennes doivent lutter pour leur corps et pour leurs droits et que la mort de Mahsa Amini constitue un rappel brutal que les droits des femmes à travers le monde sont encore bafoués. Elle invite les personnes élues à avoir une pensée pour la communauté iranienne et les femmes dans le monde car les droits fondamentaux demeurent un concept encore trop fragile.

La présidente du conseil remercie Mme Hassan-Cournol et demande d'observer une minute de silence.

Mme Musau Muele remercie les membres du conseil pour ce moment de recueillement.

Puis, au chapitre des célébrations internationales, la présidente du conseil souligne les événements suivants :

- le 1^{er} au 31 octobre « Mois de l'héritage hispanique »
- le 1^{er} au 31 octobre « Mois de l'histoire des femmes »
- le 1^{er} octobre « Journée internationale des personnes âgées »
- le 11 octobre « Journée internationale de la fille »
- le 17 octobre « Journée internationale pour l'élimination de la pauvreté »

Elle enchaîne avec la liste des anniversaires des personnes élues pour le mois d'octobre, à savoir :

- 1^{er} octobre : Josué Corvil
- 6 octobre : Laura Palestini
- 19 octobre : Catherine Clément-Talbot
- 24 octobre : Andrée Hénault

La présidente du conseil remercie les membres du conseil de leur attention, déclare la séance ouverte et souhaite d'excellents travaux à toutes et à tous.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 13 h 10, la présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Que va faire l'Administration pour retenir les familles à Montréal? / Comment l'Administration va défendre les intérêts de la population montréalaise?
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (M. Jérôme Normand)	Qu'est-ce que l'Administration va faire avec le Club de Bocce l'Acadie dans l'arrondissement d'Ahuntsic– Cartierville? / Reformule sa question
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Dans le cadre de l'organisation de la COP-15, aimerait un état de la situation en matière de sécurité publique et de communication? / Est-ce que le tunnel Ville-Marie sera fermé durant la COP-15 et est-ce que cette information a été communiquée à la population montréalaise?

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, soulève une question de privilège concernant l'expression « déformer les propos, la vérité » utilisée par le conseiller Abdelhaq Sari lors de son intervention; M. Norris juge cette expression antiparlementaire. La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, demande à M. Sari des clarifications à ce sujet. Ce dernier explique que c'est sa question qui a été déformée. La présidente le remercie et clôture le débat.

Mme Alba Zuniga Ramos	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Motion d'avril 2022 concernant la Commission de la sécurité publique (CM22 0528) – Est-ce que l'Administration peut confirmer que les processus sont entamés avec Québec et que la motion a été envoyée au gouvernement provincial? / En lien avec la création du Bureau de la commissaire à la lutte au racisme et aux discriminations systémiques et les recommandations de l'OCPM, est-ce que le Plan d'action va se matérialiser?
M. Alan DeSousa	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Quelles sont les mesures mises en place pour atténuer les impacts du détournement des voitures vers le pont Jacques-Cartier dans le cadre des travaux du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine (tunnel)? / Combien de temps les rues avoisinantes des ponts touchés par les travaux du tunnel seront-elles en chantier?

À 13 h 39

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres de 15 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition de prolongation de 15 minutes est agréée.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Julien Hénault-Ratelle	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Quelles sont les mesures envisagées pour embaucher plus d'effectifs au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM)? / Est-ce que l'Administration connaît les raisons pour lesquelles les polices quittent le SPVM?
Mme Christine Black	Mme Valérie Plante (Mme Sophie Mauzerolle)	Quelles sont les mesures d'atténuation prévues pour aider la population dans le cadre du retard du Réseau express métropolitain (REM) de la Rive-Sud? / Réitère sa question en ajoutant les impacts liés aux travaux du tunnel
M. Benoit Langevin	Mme Valérie Plante	Depuis la sortie du rapport de l'Ombudsman en juin dernier, concernant l'itinérance dans le quartier Milton Parc, quelles sont les actions mises de l'avant? / Commentaires sur la réponse reçue

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 13 h 56.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris, pour la suite de l'ordre du jour.

CM22 1131

Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée du conseil municipal

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 24 octobre 2022 tel que livré aux membres du conseil, ainsi que l'avis de convocation de la présente séance.

Adopté à l'unanimité.

03.01

CM22 1132

Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 19 septembre 2022

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal tenue le 19 septembre 2022, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 13 octobre 2022 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.02

CM22 1133

Approbation du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 4 octobre 2022

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du conseil municipal tenue le 4 octobre 2022, conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* et suivant le certificat du 13 octobre 2022 émis par le greffier.

Adopté à l'unanimité.

03.03

4 – Annonces et dépôt de documents par le comité exécutif

La présidente du conseil appelle le point « Annonces et dépôts de documents par le comité exécutif ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 4.01 Dépôt de la liste des contrats octroyés par le comité exécutif conformément à l'article 200 de l'annexe C de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4), pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2022
 - 4.02 Dépôt de la liste des subventions octroyées par le comité exécutif pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2022
 - 4.03 Dépôt de la liste des contrats octroyés par les fonctionnaires conformément à l'article 477.3 de la *Loi sur les cités et villes* pour la période du 1^{er} au 30 septembre 2022
-

5 - Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissement

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt des résolutions de conseils d'arrondissements »

- 5.01 Dépôt de la Résolution CA22 170274 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Motion célébrant le 60^e anniversaire de l'Association Jamaïcaine de Montréal
 - 5.02 Dépôt de la Résolution CA22 170275 du conseil d'arrondissement de Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce - Motion pour la conservation du Boisé Dora-Wasserman
-

6 - Dépôt de réponses aux questions écrites de membres du conseil

Par M. Alain Vaillancourt

- Dépôt d'une réponse de M. Alain Vaillancourt à M. Abdelhaq Sari concernant le point 80.01 (20.24) du conseil municipal du 19 septembre 2022 – Conclure une entente-cadre avec Axon Public Safety Canada, fournisseur unique, pour l'acquisition d'armes à impulsion électrique (AIE), de munition et accessoires connexes de marque Taser 7 pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour une période de 60 mois – montant estimé de l'entente : 2 223 653,82 \$, taxes incluses / Autoriser un ajustement de la base budgétaire pour les années 2023 à 2027 de 2 030 492,36 \$ / Avis d'intention 22-00004

Par M. Alain Vaillancourt

- Dépôt d'une réponse de M. Alain Vaillancourt à M. Abdelhaq Sari concernant le point 80 (20.01) du conseil municipal du 19 septembre 2022 – Conclure une entente-cadre avec les munitions MMP inc. Pour l'achat de munitions de pratique 9mm frangibles utilisées pour la formation des policiers du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 910 602,00 \$, taxes incluses – Appel d'offres public 22-19214 (3 soum.)

Ainsi que pour le point 80.01 (20.02) – Conclure une entente-cadre avec Rampart International corp., fournisseur unique, de pièces de remplacement de marque GLOCK pour le reconditionnement des armes de services, pour une période de 24 mois, pour une somme maximale de 740 439,00 \$, taxes incluses – Contrat de gré à gré – Avis d'intention 22-00005 / Autoriser un ajustement de la base budgétaire pour les années 2022 à 2024 de 676 119,50 \$

Par Mme Émilie Thuillier

- Dépôt d'une réponse de Mme Émilie Thuillier à M. Aref Salem concernant le point 80.01 (20.07) du conseil municipal du 19 septembre 2022 – Accorder quatre contrats à Baulne inc. Et Opsis gestion d'infrastructures inc. pour la fourniture d'un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment – CVAC (chauffage, ventilation et air climatisé) pour des immeubles de la Ville de Montréal, pour une période de 32 mois, soit du 22 septembre 2022 au 21 mai 2025, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune – Dépense totale de 5 095 140,80 \$, taxes et contingences (contrat : 4 631 946,18 \$ + contingences : 463 194,62 \$) – Appel d'offres public 22-19376 (3 soum.)

Par Mme Maja Vodanovic

- Dépôt d'une réponse de Mme Maja Vodanovic à M. Aref Salem concernant le point 20.04 du conseil municipal du 19 septembre 2022 – Accorder quatre contrats à 9273-5893 Québec inc. (Remorquage Mobile), Remorquage O Secours inc. et 9216-1686 Québec inc. (T.G.F.) pour les services de remorquage dans le cadre des opérations de déneigement pour trois arrondissements, pour des périodes de une à deux saisons hivernales avec une année de prolongation

7 – Dépôt

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt ».

Le leader de la majorité dépose les documents suivants :

- 07.01 Dépôt du rapport de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 22 septembre 2022
- 07.02 Dépôt du procès-verbal de correction (Règlement 20-041-4) pour le règlement 20-041-4, adopté à l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 22 août 2022 (CM22 1009)
-

CM22 1134

Dépôt du rapport intitulé « rapport d'activités 2021 » du Conseil du patrimoine de Montréal

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport annuel d'activités 2021 du Conseil du patrimoine de Montréal, conformément à l'article 18 du Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136), et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.03 1227939001

CM22 1135

Dépôt du rapport intitulé « rapport d'activités 2021 » du Comité Jacques-Viger

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport annuel d'activités 2021 du Comité Jacques-Viger, conformément à l'article 21 du Règlement sur le Comité Jacques-Viger (12-022), et le conseil en prend acte.

07.04 1229672001

CM22 1136

Dépôt de l'avis intitulé « Pour une transition écologique juste et féministe à Montréal » du Conseil des Montréalaises

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose l'Avis du Conseil des Montréalaise intitulé « Pour une transition écologique juste et féministe à Montréal », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.05 1227721004

CM22 1137

Dépôt du rapport intitulé « Rapport synthèse de la décennie 2011-2020 de la Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020 - La prise en mains progressive par Montréal de sa gestion de l'eau »

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport intitulé « Rapport synthèse de la décennie 2011-2020 de la Stratégie montréalaise de l'eau 2011-2020 - La prise en mains progressive par Montréal de sa gestion de l'eau », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.06 1228020001

CM22 1138

Dépôt du rapport d'événement sur la période de l'état d'urgence du 21 décembre 2021 au 19 mai 2022 dans le cadre de la pandémie COVID-19 conformément à l'article 52 de la Loi sur la sécurité civile

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose le rapport d'événement sur la période de l'état d'urgence du 21 décembre 2021 au 19 mai 2022 dans le cadre de la pandémie COVID-19 conformément à l'article 52 de la Loi sur la sécurité civile.

Un débat s'engage.

07.07 1226116002

CM22 1139

Dépôt de la projection des résultats de l'exercice 2022 en date du 31 août 2022 - Volet municipal et l'état des revenus et des charges réels global Ville, au 31 août 2022 comparé avec le 31 août 2021

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, dépose la projection des résultats de l'exercice 2022 en date du 31 août 2022 - Volet municipal ainsi que l'état des revenus et des charges réels de la Ville au 31 août 2022 comparé avec le 31 août 2021, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

07.08 1226254002

8 – Dépôt de rapports des commissions des conseils

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de rapports des commissions des conseils ».

CM22 1140

Dépôt du rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du Rapport de mi-année 2022 - Commentaires et recommandations », en vertu de l'article 57.1.23 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec

M. Jérôme Normand, à titre de président de cette commission, dépose le rapport de la Commission sur l'inspecteur général intitulé « Étude du Rapport de mi-année 2022 - Commentaires et recommandations », et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.01

CM22 1141

Dépôt du rapport de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « Consultation sur la certification Propriétaire responsable et le registre des loyers - Commentaires et recommandations »

M. François Limoges, à titre de membre de cette commission, dépose le rapport de la Commission sur le développement économique et urbain et l'habitation intitulé « Consultation sur la certification Propriétaire responsable et le registre des loyers - Commentaires et recommandations » comprenant le rapport minoritaire de l'opposition officielle, et le conseil en prend acte.

Un débat s'engage.

08.02

11 - Dépôt de pétitions

La présidente du conseil appelle le point « Dépôt de pétitions ».

Aucune pétition déposée.

15 – Déclaration / Proclamation

La présidente du conseil appelle le point « Déclaration / Proclamation ».

CM22 1142

Déclaration visant à renforcer la lutte contre le harcèlement de rue à Montréal

Attendu que la Ville de Montréal a adopté la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* (2006), dans laquelle elle confirme son engagement à assurer le droit à l'égalité, à la dignité et à la sécurité pour l'ensemble de la population;

Attendu que Montréal a adhéré en 2019 au Réseau Villes sûres, espaces publics sûrs de ONU femmes et qu'elle s'est engagée à faire de la prévention des violences sexuelles sexistes dans l'espace public une priorité;

Attendu que Montréal a adopté une Déclaration contre les violences faites aux femmes dans laquelle elle s'est engagée à agir contre toutes les formes de violences faites aux femmes et aux filles;

Attendu que le Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal (CÉAF) milite depuis plus de dix années pour que les pouvoirs publics agissent pour contrer le phénomène du harcèlement de rue à Montréal et que ses luttes féministes ont contribué à en faire un enjeu public;

Attendu que la Ville de Montréal et le Secrétariat à la condition féminine ont financé, en 2021, le développement d'une première recherche quantitative pour documenter le phénomène du harcèlement de rue à Montréal et que celle-ci a été menée grâce à une équipe de chercheuses de l'UQAM, de l'UQO, de l'Université de Montréal et du Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal, dans le cadre du Service aux collectivités de l'UQAM;

Attendu que, selon le Rapport de recherche sur le harcèlement de rue à Montréal, dévoilé en septembre 2022 et rédigé par les chercheuses Isabelle Courcy, Catherine Lavoie Mongrain et Mélissa Blais, le harcèlement de rue « est un problème répandu à Montréal » et se manifeste par « des propos, des attitudes ou des comportements intrusifs, insistants et non sollicités perpétrés par des inconnus dans des endroits publics »;

Attendu que, selon le même rapport, le harcèlement de rue s'inscrit dans un continuum allant de violences « banalisées » à criminalisées, pouvant être à connotations sexistes, racistes, cissexistes, hétérosexistes, et capacisistes;

Attendu que le harcèlement de rue a des impacts majeurs chez les personnes qui le subissent et qu'il est un frein au droit à la sécurité, à la dignité et à l'intégrité;

Attendu que les résultats de cette recherche démontrent que plus de la moitié des personnes répondantes (65 %) ont rapporté avoir vécu du harcèlement de rue à Montréal au cours de l'année 2020-2021;

Attendu que cette même recherche dévoile que des groupes de personnes sont davantage ciblés, dont les personnes de la diversité de genre et les femmes, parmi celles-ci, les jeunes et les personnes racisées ou autochtones;

Attendu que la recherche révèle que plus de la moitié des personnes ayant été témoins de harcèlement de rue ne sont pas intervenues et que la quasi totalité des victimes (94,3 %) ne portent pas plainte aux autorités;

Attendu que, depuis quelques années, les travaux du Conseil des Montréalaises ont démontré l'importance d'agir pour assurer la sécurité des femmes et des filles dans les espaces publics montréalais, notamment dans les festivals et les grands événements festifs à Montréal;

Attendu que la Société de transport de Montréal (STM) reconnaît que le phénomène du harcèlement de rue est présent au sein de ses réseaux de bus, de métro ainsi qu'au sein de son service de transport adapté et qu'elle est engagée à trouver des moyens pour le combattre;

Attendu que la Section métro du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) a amorcé des activités de formation portant sur les incidents et les infractions à caractère sexuel auprès du personnel du réseau de métro de la première ligne;

Attendu que la STM, le SPVM et la Ville de Montréal collaborent autour de la problématique du harcèlement de rue et que ces derniers souhaitent poursuivre leurs efforts, de concert avec les organismes communautaires;

Attendu que, dans l'esprit de construire une ville sûre où les Montréalaises se sentiront en sécurité et suivant une recommandation du Conseil des Montréalaises, la Ville de Montréal a élaboré un aide-mémoire destiné au personnel en aménagement, dans une perspective ADS+;

Attendu que les populations concernées par le phénomène du harcèlement de rue doivent être partie prenante de la mise en œuvre des solutions proposées par la Ville de Montréal et ses partenaires institutionnels.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Josefina Blanco
Mme Sophie Mauzerolle
Mme Despina Sourias

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal réaffirme que le harcèlement ainsi que toutes les formes de violences n'ont pas leur place dans nos sociétés et invite l'ensemble de ses partenaires à se mobiliser et à agir à ses côtés afin d'assurer des espaces publics sécuritaires pour toutes et tous;
- 2- que la Ville de Montréal poursuive des actions de sensibilisation, d'éducation et de soutien aux victimes, dans une perspective ADS+, et qu'elle développe avec ses partenaires communautaires et institutionnels des campagnes de sensibilisation et d'information contre le harcèlement de rue à Montréal ainsi que des outils permettant de former des « témoins actifs » pouvant réagir face aux comportements inacceptables dans tous les espaces publics;
- 3- que la Ville de Montréal soutiennent des projets communautaires de prévention du harcèlement de rue et de soutien aux personnes les plus à risque de subir du harcèlement de rue, comme les femmes et les filles, les personnes de la diversité de genre et de la diversité sexuelle, les personnes racisées, autochtones, ainsi que celles en situation de handicap;
- 4- que la Ville de Montréal invite la STM et le SPVM à poursuivre et à renforcer leur travail de sensibilisation au harcèlement de rue auprès des intervenants et des intervenantes de première ligne afin de mieux soutenir les victimes et les témoins;
- 5- que le SPVM, en collaboration avec la Ville de Montréal, s'engage à réfléchir à la mise en place de mécanismes de signalement des plaintes pour l'ensemble des actes de harcèlement de rue, notamment les incidents à caractère sexuel, et les fasse connaître auprès de la population;
- 6- que la Ville de Montréal poursuive ses actions afin d'assurer des aménagements, des espaces publics et des déplacements sécuritaires pour les filles, les femmes et l'ensemble de la population, notamment par le biais du Service de l'urbanisme et de la mobilité;
- 7- que la Ville de Montréal invite les promoteurs des grands événements festifs montréalais à développer ou à poursuivre des initiatives visant à lutter contre le harcèlement sexiste.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la maire de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

D'entrée de jeu, la maire de Montréal fait état de la participation de la Ville de Montréal au financement d'une première recherche quantitative sur le sujet du harcèlement de rue à Montréal, dont les résultats mettent en lumière l'importance du fléau et permettront à la Ville de Montréal de poser des gestes de sensibilisation sur la question du harcèlement de rue.

Mme Plante mentionne notamment que 65% des participants à la recherche ont subi du harcèlement de rue, que personne ne devrait avoir à subir du harcèlement ou d'avoir peur de se promener dans les rues de Montréal, et que les femmes ou les personnes de la diversité de genre sont davantage ciblées. Mme Plante nomme ensuite quelques initiatives qui ont été mises en place par la Ville pour lutter contre ce fléau, et souligne le soutien que la Ville apporte au Centre d'éducation et d'action des femmes de Montréal (CÉAF). Elle ajoute l'importance de travailler avec les organismes communautaires qui font un travail de sensibilisation de première ligne, la Société de transport de Montréal (STM) et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), et invite les promoteurs de grands événements à développer des initiatives pour lutter contre le harcèlement et le trafic sexuels.

En conclusion, la mairesse de Montréal remercie les chercheuses ayant rédigé le Rapport de recherche sur le harcèlement de rue à Montréal, et invite les membres du conseil à adopter la présente Déclaration.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie la mairesse de Montréal pour sa présentation et cède la parole à la conseillère Stephanie Valenzuela.

En débutant, la conseillère Stephanie Valenzuela souligne entre autres que le harcèlement de rue constitue un fléau qui dure depuis trop longtemps de par le monde, incluant Montréal, et fait référence au Rapport de recherche sur le harcèlement de rue à Montréal, qui présente des situations vécues par plusieurs femmes de son entourage, incluant elle-même. Mme Valenzuela donne quelques statistiques sur le sujet, et rappelle que le parti d'Ensemble Montréal a déposé dans le passé une motion afin de favoriser un environnement sans harcèlement dans les transports collectifs.

Par la suite, la conseillère Stephanie Valenzuela se dit rassurée à l'effet que la section « Métro » du SPVM ait amorcé des activités de formation pour le personnel de première ligne de la STM, et rassurée également à l'effet que l'Administration pose des actions concrètes pour lutter contre le harcèlement de rue à Montréal. Mme Valenzuela mentionne qu'il y a urgence d'agir quant à la mise en place d'une campagne de sensibilisation et d'un mécanisme de plaintes au SPVM.

Enfin, la conseillère Stephanie Valenzuela indique que les auteures du Rapport ont adressé 19 recommandations à l'intention de la Ville, de la STM et du SPVM, et demande s'il y aura la désignation d'une personne imputable pour le suivi des recommandations des élus-es.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie la conseillère Stephanie Valenzuela pour son intervention et cède la parole à la conseillère Despina Sourias qui répond à quelques interrogations soulevées par la conseillère Valenzuela, notamment en ce qui concerne la mise en place d'une campagne de sensibilisation par la STM, et insiste sur l'importance du Rapport de recherche qui a été dévoilé en septembre dernier.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie la conseillère Despina Sourias pour son intervention et confirme que son nom de même que celui de la conseillère Sophie Mauzerolle seront ajoutés à titre d'appuyeuses à la Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.01

CM22 1143

Déclaration pour encourager la participation des jeunes à la vie démocratique montréalaise

Attendu que la participation citoyenne de l'ensemble de la population montréalaise est essentielle à la vie démocratique montréalaise et que celle-ci s'exerce de plusieurs façons;

Attendu que l'article 15 de la *Charte montréalaise des droits et des responsabilités* stipule que « les citoyennes et les citoyens exercent leur droit de vote et, dans la mesure de leurs moyens, participent aux affaires de la Ville, s'informent, prennent part aux débats qui les concernent et expriment, dans le respect des individus, une opinion éclairée en vue d'influencer les décisions »;

Attendu que l'article 16 i) de la *Charte montréalaise des droits et des responsabilités* stipule que la Ville s'engage à combattre toute forme de discrimination, incluant la discrimination en fonction de l'âge;

Attendu que la Ville de Montréal reconnaît la richesse et la pertinence de l'apport des jeunes et l'a institutionnalisé en 2003 par la création du Conseil jeunesse de Montréal, une instance consultative qui conseille le conseil municipal sur les préoccupations des jeunes de 12 à 30 ans, porte la voix de la jeunesse montréalaise, participe à l'identification de ses priorités et donne la parole aux jeunes, en plus de leur offrir un accès au pouvoir par l'organisation d'événements et d'activités;

Attendu que la Ville de Montréal soutient vigoureusement la participation des jeunes à la vie démocratique de Montréal, par l'entremise du Conseil jeunesse de Montréal, mais aussi du Forum jeunesse de l'Île de Montréal et des conseils jeunesse d'arrondissement;

Attendu que Montréal a été la première ville au Québec à instaurer une période de questions du public en personne lors des séances du conseil de ville, en 1986, et que, depuis, toutes les villes du Québec ont cette obligation;

Attendu que chaque mois, les conseils d'arrondissement ainsi que le conseil municipal de Montréal se réunissent et procèdent à une période de questions du public, ouverte à l'ensemble de la population montréalaise;

Attendu que la période de questions du public contribue à la transparence et à l'imputabilité des instances municipales et favorise la participation citoyenne à la vie démocratique montréalaise;

Attendu que le 4 octobre 2022, un adolescent de 15 ans, Hocine Ouendi, s'est présenté au conseil d'arrondissement d'Anjou afin de questionner le maire sur la fermeture des terrains de soccer synthétiques de l'arrondissement, tout en lui proposant des pistes de solutions, et que le maire lui a répondu de façon inappropriée;

Attendu que Hocine Ouendi, ses parents ainsi que de nombreuses personnes de la société civile, qui se sont exprimées sur différentes plateformes, se sont dits choqués par la réplique du maire et ont exigé des excuses, que le maire a offertes, par le biais des médias, ce qui n'a pas satisfait les principaux concernés;

Attendu que les instances municipales doivent être des espaces de communication, d'ouverture et d'échanges, qui doivent se tenir dans le plus grand respect;

Attendu que la vie démocratique est fondamentale et doit se cultiver dès l'enfance et l'adolescence et que les jeunes sont les adultes de demain et qu'ils connaissent autant que quiconque leurs milieux de vie, leurs besoins et les enjeux qui les préoccupent;

Attendu que la Ville de Montréal a dédié un minimum de 7 M\$ afin de financer des infrastructures et des projets qui répondent aux besoins des jeunes de 0 à 30 ans à même le budget participatif ainsi que le programme Par et Pour les jeunes;

Attendu qu'à l'alinéa 30 du code d'éthique et de conduite des membres du conseil de la Ville, il est indiqué que les membres du conseil doivent en tout temps agir avec respect à l'égard des autres membres du conseil, des employées et employés de la Ville de Montréal, des membres du personnel de cabinet, des membres des instances consultatives et des citoyennes et citoyens.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par M. Robert Beaudry
Mme Ericka Alneus
Mme Josefina Blanco
Mme Véronique Tremblay
M. Sterling Downey
Mme Despina Sourias
Mme Alia Hassan-Cournol
M. Serge Sasseville
M. Aref Salem
Mme Chantal Rossi
Mme Alba Zuniga Ramos
M. Benoit Langevin
Mme Stephanie Valenzuela
M. Alan DeSousa
Mme Mary Deros
Mme Christine Black
M. Abdelhaq Sari
M. Julien Hénault-Ratelle
M. Dimitrios (Jim) Beis,
Mme Catherine Clément-Talbot
Mme Angela Gentile
M. Dominic Perri
M. Laurent Desbois
M. Sonny Moroz
M. Stéphane Côté
Mme Effie Giannou
M. Giovanni Rapanà
M. Michel Bissonnet
M. Josué Corvil

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- dénonce les propos discriminatoires tenus par le maire de l'arrondissement d'Anjou lors du conseil d'arrondissement du 4 octobre 2022 et exige des excuses de sa part envers le jeune Hocine Ouendi ainsi qu'envers sa famille;
- 2- réitère l'importance de la période de questions du public au sein de ses instances et rappelle qu'elle est ouverte à l'ensemble de la population montréalaise, sans discrimination;
- 3- rappelle aux membres des conseils d'arrondissement et du conseil municipal leur obligation de répondre, dans le respect et au meilleur de leurs connaissances, aux questions qui leur sont soumises par la population;

- 4- encourage l'ensemble de la population montréalaise à participer aux conseils d'arrondissement et au conseil municipal et à faire entendre leur voix dans les instances démocratiques montréalaises;
- 5- continue d'encourager les jeunes à s'intéresser à la politique municipale et à la participation citoyenne et à s'engager dans les diverses instances et comités, dont le Conseil jeunesse de Montréal, les conseils d'arrondissement ou toute autre organisation jeunesse soutenant la participation citoyenne des jeunes, afin que la jeunesse montréalaise y soit bien représentée et que sa voix y soit amplifiée.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la maire de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

En débutant, Mme Plante déclare que la population montréalaise est libre de faire son propre choix et qu'elle a le droit de se faire entendre lorsqu'elle considère que ses droits ont été bafoués. Elle considère notamment que les valeurs de respect, d'ouverture et d'écoute guident la vie démocratique et que celles-ci favorisent la tenue de débats respectueux et l'émergence d'idées intéressantes nous permettant d'avancer en tant que société.

Mme Valérie Plante cite l'incident survenu le 4 octobre 2022, au conseil d'arrondissement d'Anjou, durant la période de questions du public, où le jeune Hocine Ouendi est venu proposer des pistes de solutions concernant la fermeture temporaire des terrains synthétiques de soccer. Elle indique que les commentaires du maire de l'arrondissement d'Anjou ont été durs envers le jeune citoyen et ont choqué non seulement cette personne et ses parents, mais aussi la communauté montréalaise. Elle croit que ces commentaires ont porté ombrage à toutes les personnes élues qui veillent à ce que la démocratie soit un lieu d'échanges qui se fait dans le respect. Mme Plante rappelle que la participation citoyenne est essentielle à la vie démocratique et que l'article 15 de la *Charte montréalaise des droits et responsabilités* vient corroborer le tout. Elle spécifie que c'est la responsabilité des personnes élues d'écouter les citoyens.

Elle se dit fière de l'intervention d'Hocine Ouendi qui a pris son courage pour venir poser sa question et elle espère que d'autres jeunes auront cette initiative.

Mme Valérie Plante termine en invitant tous les membres du conseil municipal à voter à l'unanimité en faveur de cette Déclaration.

La présidente du conseil remercie la maire de Montréal et cède la parole au maire de l'arrondissement d'Anjou, M. Luis Miranda.

Le conseiller Miranda indique qu'il ne fera pas de déclaration mais il rassure la population montréalaise en mentionnant que l'hiver dernier, il a été à la rencontre de plusieurs jeunes de la communauté musulmane notamment dans le cadre d'un brunch pour pouvoir discuter avec eux.

En ce qui a trait à l'incident en question, M. Miranda précise qu'une période de 15 minutes de parole a été accordée à Hocine Ouendi. Il dit s'excuser de son emportement et souligne qu'il a invité le jeune et ses parents à venir discuter avec lui après la séance. M. Miranda soutient qu'il souhaite entendre les jeunes et non le contraire. Le conseiller Miranda explique entre autres les nombreux incidents qui ont mené à la fermeture des terrains de soccer synthétiques du parc Goncourt. Il affirme que sa décision a été prise pour rassurer la population de l'arrondissement d'Anjou.

M. Luis Miranda conclut en affirmant que la jeunesse est importante pour lui.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie M. Luis Miranda et cède la parole au conseiller Craig Sauvé.

M. Craig Sauvé débute son intervention en présentant ses réflexions sur la relation de la classe politique avec les jeunes. Il croit que les membres du conseil municipal ont moins de contact avec les jeunes adolescents et les jeunes adultes. Il est d'avis que les jeunes adolescents et les jeunes adultes sont assujettis à la même loi que tout le monde et qu'ils s'impliquent dans la société montréalaise. Selon lui, ces contributions doivent être soulignées. Il fait remarquer que durant la marche pour la lutte aux changements climatiques, la majorité de la foule était constituée de jeunes adolescents et de jeunes adultes.

Pour conclure, le conseiller Craig Sauvé mentionne qu'il faut, en tant que personne élue, accueillir les jeunes, être disponible et accessible quand ils viennent à notre rencontre et valoriser ce qu'ils nous disent.

La présidente du conseil remercie le conseiller Craig Sauvé et cède la parole à la conseillère Alba Zuniga Ramos.

Mme Alba Zuniga Ramos prend la parole à titre de représentante de la jeunesse pour l'opposition officielle et aussi en tant que jeune élue qui intervient pour faire connaître la contribution des jeunes dans la vie démocratique de Montréal et encourager cette participation. Elle souligne que la jeunesse joue un rôle fort important dans la politique et qu'il faut respecter la place qu'elle occupe.

Puis, la conseillère Zuniga Ramos exprime le souhait de mettre de l'avant des actions qui encourageront la jeunesse à participer à la démocratie montréalaise. Elle raconte notamment le parcours de la création du conseil jeunesse de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et deux leçons à retenir à cet égard : l'exemple du traitement accordé aux jeunes élus-es et le fait de toujours avoir le courage de poursuivre des projets. Elle termine en demandant d'encourager la reconnaissance et la participation des jeunes dans la vie politique et souhaite l'existence d'un conseil jeunesse dans chaque arrondissement.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie Mme Alba Zuniga Ramos et cède la parole à la conseillère Alia Hassan-Cournol.

D'entrée de jeu, Mme Alia Hassan-Cournol, en tant que jeune femme arabe, élue, d'origine musulmane, exprime sa colère à la suite des propos du conseiller Luis Miranda lors de l'incident survenu le 4 octobre 2022.

Mme Hassan-Cournol expose notamment une partie de sa jeunesse où elle a été stigmatisée parce qu'elle était issue d'une communauté arabe et musulmane. Elle confie qu'elle s'est lancée en politique municipale afin que les jeunes puissent être représentés et entendus. Elle compare son histoire à celle de l'incident survenu avec le jeune Hocine Ouendi. Elle juge que de couper la parole à un jeune, cela équivaut à couper la parole à la démocratie. La conseillère Hassan-Cournol rappelle que c'est le devoir des personnes élues de se lever contre ce genre d'acte.

En terminant, Mme Alia Hassan-Cournol encourage les jeunes à venir et à continuer de s'exprimer lors des conseils d'arrondissement car tous et toutes ont le droit de parole.

La présidente du conseil remercie Mme Alia Hassan-Cournol et cède la parole au conseiller Abdelhaq Sari.

Le conseiller Abdelhaq Sari débute son intervention en ajoutant son nom à titre d'appuyeur à la Déclaration et en espérant que dans l'intervention du conseiller Luis Miranda, il n'y avait pas d'amalgames. Il croit que sans s'en rendre compte, M. Miranda évoque ce que les autres font pour stigmatiser des gens de différentes communautés. M. Sari enchaîne en soulignant entre autres que c'est le devoir des personnes élues d'être à l'écoute de la population et que ces dernières travaillent pour et au nom de toute la communauté montréalaise. Il nous invite à faire preuve de prudence afin de ne pas glisser vers la stigmatisation à notre insu. Il conclut en réitérant le fait que les propos des personnes élues doivent être respectueux en toutes occasions.

La présidente du conseil remercie M. Abdelhaq Sari et cède la parole à la conseillère Josefina Blanco.

La conseillère Josefina Blanco débute son intervention en appuyant les mots de la mairesse Valérie Plante et de sa collègue, Mme Alia Hassan-Cournol. Elle mentionne notamment que lorsque ce genre de situation se produit, le résultat a souvent un effet négatif sur l'ensemble des personnes élues. Mme Blanco ajoute que l'Administration travaille de manière positive autant ses interventions que les projets qu'elle met de l'avant. Elle cite l'exemple des montants alloués aux infrastructures dédiées en grande partie aux jeunes. Elle rappelle que ces projets et programmes ont été conçus pour attirer les jeunes et leur offrir un moyen de s'épanouir.

La conseillère Josefina Blanco conclut en ajoutant son nom comme appuyeuse à la Déclaration.

La présidente du conseil remercie Mme Josefina Blanco et cède la parole au conseiller Serge Sasseville.

D'emblée, M. Serge Sasseville souhaite que son nom soit ajouté en tant qu'appuyeur à la Déclaration. Il fait état, entre autres, de son statut de citoyen montréalais, conseiller du district Peter-McGill dans l'arrondissement de Ville Marie, et conjoint d'un homme de nationalité arabe et de confession musulmane. Il donne son appui aux interventions des membres du conseil, en l'occurrence celles de Mme Alia Hassan-Cournol et de M. Abdelhaq Sari.

La présidente du conseil remercie M. Serge Sasseville et cède la parole au chef de l'opposition officielle M. Aref Salem.

M. Aref Salem indique qu'il axera son intervention sur le fond de la Déclaration. Il rappelle que celle-ci invite les jeunes à participer à la vie politique. Il raconte entre autres qu'il vient d'un pays où le droit de vote lui était refusé. Il juge qu'au Canada il est nécessaire de travailler, de s'améliorer et de performer et même de donner un peu d'amour à cette démocratie qui bénéficie à toute une collectivité. Il est d'avis que la démocratie, dans une métropole comme Montréal, a son lot de défis, notamment ceux d'intégrer les personnes immigrantes et d'intéresser les jeunes à la vie politique.

Enfin, le chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, invite l'Administration à prendre cet engagement à cœur et à conduire les jeunes à travers diverses plateformes en vue d'une participation citoyenne plus importante.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie le chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, et cède la parole au conseiller Luis Miranda qui précise certains propos soulevés par M. Sasseville lors de son intervention.

La présidente du conseil le remercie et cède la parole au conseiller Robert Beaudry.

M. Robert Beaudry insiste notamment sur l'importance de dénoncer les faits lorsque les jeunes sont négativement visés à l'intérieur d'une démarche démocratique; ce qui n'enlève rien à la nécessité des programmes jeunesse et du travail avec les jeunes. En terminant, le conseiller Robert Beaudry réitère le devoir des personnes élues de prendre la parole et de signaler des propos qui n'ont pas leur place en démocratie.

La présidente Martine Musau Muele remercie le conseiller Robert Beaudry et cède la parole à la leader adjointe de la majorité, Mme Gracia Kasoki Katahwa.

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa.

appuyé par M. Robert Beaudry

de procéder à un vote nominal sur le point 15.02.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur :

Mesdames et messieurs Valérie Plante, Ollivier, Dorais, Bourgeois, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popceanu, Rabouin, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Caldwell, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Kasoki Katahwa, Limoges, Lavigne Lalonde, Lessard-Blais, Plourde, Pauzé, Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Journeau, Roy, Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Sasseville, Deros, Black, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Côté, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Nazarian, Blanchet, Deschamps, Palestini, Miranda, Hénault, Sauvé, Musau Muele (58)

Vote contre :

(0)

Résultat :

En faveur : 58
Contre : 0

En conclusioin, et à titre d'appuyeurs-es à cette Déclaration, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, note l'ajout des conseillers et conseillères Alia Hassan-Cournol, Despina Sourias, Ericka Alneus, Véronique Tremblay, Sterling Downey et les membres présents de l'opposition officielle.

Adopté à l'unanimité.

15.02

À 15 h 35, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux pour quelques minutes.

À 15 h 55, le conseil reprend ses travaux.

CM22 1144

Déclaration pour souligner la Journée mondiale des villes

Attendu que tous les 31 octobre, la Journée mondiale des villes conclut la campagne annuelle Octobre urbain, célébrée la première fois en 2014;

Attendu qu'une célébration mondiale est organisée tous les ans dans une ville différente et sur un thème spécifique et que la célébration 2022 sera organisée à Shanghai, en Chine, sur le thème « Agir localement pour devenir global »;

Attendu que l'objectif de la Journée mondiale des villes est de rassembler les différents partenaires afin qu'ils partagent leurs expériences et les approches nécessaires pour donner aux gouvernements locaux et régionaux les moyens de créer des villes plus vertes, plus équitables et durables;

Attendu que les villes sont en première ligne de la lutte contre les changements climatiques et qu'elles subissent directement, tout comme leurs populations, les conséquences des perturbations qu'ils entraînent;

Attendu que la Ville de Montréal est fermement engagée dans la transition écologique et dans la relance verte et inclusive de la métropole;

Attendu que la Ville de Montréal fait preuve d'un grand leadership aux niveaux local, national et international en matière de transition écologique, de protection de la biodiversité et de lutte contre les changements climatiques;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté, en 2020, le Plan climat 2020-2030, qui a été salué par les experts et qui doit permettre à la métropole d'atteindre les cibles ambitieuses qu'elle s'est fixée en matière de transition écologique, soit la réduction de 55 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) de la collectivité d'ici 2030 (par rapport à 1990), ainsi que l'atteinte de la carboneutralité, d'ici 2050, et la ville zéro déchet, d'ici 2030;

Attendu que la Ville de Montréal agit en tant que leader en matière de protection de la biodiversité, notamment avec la création du Grand parc de l'Ouest, qui deviendra le plus grand parc urbain au Canada, ainsi que la plantation de 500 000 arbres d'ici 2030;

Attendu que le Sommet Climat Montréal 2022, qui s'est tenu au mois de mai, a été un réel succès, que d'importantes annonces y ont été faites - notamment dans le secteur du bâtiment - et que des sujets fondamentaux y ont été discutés afin d'identifier des solutions communes qui permettront d'accélérer la transition écologique;

Attendu que la maire de Montréal, Valérie Plante, a été nommée, en 2019, Ambassadrice mondiale pour la biodiversité locale du réseau ICLEI, qui regroupe plus de 2 500 gouvernements locaux engagés dans la transition écologique;

Attendu que la maire de Montréal, Valérie Plante, est également vice-présidente du réseau C40, un regroupement de villes qui représentent 700 millions de citoyennes et de citoyens et un quart de l'économie mondiale et qui vise à respecter l'Accord de Paris et à maintenir la hausse de la température mondiale en dessous de 1,5 °C et ce, de manière équitable;

Attendu que Montréal recevra les délégations des pays du monde entier lors de la COP 15 pour la biodiversité, en décembre 2022, un rendez-vous qui sera particulièrement important en raison du déclin rapide de la biodiversité mondiale.

Il est proposé par Mme Valérie Plante

appuyé par Mme Marie-Andrée Mauger

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- souligne, le 31 octobre, la Journée mondiale des villes;
- 2- continue de mettre en œuvre son Plan climat 2020-2030 et son Plan nature et sports, qui incluent de nombreuses mesures concrètes visant à assurer la résilience de la ville face aux conséquences des changements climatiques et la qualité de vie dans ses quartiers;
- 3- poursuive ses efforts en matière de verdissement et de plantation d'arbres en milieu urbain, qui prévoient notamment la plantation de 500 000 arbres d'ici 2030, et que cet effort soit mené dans tous les quartiers afin d'améliorer la qualité de vie de l'ensemble de la population;
- 4- invite les représentantes et les représentants des villes de partout sur la planète à participer à la COP 15, en décembre, et à unir leurs efforts afin d'accélérer la transition écologique.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la maire de Montréal, Mme Valérie Plante, pour la présentation de la Déclaration.

Mme Valérie Plante prend la parole et souligne tout d'abord que la campagne annuelle Octobre urbain, dont le thème cette année est « Agir localement pour devenir global », est plus actuelle que jamais avec la tenue de l'événement COP 15 à Montréal. Mme Plante explique ensuite l'objectif de la Journée mondiale des villes, alors qu'à l'occasion du Sommet des maires du C40, pour lequel la maire agit à titre de vice-présidente, les maires et mairesses ont pu partager leurs expériences et leurs innovations notamment en matière de biodiversité, de nature urbaine et d'adaptation aux changements climatiques. Elle rappelle qu'il est important de parler du « Pacte vert » et de la nécessité d'adapter nos territoires face aux changements climatiques.

Mme Plante poursuit et mentionne que la Ville de Montréal est fermement engagée dans la transition écologique et qu'elle représente un chef de file en la matière, inspirant d'autres villes à suivre ses traces. Elle énumère quelques objectifs ambitieux que la Ville s'est donnés en matière de transition écologique, notamment l'atteinte de la carboneutralité, d'ici 2050.

En conclusion, la maire de Montréal indique que la Ville agit en tant que leader de la biodiversité, qu'elle est déterminée à réussir la transition écologique afin d'offrir une ville plus verte pour les générations futures, et elle invite les membres du conseil à adopter la présente Déclaration pour souligner la Journée mondiale des villes.

La présidente du conseil remercie la maire de Montréal pour sa présentation et cède la parole au chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem.

Le chef de l'opposition officielle souligne tout d'abord que nous sommes privilégiés de vivre dans une ville qui est riche par sa diversité et par ses quartiers culturels, mais que c'est l'environnement qui nous unit tous et toutes. M. Salem fait mention entre autres que nous travaillons main dans la main pour offrir un environnement plus sain pour nos enfants, et faire de Montréal une ville modèle.

En terminant, M. Salem précise que la Ville offre son lot de défis, et qu'il est primordial d'offrir aux générations futures une ville encore plus accueillante sur tous les plans.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, remercie le chef de l'opposition officielle pour son intervention.

Adopté à l'unanimité.

15.03

CM22 1145

Déclaration pour une gestion responsable et durable de l'eau comme ressource naturelle publique

Attendu que l'eau est une ressource naturelle publique et qu'elle doit le demeurer, compte tenu de sa valeur et de son importance sociale et économique;

Attendu que le Règlement québécois sur la redevance exigible pour l'utilisation de l'eau a été adopté le 1^{er} décembre 2010 et s'applique depuis l'année 2011;

Attendu que les embouteilleurs d'eau et les fabricants de béton paient 70 \$ pour 1 million de litres d'eau prélevés, et qu'ils ont droit à 75 000 litres gratuits chaque jour;

Attendu que les autres industries, entreprises et institutions concernées par le Règlement, dont les pâtes et papiers et l'industrie minière, paient 2,50 \$ pour 1 million de litres d'eau prélevés, et qu'elles ont aussi droit à 75 000 litres gratuits par jour;

Attendu que les industries et les entreprises ont payé, en 2021, moins de 3 millions de dollars pour des prélèvements d'eau de 811 milliards de litres, selon le ministère de l'Environnement du Québec;

Attendu que la gestion durable de l'eau au Québec repose sur une approche intégrée et participative qui ne peut être mise en œuvre de manière efficace sans l'accès du public et des municipalités à l'ensemble des informations relatives aux prélèvements d'eau;

Attendu que sans une gestion durable de la ressource hydrique, l'avenir de cette ressource est menacé;

Attendu que l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité, le 1^{er} juin 2022, la motion reconnaissant qu'« une modification législative doit être considérée » et qu'il est demandé « au gouvernement d'évaluer la possibilité de modifier le cadre juridique afin que les quantités d'eau prélevées aient un caractère public »;

Attendu que deux jours avant la fin de la session parlementaire, en juin 2022, le projet de numéro 42 visant à augmenter les redevances sur l'eau a été déposé, sans toutefois être adopté;

Attendu que l'heure est venue, au Québec, de hausser les redevances exigées aux industries et aux entreprises afin que la place et la valeur de l'eau au Québec soient davantage reconnues et respectées et que des sommes additionnelles puissent être versées au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État;

Attendu que le Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État permet de réaliser plusieurs des engagements du gouvernement du Québec touchant la gestion intégrée des ressources en eau et l'acquisition de connaissances;

Attendu que les 10 plus grandes villes du Québec, réunies au sein de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), ont proposé, en septembre 2022, au gouvernement québécois de mettre en place un Pacte vert avec les municipalités, flexible et sans contrepartie, de 2 G\$ par année pour les cinq prochaines années afin de protéger leur population, les infrastructures et leur viabilité financière à long terme face à l'urgence climatique;

Attendu que les infrastructures visées par le Pacte vert sont notamment les installations de traitement des eaux, les canalisations d'eaux pluviales et usées et le réseau routier et que ces infrastructures sont coûteuses à entretenir et nécessitent d'importants investissements pour les rendre plus résilientes dans le contexte des changements climatiques;

Attendu que les municipalités subissent directement les conséquences des changements climatiques et doivent assumer les coûts des épisodes intenses de précipitations, d'inondations, de chaleurs extrêmes et de cycles de gel-dégel, et que les impacts financiers sur les infrastructures municipales sont déjà importants et s'accroîtront inévitablement au cours des prochaines années;

Attendu que la valeur des infrastructures de l'eau de la Ville de Montréal seule s'élève à 33 G\$, sur un total de 66,3 G\$;

Attendu que les municipalités gèrent 58 % des infrastructures publiques (eau, routes, trottoirs, éclairage de rue, bibliothèques, parcs, arénas, centres communautaires, pistes cyclables, plateaux sportifs, etc.), mais qu'elles ne reçoivent que 8 % des taxes et des impôts payés par les contribuables;

Attendu que le budget des municipalités dépend à 70 % de la taxe foncière et qu'elles ne disposent pas des ressources financières nécessaires pour investir, seules, dans l'entretien et l'adaptation de leurs infrastructures, notamment les infrastructures de l'eau, dans le contexte de l'urgence climatique.

Il est proposé par Mme Maja Vodanovic

appuyé par Mme Marie-Andrée Mauger
M. Alan DeSousa

Et résolu :

que la Ville de Montréal :

- 1- demande au gouvernement du Québec de prioriser une gestion durable et transparente de l'eau en modifiant le cadre juridique de manière à conférer explicitement un caractère public aux données relatives à tous les prélèvements d'eau déclarés au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques;
- 2- demande au gouvernement du Québec de hausser les redevances sur l'eau à sa juste valeur économique;
- 3- demande au gouvernement du Québec que les revenus provenant des redevances de l'eau soient versés au Fonds de protection de l'environnement et du domaine hydrique de l'État et à d'autres programmes dédiés aux infrastructures de l'eau des municipalités;
- 4- réitère les besoins des villes du Québec exprimés dans la proposition de Pacte vert et qui se chiffrent à 2 G\$ par année pour les 5 prochaines années;
- 5- rappelle sa volonté d'être un partenaire à part entière du gouvernement du Québec dans la lutte contre les changements climatiques et l'adaptation du territoire.

Un débat s'engage.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole à la responsable de la concertation avec les arrondissements et de l'eau au comité exécutif, Mme Maja Vodanovic, pour la présentation de la Déclaration.

Mme Vodanovic débute en soulignant qu'au cours des derniers mois, en Californie et en Europe notamment, nous avons vu des puits, des fleuves, des rivières et des lacs dramatiquement s'assécher. Elle poursuit et mentionne qu'en 2022, nous ne pouvons plus gérer l'eau comme une ressource infinie même si celle-ci est en abondance car elle est déjà sous pression et elle a un prix. Mme Vodanovic fait référence aux « Attendus » de la Déclaration au niveau des redevances actuelles imposées sur le prélèvement de l'eau au Québec qui sont dérisoires. Elle cite en exemple les embouteilleurs et les fabricants de béton qui paient actuellement 70 \$ pour puiser un million de litres d'eau ayant droit également à 75 000 litres d'eau gratuits à chaque jour. Mme Vodanovic indique que les tarifs au Québec sont nettement moindres que ceux de l'Ontario et grandement inférieurs à ceux imposés par les pays européens.

De plus, Mme Vodanovic mentionne entre autres qu'un des objectifs de cette Déclaration est de demander au gouvernement du Québec de revoir à la hausse les redevances exigées aux entreprises et de verser les sommes recueillies pour le maintien des infrastructures publiques de l'eau, afin d'en assurer la disponibilité comme service public et de protéger la source d'eau potable à travers les travaux d'assainissement. À l'aube de la COP 15 qui se tiendra à Montréal en décembre prochain, Mme Vodanovic rappelle qu'il est de notre devoir de donner l'exemple et d'assurer une gestion transparente et durable de l'eau dans les collectivités.

En conclusion, Mme Vodanovic réitère qu'il est essentiel de développer ensemble un modèle financier pérenne pour l'exploitation de notre eau, de rendre les données relatives aux prélèvements d'eau publiques, de tout mettre en œuvre pour protéger la ressource la plus importante à notre survie et d'assurer un investissement durable dans nos infrastructures. Elle invite les membres du conseil à voter en faveur de cette Déclaration.

La présidente du conseil remercie Mme Maja Vodanovic pour sa présentation et cède la parole au maire de l'arrondissement de Saint-Laurent, M. Alan DeSousa.

M. DeSousa mentionne d'entrée de jeu que Montréal, par son caractère insulaire et par la présence du fleuve Saint-Laurent, est favorisée en ce qui a trait à son approvisionnement en eau potable. Il cite quelques statistiques notamment sur les usines montréalaises qui distribuent en moyenne plus de 552 milliards de mètres cubes d'eau potable par année. Il ajoute que la population montréalaise a accès à une eau potable d'excellente qualité provenant du réseau public; que la consommation d'eau résidentielle à Montréal a été estimée en 2020 à 367 litres, par personne, par jour, et que cette consommation est en hausse. Il poursuit et précise que le Canada et le Québec sont parmi les plus grands consommateurs en eau potable, par habitant, des pays de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

M. DeSousa indique qu'à la suite de l'adoption, en 2010, du Règlement sur les redevances exigibles pour l'utilisation de l'eau, celui-ci n'a fait l'objet d'aucune révision. En juin 2022, le projet de loi 42 proposé prévoyant l'utilisation de différents outils économiques, dont les redevances pour une gestion transparente, efficace et durable de cette ressource, n'a pas réussi à être adopté.

Pour terminer, M. DeSousa souhaite qu'une partie des sommes récoltées puissent servir à combler les besoins des municipalités au niveau du déficit d'entretien des infrastructures de l'eau et que l'Administration puisse obtenir une part substantielle des 12,6 milliards de dollars que les gouvernements fédéral et provincial se sont engagés à investir.

La présidente du conseil remercie M. Alan DeSousa pour son intervention et cède la parole à Mme Maja Vodanovic.

Mme Vodanovic demande que le nom de M. Alan DeSousa soit ajouté à titre d'appuyeur à la Déclaration.

La présidente du conseil prend acte de l'ajout du nom de M. DeSousa en tant qu'appuyeur de la Déclaration.

Adopté à l'unanimité.

15.04

À 16 h 11, le conseil procède à l'étude des points en orientation au conseil d'agglomération de l'ordre du jour.

À 16 h 12,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.01) à 80.01 (20.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1146

Conclure une entente-cadre de gré à gré avec Microsoft Canada inc., par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour la fourniture et l'entretien des licences de la suite Office 365 requises pour les employés de la Ville de Montréal et du Service de police de la Ville de Montréal, pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2025, pour une somme maximale de 27 975 413,10 \$, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion payables au MCN, pour une somme maximale de 86 231,25 \$, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagiques pour le compte des organismes publics / Autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 4 956 900 \$, à compter de 2023 et un ajustement récurrent de la base budgétaire 6 023 000 \$, à compter de 2024

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre de gré à gré avec Microsoft Canada inc. par l'entremise de son entente avec le ministère de la Cybersécurité et du Numérique (MCN), pour la fourniture et l'entretien des licences de la suite Office 365 requises pour les employés de la Ville de Montréal et du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), pour une durée de trois ans, soit du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2025, pour une somme maximale de 27 975 413,10 \$, taxes incluses, ainsi que des frais de gestion payables au MCN, pour une somme maximale de 86 231,25 \$, taxes incluses, à titre de courtier en infonuagique pour le compte des organismes publics;
- 2- d'autoriser un ajustement récurrent de la base budgétaire du Service des technologies de l'information de 4 956 900 \$ à compter de 2023 et un ajustement récurrent de la base budgétaire de 6 023 000 \$ à compter de 2024;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Il est proposé par Mme Chantal Rossi

appuyé par M. Aref Salem

de procéder à un vote nominal sur le point 80.01 (20.01).

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur:

Mesdames et messieurs Plante, Ollivier, Dorais, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Vaillancourt, Vodanovic, Hassan-Cournol, Giguère, Sourias, Norris, Kasoki Katahwa, Limoges, Lavigne Lalonde, Lessard-Blais, Plourde, Pauzé, Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, Christensen, Normand, Journeau, Roy, Blanchet, Deschamps, Palestini, Sauvé et Sasseville (35)

Votent contre:

Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Deros, Black, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Desbois, Moroz, Côté, Giannou, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Miranda et Hénault (23)

Résultat: En faveur : 35
Contre : 23

Adopté à la majorité des voix.

1229563004
80.01 (20.01)

CM22 1147

Approuver la version modifiée de l'addenda No 8 au contrat avec ESIT Canada Services aux Entreprises Cie se rapportant à la maintenance, l'entretien et le support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour la mise en place de l'interface SAC (CG22 0304), afin de corriger le montant indiqué à l'article 2.3 pour le nouveau montant de 35 271 500,19 \$, excluant toutes les taxes applicables

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la version modifiée de l'addenda no 8 au contrat conclu avec la firme ESIT Canada Services aux Entreprises Cie se rapportant à la maintenance, l'entretien et le support du Système de Gestion des Interventions (SGI) du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) pour la mise en place de l'interface SAC (CG22 0304), afin de corriger le montant indiqué à l'article 2.3 pour le nouveau montant 35 271 500,19 \$, excluant toutes les taxes applicables.

Adopté à l'unanimité.

1215035008
80.01 (20.02)

CM22 1148

Accorder un contrat de gré à gré à Groupe Aquacion inc. pour la fourniture et l'installation d'un analyseur en continu de l'activité de l'enzyme β -glucuronidase dans l'effluent de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.- Marcotte - Dépense totale 176 049,72 \$, taxes incluses - Avis d'intention DEEU-22-003

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

1- d'accorder un contrat de gré à gré à Groupe Aquacion inc. pour la fourniture et l'installation d'un analyseur en continu de l'activité de l'enzyme β -glucuronidase dans l'effluent de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 176 049,72 \$, taxes incluses, conformément à l'avis d'intention DEEU-22-003;

2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227482027
80.01 (20.03)

CM22 1149

Accorder un contrat à La Boutique du Plongeur (Triton) ltée, pour la fourniture de services d'entretien et de réparation des compresseurs d'air et des stations de remplissage pour le Service de sécurité incendie de Montréal, pour une période de 36 mois - Dépense totale de 491 582,28 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19405 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, La Boutique du Plongeur (Triton) ltée, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de services d'entretien et de réparation des compresseurs d'air et des stations de remplissage pour le Service de sécurité incendie de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 491 582,28 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19405 et au tableau des prix reçus joint au dossier décisionnel;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1229627001
80.01 (20.04)

CM22 1150

Exercer la deuxième option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 255 541,69 \$, taxes et contingences incluses, pour le lot 1 et de 182 177,80 \$, taxes et contingences incluses, pour le lot 2, pour le service d'entretien d'équipements de transport vertical, dans le cadre des contrats accordés à Ascenseurs Innovatec inc. (CG18 0417 et CG21 0556), majorant ainsi le montant total du contrat pour le lot 1 de 846 116,06 \$ à 1 068 326,22 \$, taxes incluses et du contrat pour le lot 2 de 836 780,59 \$ à 995 196,07 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la deuxième option de prolongation pour une période de 12 mois, à compter du 1^{er} janvier 2023 et autoriser une dépense additionnelle de 222 210,16 \$, taxes incluses, pour le lot 1 et de 158 415,48 \$, taxes incluses, pour le lot 2, pour le service d'entretien d'équipements de transport vertical, dans le cadre des contrats accordés à Ascenseurs Innovatec inc. (CG18 0417 et CG21 0556), majorant ainsi le montant total du contrat pour le lot 1 de 846 116,06 \$ à 1 068 326,22 \$, taxes incluses et majorant ainsi le montant total du contrat pour le lot 2 de 836 780,59 \$ à 995 196,07 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense totale de 57 093,84 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences (lot 1 : 33 331,52 \$ et lot 2 : 23 762,32 \$);
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227157010
80.01 (20.05)

À 16 h 51,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.06) à 80.01 (20.10) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1151

Conclure une entente-cadre avec Solutions Supérieures S.E.C. pour la fourniture, sur demande, de produits sanitaires (lot 1), pour une durée de 12 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois - Montant estimé de l'entente : lot 1 - 1 045 493,24 \$, taxes et variation des quantités incluses - Appel d'offres public 22-19428 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre avec Solutions Supérieures S.E.C., plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1, d'une durée approximative de 12 mois avec une option de prolongation de 12 mois, laquelle s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des produits sanitaires pour la Ville de Montréal, pour la somme maximale indiquée, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19428;

Firme	Lot	Montant (taxes incluses)
Solutions Supérieures S.E.C.	Lot 1	909 124,56 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 136 368,68 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 3- de procéder à une évaluation de rendement de Solutions Supérieures S.E.C.;

- 4- d'imputer les dépenses à même les budgets des divers requérants et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1229107004
80.01 (20.06)

CM22 1152

Exercer l'option de la première prolongation et autoriser une dépense additionnelle 103 354 \$, taxes incluses, pour l'entretien et la réparation des ascenseurs, nacelles et monte charges de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte dans le cadre du contrat accordé à Ascenseurs Innovatec inc. (CG19 0360), majorant ainsi le montant total du contrat de 201 818,50 \$ à 305 172,50 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de la première prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle de 103 354 \$, taxes incluses, pour l'entretien et la réparation des ascenseurs, nacelles et monte charges de la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Ascenseurs Innovatec inc, (CG19 0360), majorant ainsi le montant total du contrat de 201 818,50 \$ à 305 172,50 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 18 347,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227482029
80.01 (20.07)

CM22 1153

Accorder un contrat à Baulne inc. pour un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation et air climatisé) pour 21 bâtiments de la Ville de Montréal faisant partie du lot 4, pour une période de 32 mois, soit du 1^{er} novembre 2022 au 30 juin 2025, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense totale de 1 695 810,31 \$, taxes incluses (contrat : 1 541 645,74 \$ + contingences : 154 164,57 \$) - Appel d'offres public 22-19376 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Baulne inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour un service d'entretien d'équipements de mécanique du bâtiment - CVAC (chauffage, ventilation et air climatisé) pour des immeubles de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 541 645,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19376;
- 2- d'autoriser une dépense de 154 164,57 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Baulne inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227157014
80.01 (20.08)

CM22 1154

Accorder un contrat à 9213-7926 Québec inc. / Olivier Hyundai pour l'acquisition de véhicules hybrides pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) - Dépense totale de 1 289 117,52 \$, taxes incluses (contrat : 1 120 971, 76 \$ + contingences : 168 145,76 \$) - Appel d'offres public 22-19514 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, 9213-7926 Québec inc. / Olivier Hyundai, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition de véhicules hybrides pour le Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 120 971,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19514;
- 2- d'autoriser une dépense de 168 145,76 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de 9213-7926 Québec inc. / Olivier Hyundai;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1225382034
80.01 (20.09)

CM22 1155

Accorder un contrat à Jacques Olivier Ford inc. pour l'acquisition de camions châssis-cabine 4X4 pour le Service de police de la Ville de Montréal - Dépense totale de 172 683,03 \$, taxes incluses (contrat : 156 984,57 \$ + contingences : 15 698,46 \$) - Appel d'offres public 22-19381 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Jacques Olivier Ford inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition de camions châssis-cabine 4X4 pour le Service de police de la Ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 156 984,57 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19381;
- 2- d'autoriser une dépense de 15 698,46 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1225382030
80.01 (20.10)

À 16 h 52,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude des points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15).

À 16 h 58, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 19 h.



**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 24 octobre 2022
13 h**

**Séance tenue le lundi 24 octobre 2022 – 19 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Marianne Giguère, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme M. Peter McQueen, Mme Vana Nazarian et M. Luc Rabouin

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
Mme Gaelle Dieudonné, Analyste-rédactrice

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite un bon retour à toutes et à tous et déclare la séance ouverte.

1 - Période de questions du public

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Marc Poulin	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	En faisant un parallèle avec la Déclaration 15.02 du présent conseil, aimerais savoir pourquoi il n'y a pas d'intervention envers les conseillères d'Outremont, Mmes Valérie Patreau et Mindy Pollak, concernant une motion jugée discriminatoire au conseil d'arrondissement d'Outremont? / Réitère sa question
M. Laurian Ionita	Mme Valérie Plante (Mme Dominique Ollivier)	Demande des justifications sur l'augmentation de la valeur de sa propriété / Commentaires sur la réponse reçue

Mme Alexandra Grenier	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	Quelle est l'aide financière disponible pour aider son commerce sur la rue William impacté par des travaux majeurs? / Qu'est-ce qui sera fait pour que les personnes qui appliquent ces programmes d'aide financière dédiés aux commerces soient à l'écoute des besoins exprimés?
M. Lucien Pigeon	Mme Valérie Plante (Mme Marie-Andrée Mauger)	Comment faire pour que les personnes élues aident à réduire l'empreinte carbone de la population? / Quelle est l'empreinte carbone par personne, par année à Montréal, au Québec?
DÉPÔT DE DOCUMENT		
M. François Arreau	Mme Caroline Bourgeois (M. Robert Beaudry)	Est-ce qu'il y a un engagement pour protéger les milieux naturels et, est-ce qu'il y aura un pôle d'accueil au parc Angrignon? / Souhaite qu'un plan directeur voit le jour pour le parc Angrignon
M. Jean Duval	Mme Aref Salem (M. Robert Beaudry)	Comment se fait-il que le personnel municipal n'est pas identifié? / Qu'est-ce qui sera fait pour que la population sans Internet aille accès à l'ordre du jour du conseil municipal?
M. Robert Michael Edgar	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	Est-ce que l'Administration va revoir l'affaire Sue Montgomery le concernant? / Commentaires sur la réponse reçue
Mme Sandrine Desforges	M. Luis Miranda	Quelles mesures seront mises en place pour encourager la participation citoyenne des jeunes dans l'arrondissement d'Anjou? / Reformule sa question

À 19 h 40, la présidente du conseil fait la lecture de 29 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Lisa Tremblay	Élu-e responsable (Mme Alia Hassan-Cournol)	Considérant qu'un recours légal est en cours contre l'Université McGill par un groupe de femmes qui s'appellent les "Mohawk Mothers", ne serait-il pas absurde de donner cette permission à l'Université McGill pour sa demande d'irrigation (point 43.02 de l'agenda)? Comment le conseil municipal peut-il justifier son soutien à la demande de McGill alors que nous savons qu'une fouille archéologique intrusive pourrait endommager les preuves potentielles de tombes non marquées à proximité? Il serait dans le meilleur intérêt du public de ne pas accorder cette permission à McGill tant et aussi longtemps que le processus juridique n'est pas terminé.
Daphné Lisak	Tous les élus-es (Mme Alia Hassan-Cournol)	Comptez-vous consulter les Mères Mohawks au sujet des tombes autochtones non-identifiées sur le terrain du Royal Victoria avant d'approuver le projet, ou les ignorer comme McGill continue de faire?

Jerry Mathew	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	i have been waiting get refund from reputed college in Montreal who holding for 10 years. how can i get refund with legal way?
John Trottier	M. Dominic Perri	J'étais choqué de voir un conseiller municipal féliciter Fratelli d'Italia, un parti postfaciste, et même les qualifier de choix historique. Leurs positions radicales contre l'immigration et l'égalité des personnes LGBTQ vont à l'encontre de toutes les valeurs que Montréal représente. Monsieur Perri, allez vous vous excuser à vos concitoyens d'avoir célébré un parti étranger qui se bat contre leurs droits?
Jean-François Gagné	Mme Sophie Mauzerolle (Mme Marianne Giguère)	À Montréal-Nord, aucune piste cyclable protégée n'a été construite depuis 42 ans. Après une manifestation d'une centaine de citoyens, l'arrondissement a déposé un projet de 4 rues cyclables pour l'été 2023. Une cinquantaine de personnes étaient présentes à la consultation publique. C'était presque unanime, les gens ne trouvaient pas le projet sécuritaire puisque les bandes cyclables proposées n'étaient pas séparées de la circulation routière. Il semble que les fonctionnaires améliorent actuellement le projet. Est-ce que vous vous engagez à compléter ces 4 rues avec des pistes protégées séparées de la circulation routière en 2023?
François Rooseboom	Mme Christine Black	Pourquoi nous ne sommes pas desservi en pistes cyclables à Montréal- nord comme dans les autres arrondissements de Montréal ?
François Messier	M. Luis Miranda	Est-ce acceptable pour une personne élue, un adulte, de traiter un adolescent qui vient poser une question de la manière que vous l'avez fait?
Adam Atlas	Mme Valérie Plante (Mme Marie-Andrée Mauger)	When will Montreal do the right thing and ban private cars downtown?
Pierre-Luc Girard-Lauriault	M. Alain Vaillancourt	La signalisation « Arrêt interdit » est probablement la seconde signalisation la plus courante à Montréal, après la signalisation de stationnement interdit. Cette signalisation interdit complètement l'immobilisation, même pour 2 secondes pour embarquer ou débarquer quelqu'un. Il s'agit donc du contraire d'un arrêt obligatoire et l'infraction est commise dès l'immobilisation. Les agents de l'AMD ont pour consigne d'avertir avant d'émettre un constat. Plusieurs policiers font la même chose. Ce faisant, on modifie la portée de la signalisation et on permet à des gens d'utiliser en toute impunité ces zones comme des zones d'attentes. Les usagers vulnérables se font dérober la sécurité auquel ils ont droit puisque des zones qui devaient être dégagées pour assurer une visibilité ou un passage ne le sont plus. Pouvez-vous faire en sorte cette signalisation soit appliquée tel que prévu par les agents de l'AMD et les policiers et organiser une campagne de sensibilisation à ces infractions?

Chloé Larouche-
Desmeules

M. Robert Beaudry
(Mme Alia Hassan-Cournol)

Le 27 septembre dernier un magnifique projet est présenté dans LaPresse : "LACHINE-EST

LE BERCEAU INDUSTRIEL OÙ ON RÊVE D'UN ÉCOQUARTIER". On y parle de décontamination qui reste à faire, de la mise sur pied d'une Corporation de développement économique communautaire, d'un patrimoine industriel à mettre en valeur. Et aussi que "Le fait que la Ville et l'arrondissement ne soient pas propriétaires des terrains – ils appartiennent à quatre promoteurs – ne pose pas problème aux yeux des élus. « On a les outils, les règlements d'urbanisme pour planifier le développement », fait observer

M. Beaudry."

Le territoire AssomptionSud Longue-Pointe a plusieurs points en commun avec ce secteur. Pourquoi est-ce que la contamination des terrains et les propriétaires privés dans l'Est sont un obstacle à la création d'un autre projet qu'un Parc Industriel dans le Poumon Noir de Montréal alors que vous avez tous les outils pour l'Ouest pour faire un beau projet ?

Simon Paquette

Mme Marianne Giguère

Bonjour,

Quel est votre plan pour mettre en place un lien cyclable protégé entre les secteurs de Côte-des-Neiges et de Saint-Laurent? C'est vraiment triste, mais il n'y a aucun lien cyclable Nord-Sud à travers la ville de Montréal, pas même de la peinture quelque part. Les deux options me semblent être Lucerne ou bien Canora, Dunkirk et un lien longeant la voie ferrée. Je pense qu'on mérite aussi bien que le REV Saint-Denis. Quel est votre plan?

Merci d'avance

Mike Stacey

Élu-e responsable
(M. Alex Norris)

Why do the noise bylaws allow construction as early as 7am? I have been woken up by extremely loud construction in the building next door every day for weeks. Please consider changing the bylaw to prevent construction noise until at least 8am so those of us who do not need to be awake by 7 can get enough sleep.

Jean-Michel Ostiguy

Élu-e responsable
(M. Pierre Lessard-Blais)

En fin juillet, un nid de poule est apparu sur la rue Aylwin entre les rues Sherbrooke et Hochelaga. Depuis, la ville est simplement venu creusée un énorme trou empêchant aux véhicules de se stationner dans la rue à cette hauteur. Est-ce possible de terminer les travaux afin de ré-ouvrir la rue AVANT l'arrivée de l'hiver? Il est chaotic de se stationner dans la rue puisque une portion de la rue Aylwin est fermé, mais la rue parallèle (Cuvilier) est aussi fermé dû à des travaux. Nous payons le plein prix pour la vignette de stationnement #23 mais ne sommes pas en mesure de se stationner à moins de 5 minutes de marche de notre domicile.

Ginette Côté	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	<p>En mars dernier, le Tribunal des droits de la personne condamnait la ville à verser 7000\$ pour dédommager un citoyen victime de discrimination suite à l'abus de pouvoir perpétré par 4 élus Projet Montréal. Deux de ces élus siègent encore soit Mme Patreau et Mme Pollak. Vous déposez aujourd'hui une motion pour blâmer le Maire Miranda pour ses propos discriminatoires à l'égard de ce jeune de 15 ans. Je ne veux pas défendre M Miranda qui a eu un comportement inacceptable, mais je me demande pourquoi déposer une motion de blâme à son égard alors que vous n'agissez pas dans le cas bien plus grave de Mme Patreau et Pollak de votre propre parti?</p>
Micheline Maranda	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	<p>Mme Plante, vous déposez aujourd'hui une Motion de blâme à l'encontre de M Miranda pour notamment avoir agi de façon discriminatoire à l'égard d'un citoyen. Soit, le comportement de M Miranda est odieux et se doit d'être dénoncé. Pendant ce temps, la ville de Montréal a été condamnée à payer 7000\$ par le Tribunal des Droits de la Personne pour dédommager un citoyen victime de discrimination à la suite d'une Motion votée par 4 élus Projet Montréal. 2 de ces élus siègent encore soit Mmes Pollak et Patreau. Elles refusent obstinément de s'excuser et n'ont fait l'objet d'aucune remontrance de Projet Montréal. Pourtant on parle ici d'une condamnation d'un Tribunal! Pourquoi déposez-vous une motion de blâme à l'égard de M Miranda et passez-vous l'éponge pour Mmes Patreau et Pollak?</p>
François Lespinasse	Élu-e responsable (Mme Alia Hassan-Cournol)	<p>Qui seront les observateurs autochtones durant les fouilles archéologiques? Ces personnes sont-elles reconnues par la communauté mohawk? Si oui, comment?</p>
		<p>Le McGill reporter rapporte que 50 acteurs de la communauté autochtones ont été engagé dans le processus de consultation. Qui étaient-ils?</p>
		<p>Serait-ce possible que les parties impliquées dans le projet de rénovation (SQI, McGill, Arkéos) prétendent avoir un appui de la part de la communauté mohawk réellement concernée, alors que ce n'est pas le cas?</p>
		<p>Autrement dit, l'expertise de la firme d'archéologie est-elle réellement pertinente, et reflète-t-elle réellement la volonté des peuples autochtones dont elle se défend d'avoir l'appui?</p>
Sophie Berthiaume	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	<p>Je suis membre de la Coopérative Montagne Verte et avec mon adresse on m'indique qu'il a aucune vignette assigné pour cette adresse. Pourtant il y a des sections vignette 50 devant l'immeuble. Le stationnement est très difficile. C'est urgent d'adresser cette problématique pour tout les membres de la Cooperative de 136 logements ayant un véhicule</p>

Sonja Susnjar	Mme Nancy Blanchet	You recently published a report by the firm AECOM on plans for development of the area within a 1 kilometer radius around the LaSalle train station, previously known as the Quartier de la gare LaSalle and now rebaptised LaS-O. However, the report makes no mention of the number of residential units envisaged in this area. Exactly how many units do you foresee here?
Valérie Lalime	M. Luis Miranda	Pourquoi êtes vous encore présent monsieur? Votre mandat est d'écouter les citoyens et non de les mépriser. Quels sont vos buts de parler ainsi?
		Dites moi ou me diriger pour porter plainte contre votre manque de CIVISME.
Margaux Dupuis	Mme Marie-Andrée Mauger	Bonjour madame Mauger, la municipalité s'intéresse-t-elle aux cylindres de micro-algues qui placés en zone urbaine constituent des puits de carbone très efficaces? Un projet pilote existe dans la ville de Bordeaux en France pour plus d'informations.
Fatima Gabriela Salazar Gomez	Mme Christine Black Équipe du district Marie-Clarac	Considérant que les résident.e.s de l'arrondissement ont été informé 4 jours à l'avance de la consultation publique ayant lieu au parc Pilon, considérant que nous vivons dans un arrondissement dont une grande partie de la population n'a pas accès à un ordinateur à cause de la fracture numérique, considérant que le travail extraordinaire de mobilisation et d'organisation qui est fait dans les autres arrondissement de la ville (ahuntsic, villeray, plateau ou rosemont) pour encourager et soutenir la participation des citoyenn.nes à l'élaboration de leurs espaces publics. Ma question générale est : qu'est-ce qu'il serait possible d'organiser d'autres consultations en présentiel, par exemple dans vos bureaux ou au chalet du parc? Je demande une autre consultation que celle prévu en ligne en novembre. Ma sous-question est : serait-il possible d'être plus organiser et de faire la promotion des consultations publiques au moins un mois à l'avance, svp ?
Lisa Villani	Mme Laurence Lavigne-Lalonde	I would like to ask 2 questions that were not answered last week. Will additional security be added and lighting in the St-Michel area since I now have to walk several blocks late at night to get home due to the complete removal of parking and the reduction on the side streets. I had to walk home late last week and I was actually scared. I am physically unable to run due to physical issues yet all I kept thinking was how I was going to get away should something happen.

Philippe Gravel	Mme Valérie Plante (M. Alex Norris)	<p>Vous déposez aujourd'hui une Motion de blâme à l'encontre de M Miranda pour notamment avoir agi de façon discriminatoire à l'égard d'un citoyen. Soit, le comportement de M Miranda est odieux et se doit d'être dénoncé. Pendant ce temps, la ville de Montréal a été condamnée à payer 7000\$ par le Tribunal des Droits de la Personne pour dédommager un citoyen victime de discrimination à la suite d'une Motion votée par 4 élus Projet Montréal. 2 de ces élus siègent encore soit Mmes Pollak et Patreau. Elles refusent obstinément de s'excuser et n'ont fait l'objet d'aucune remontrance de Projet Montréal. Pourtant on parle ici d'une condamnation d'un Tribunal!</p> <p>Pourquoi déposez-vous une motion de blâme à l'égard de M Miranda et passez-vous l'éponge pour Mmes Patreau et Pollak?</p>
Steven Middleton	Mme Sophie Mauzerolle	Maintenant que la Ville fait l'acquisition de terrain et annonce la destruction partielle du Boisé Steinberg pour céder la place à la construction du prolongement des rues Souligny et du boulevard AssomptionSud, quand pourrons nous voir le tracé de ces nouvelles infrastructures ?
Marie-Anne Perreault	Élu-e responsable (Mme Marianne Giguère)	Comme plusieurs citoyens, parents et enfants de mon quartier, j'attends le prolongement de la piste cyclable de la rue Prieur avec impatience pour le tronçon entre St-Firmin et St-Michel. Ce tronçon permettra de relier ou de faciliter l'accès à 3 écoles (l'École St-Antoine-Marie-Claret, l'École Atelier et l'école Our Lady of Pompei), reliera le jardin communautaire d'Ahuntsic, le parc J.-J.Gagnier et facilitera aussi un accès au Parc des Hirondelles pour la population et de nombreux enfants. L'aménagement est souhaité depuis quelques années maintenant et fait l'objet de demandes de l'arrondissement depuis 2020 à la ville centre. J'aimerais savoir pour quelle raison c'est si long et savoir quand nous pouvons voir nos enfants partir pour l'école sur des rues aménagées de pistes cyclables. Merci.
Pascal Choiniere	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	considérant le bruit et la nuisance, quand prévoyez-vous banir l'utilisation des souffleur à feuille à essence - comme le fait l'arrondissement d'Outremont
Maude Boisvert	Élu-e responsable (M. Sylvain Ouellet)	Comment comptez-vous remédier au manque de stationnement flagrant pour les résidents des rues avoisinantes qu'engendrera la mise en place de la piste cyclable sur Sagard ? En outre, pourquoi avoir instaurer une piste cyclable sur Sagard alors qu'il y en a une deux rues plus loin sur Louis- Hémon ? Finalement, est ce que la piste sera ouverte à l'année ?

James Murphy

Mme Valérie Plante
(M. Benoit Dorais)

Nous sommes dans une crise de logement. Selon la SCHL, à Montréal "De 2015 à 2020, la croissance de la demande a été 6 fois plus forte que la croissance du nombre de logements du parc résidentiel". Quand l'offre de logements est trop basse, les loyers seront élevés. Pour cette raison, des nouveaux groupes comme Construisons Montréal avaient lancé et demandé plus de logements - les deux sociaux et marchands.

Ma question: Est-ce qu'il y a un objectif minimal de construction pour les logements (les deux sociaux et marchands)?

Si non: pourquoi?

Si oui: comment la décision du conseil concernant la Tour 6 du Square Children influe-t-elle sur cet objectif ? Et quelles sont les prochaines étapes?

Christopher McCray

Mme Marianne Giguère
(Mme Sophie Mauzerolle)

La piste de Maisonneuve est le seul lien cyclable protégé qui relie directement le district de Sainte-Marie au centre-ville. Un chantier entrave la piste cyclable entre Cartier et Papineau depuis plusieurs semaines, sans corridor cyclable temporaire, mais on conserve 2 voies de circulation automobile. Des cyclistes continuent dans les voies automobiles, souvent à contresens, dans ce secteur déjà dangereux pour les piétons et cyclistes: 3 piétons sont décédés sous les roues de véhicules ici depuis 2021 seulement.

Avec l'augmentation de la circulation à partir de la semaine prochaine en lien avec le chantier du pont-tunnel La Fontaine, cette situation risque de devenir encore plus dangereuse. Dans une perspective de Vision zéro, et dans le contexte où les automobilistes ont de nombreuses voies est-ouest disponibles sur Sherbrooke, Ontario, René-Lévesque et Notre-Dame, pourriez-vous prioriser la sécurité des usagers vulnérables et aménager un corridor cyclable ici rapidement?

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 20 h 29. Elle remercie toutes les personnes qui ont soumis leurs questions soit en se déplaçant à l'hôtel de ville soit par écrit afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

À 20 h 32, le conseil reprend ses travaux à la réunion des points 80.01 (20.11) à 80.01 (20.15).

CM22 1156

Accorder un contrat à Jacques Olivier Ford inc. pour l'acquisition de véhicules électriques et hybrides (lot 7) pour le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) - Dépense totale de 167 775,55 \$, taxes et contingences incluses - Appel d'offres public 22-19444 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Jacques Olivier Ford inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de véhicules électriques pour le Service de police de la Ville de Montréal, pour la somme maximale indiquée en regard du lot 7, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19444;

<u>Firme</u>	<u>Article</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Jacques Olivier Ford inc.	Lot 7	145 891,78 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 21 883,77 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1225382033
80.01 (20.11)

CM22 1157

Accorder un contrat à Iron Mountain Canada Operations ULC, pour la fourniture des services de transport et l'entreposage d'éléments de sauvegarde TI (voûte physique), pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027, avec deux options de prolongation d'une année chacune, pour une somme maximale de 315 156,22 \$, taxes incluses (contrat : 274 048,89 \$ + variation de quantités : 41 107,33 \$) - Appel d'offres public 22-19445 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Iron Mountain Canada Operations ULC, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture des services de transport et l'entreposage d'éléments de sauvegarde TI (voûte physique), pour une période de cinq ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2027, avec deux options de prolongation d'une année chacune, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 274 048,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19445;
- 2- d'autoriser une dépense de 41 107,33 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Iron Mountain Canada Operations ULC;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1229396005
80.01 (20.12)

CM22 1158

Accorder un contrat à Drumco energie inc. pour la fourniture de deux génératrices incluant les équipements connexes requis pour sa mise en service, pour une somme maximale de 562 621,25 \$, taxes incluses (contrat : 489 235,87 \$ + contingences : 73 385,38 \$) - Appel d'offres public 22-19472 (1 soum. conforme)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder Drumco énergie inc., seul soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture de deux génératrices incluant les équipements connexes requis pour sa mise en service, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 489 235,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19472;
- 2- d'autoriser une dépense de 73 385,38 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Drumco énergie inc.;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1228141004
80.01 (20.13)

CM22 1159

Accorder un contrat à Les systèmes d'information Héra Évolution inc. pour la fourniture de services techniques et de maintenance sur les systèmes CA - Integrated Data Management System (IDMS), pour une période de 60 mois, pour une somme maximale de 899 679,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19494 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Les systèmes d'information Héra Évolution inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de services techniques et de maintenance sur les systèmes CA – Integrated Data Management System (IDMS), pour une durée de 60 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 899 679,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19494;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Les systèmes d'information Héra Évolution inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1225942001
80.01 (20.14)

CM22 1160

Accorder un contrat à Novipro inc. pour l'acquisition des licences et le renouvellement du support des logiciels Domino/Lotus Notes, pour une période de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024, pour une somme maximale de 944 832,36 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19425 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Novipro inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour l'acquisition des licences et le renouvellement du support des logiciels Domino/Lotus Notes, pour une période de deux ans, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2024, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 944 832,36 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19425;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Novipro inc.;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

La leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, demande que l'expression « parler des deux côtés de la bouche » utilisée par Mme Magda Popeanu lors de son intervention soit retirée parce qu'elle fait partie de la liste des mots antiparlementaires. La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, demande à Mme Popeanu de retirer l'expression citée. La conseillère Magda Popeanu prend la parole et retire l'expression en question de son intervention. La présidente la remercie et clôture le débat.

Adopté à l'unanimité.

1229563005
80.01 (20.15)

À 20 h 44,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.16) à 80.01 (20.19) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1161

Autoriser la cession de l'entente entre la Ville de Montréal et Northrop Grumman International Trading inc. (CG09 0285 puis modifiée en vertu des résolutions CG13 0121, CG13 0455, CG17 0236, CG18 0224, CG19 0013 et CG19 0575) à Peraton International LLC, pour l'entretien des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur du Service de police de la Ville de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser la cession de l'entente entre la Ville de Montréal et Northrop Grumman International Trading inc. (CG09 0285 puis modifiée en vertu des résolutions CG13 0121, CG13 0455, CG17 0236, CG18 0224, CG19 0013 et CG19 0575) à Peraton International LLC, pour l'entretien des logiciels du système de répartition assistée par ordinateur du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1220206001
80.01 (20.16)

CM22 1162

Conclure une entente-cadre avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) afin d'adhérer au regroupement d'achats pour la fourniture d'imprimantes et multifonctions, pour une durée de 32 mois et 15 jours, soit du 1^{er} novembre 2022 au 15 août 2025, pour une somme maximale de 3 877 085,01 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre, pour une durée de 32 mois et 15 jours, soit du 1^{er} novembre 2022 au 15 août 2025, par laquelle le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) adhère au regroupement d'achats pour la fourniture d'imprimantes et multifonctions, pour une somme maximale de 3 877 085,01 \$, taxes incluses;
- 2- d'accorder, conformément aux dispositions de la loi, au Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG), le contrat à cette fin, conformément à leur contrat portant le numéro 2022-8065-50, en date du 16 août 2022;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction espaces de travail et services aux utilisateurs à signer tous documents relatifs, pour et au nom de la Ville;
- 4- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des Services corporatifs et des Villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

1229563003
80.01 (20.17)

CM22 1163

Accorder un contrat à Produit Énergétiques GAL., pour la location d'équipement pour le lot 0178 « Chauffage temporaire » dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal - Dépense totale de 299 394,90 \$, taxes incluses (contrat : 249 495,75 \$, taxes incluses + contingences : 49 899,15 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public IMM-15753 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire l'entreprise Produit Énergétiques GAL., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la location d'équipement pour le lot 0178 « Chauffage temporaire », dans le cadre du projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 249 495,75 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15753;
- 2- d'autoriser une dépense de 49 899,15 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- de procéder à une évaluation de rendement de l'entreprise Produits Énergétiques GAL.;

- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1229057006
80.01 (20.18)

CM22 1164

Exercer la deuxième option de prolongation et autoriser une dépense additionnelle approximative de 102 453,71 \$, taxes incluses, pour la prestation de services d'impression, d'insertion, d'expédition, de fournitures de papeterie et d'enveloppes pour le Service des ressources humaines, pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, dans le cadre du contrat accordé à 9248-5523 Québec inc. (DXP Postexperts) (CE18 1440 et CE21 1523), majorant ainsi le montant total du contrat de 409 814,84 \$ à 512 268,55 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la deuxième option de prolongation et d'autoriser une dépense additionnelle approximative de 102 453,71 \$, taxes incluses, pour la prestation de services d'impression, d'insertion, d'expédition, de fournitures de papeterie et d'enveloppes pour le Service des ressources humaines pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, dans le cadre du contrat accordé à 9248-5523 Québec inc. (DXP Postexperts) (CE 18 1440), majorant ainsi le montant total du contrat de 409 814,84 \$ à 512 268,55 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1222942001
80.01 (20.19)

CM22 1165

Accorder des contrats à Bell Canada, Vidéotron Itée, Telus, Hydro-Québec, fournisseurs uniques, pour rembourser des frais liés aux travaux que ces derniers devront réaliser dans le cadre du contrat 459210, pour des travaux de réaménagement de l'intersection des chemins Remembrance, de la Côte-des-Neiges et de ses abords dans le cadre du contrat accordé à Eurovia Québec Grands Projets inc. (CG21 0141) - Dépense totale de 1 198 927,02 \$, taxes incluses, provenant du budget des incidences autorisées

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Mme Émilie Thuillier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à Bell Canada pour la réalisation de travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet Remembrance/Côte-des-Neiges pour une somme maximale de 361 739,19 \$, taxes incluses;
- 2- d'accorder un contrat de gré à gré à Vidéotron Itée pour la réalisation de travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet Remembrance/Côte-des-Neiges pour une somme maximale de 482 672,16 \$, taxes incluses;
- 3- d'accorder un contrat de gré à gré à Telus pour la réalisation de travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet Remembrance/Côte-des-Neiges pour une somme maximale de 119 986,81 \$, taxes incluses;
- 4- d'accorder un contrat de gré à gré à Hydro-Québec pour la réalisation de travaux sur son réseau câblé dans le cadre du projet Remembrance/Côte-des-Neiges pour une somme maximale de 234 528,86 \$, taxes incluses;
- 5- d'autoriser le greffier de la Ville à signer tous les documents requis pour et au nom de la Ville;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227231074
80.01 (20.20)

À 20 h 49,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.21) à 80.01 (20.24) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1166

Accorder un contrat à Procova inc. pour l'exécution des travaux de rénovation des stations de pompage des Cèdres-en-haut et des Cèdres-en-bas, situées dans le parc du Mont-Royal, dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 1 158 285,74 \$, taxes incluses (contrat : 910 602 \$ + contingences : 182 120,40 \$ + incidences : 65 563,34 \$) - Appel d'offres public IMM-15698 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Procova inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux de rénovation des stations de pompage Des Cèdres-en-haut et Des Cèdres-en-bas, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 910 602 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15839;
- 2- d'autoriser une dépense de 182 120,40 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 65 563,34 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1225374001
80.01 (20.21)

CM22 1167

Accorder un contrat à Les Entreprises Cogenex inc. pour des travaux de remplacement de la conduite d'eau du réseau principal de 900 mm de diamètre en fonte grise traversant le parc d'Argenson, dans l'arrondissement du Sud-Ouest - Dépense totale de 1 078 841,33 \$, taxes incluses (contrat : 798 731,33 \$ + contingences : 123 109 \$ + incidences : 157 001 \$) - Appel d'offres public 10398 (8 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder à Les Entreprises Cogenex inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de remplacement de la conduite d'eau du réseau principal de 900 mm de diamètre en fonte grise traversant le parc d'Argenson dans l'arrondissement du Sud-Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 078 841,33 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 10398;
- 2- d'autoriser un montant de 123 109 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser un montant de 157 001 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Les Entreprises Cogenex inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227788001
80.01 (20.22)

CM22 1168

Exercer l'option de renouvellement et autoriser une dépense additionnelle de 173 842,20 \$, taxes et contingences incluses, pour des services professionnels spécialisés en coordination de chantier pour le projet de restauration patrimoniale et de mise aux normes de l'hôtel de ville de Montréal, dans le cadre du contrat accordé à CIMA+ S.E.N.C (CG21 0454), majorant ainsi le montant total du contrat de 173 842,20 \$ à 347 684,40 \$, taxes et contingences incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de renouvellement et d'autoriser une dépense additionnelle de 144 868,50 \$, taxes incluses, pour des services professionnels spécialisés en coordination de chantier dans le cadre du contrat accordé à CIMA+ S.E.N.C (CG21 0454), majorant ainsi le montant total du contrat de 173 842,20 \$ à 347 684,40 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 28 973,70 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1227737002
80.01 (20.23)

CM22 1169

Accorder un contrat de services professionnels de gré à gré à TotalMed Solutions Santé inc., pour la fourniture de services à titre de médecin-conseil et à titre de médecin désigné, pour une période maximale de 12 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, pour une somme maximale de 356 135,06 \$, taxes incluses / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un contrat de gré à gré à TotalMed Solution Santé inc. pour la réalisation d'examens médicaux de préemploi pour la Ville de Montréal, pour une période maximale de 12 mois, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023, pour une somme maximale de 356 135,06 \$, taxes incluses, ou jusqu'à épuisement des fonds prévus;
- 2- d'approuver un projet de convention de services professionnels à cette fin;
- 3- d'autoriser le directeur de la Direction santé et mieux-être à signer le projet de convention de services professionnels à cet effet;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1228548001
80.01 (20.24)

CM22 1170

Résilier, d'un commun accord, le contrat accordé à Aecom Consultants inc. d'une valeur totale de 479 936,20 \$, taxes incluses, pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'un suivi ichtyologique des effets de la mise en service de l'unité de désinfection à l'ozone à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Mme Maja Vodanovic

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de résilier, d'un commun accord, le contrat accordé à Aecom Consultants inc., pour la fourniture de services professionnels pour la réalisation d'un suivi ichtyologique des effets de la mise en service de l'unité de désinfection à l'ozone à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, d'une valeur maximale de 479 936,20 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 17-15919.

Adopté à l'unanimité.

1227482030
80.01 (20.25)

À 20 h 52,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.26) à 80.01 (20.30) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1171

Conclure deux ententes-cadres pour les services professionnels en économie de la construction, pour une période de cinq ans : LOT 1 avec GLT+ inc. pour un montant de 2 328 721,64 \$, taxes incluses (contrat : 2 024 975,34 \$ + contingences : 303 746,30 \$); LOT 2 avec Consultants Legico-CHP inc. pour un montant de 2 506 653,76 \$, taxes incluses (contrat : 2 179 698,92 \$ + contingences : 326 954,84 \$), dans le cadre de l'appel d'offres public 22-19440 (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure deux ententes-cadres avec les firmes ci-après désignées, ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour chacun des articles, lesquelles s'engagent à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels en économie de la construction pour divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, pour une durée de cinq ans, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacune d'elles, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19440;

<u>Firmes</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
GLT+ inc.	Lot 1 - Projets de Sécurité publique – Projets industriels - Transition écologique – Projets corporatifs	2 024 975,34 \$
Consultants Legico-CHP inc.	Lot 2 - Projets d'Espace pour la vie – Programmes de projets – Projets de maintien d'actifs	2 179 698,92 \$

- 2- d'autoriser une dépense totale de 630 701,14 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences (Lot 1 : 303 746,30 \$ et Lot 2 : 326 954,84 \$);
 3- de procéder à une évaluation du rendement de GLT+ inc. et Consultants Legico-CHP inc.;
 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1229718001
80.01 (20.26)

CM22 1172

Exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre 1366437 conclue avec Genipro (STNH) inc. (CG19 0292), pour une période de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier de divers projets dans la Division des projets de Sécurité publique (SIM, Lot 2) de la Direction de la gestion des projets immobiliers, sans dépense supplémentaire

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de prolongation de l'entente-cadre 1366437, d'une durée de 12 mois, pour les services professionnels de contrôleurs de chantier de divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, dans le cadre du contrat accordé à Genipro (STNH) inc. (CG19 0292), sans dépense supplémentaire;
 2- de procéder à une évaluation du rendement de Genipro (STNH) inc.

Adopté à l'unanimité.

1228304002
80.01 (20.27)

CM22 1173

Exercer l'option de prolongation des ententes-cadres 1366477 et 1366486 conclues avec CIMA+ s.e.n.c (CG19 0293), pour une période de 12 mois, pour la fourniture de services professionnels de contrôleurs de chantier de divers projets dans la Division des projets de Sécurité publique et d'Espace pour la vie (lots 1 et 3) de la Direction de la gestion des projets immobiliers, sans dépense supplémentaire

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'option de prolongation des ententes-cadres 1366477 et 1366486 d'une durée de 12 mois, pour les services professionnels de contrôleurs de chantier de divers projets de la Direction de la gestion des projets immobiliers, dans le cadre du contrat accordé à CIMA+ s.e.n.c. (CG19 0293), sans dépense supplémentaire;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de CIMA+ s.e.n.c.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1228304001
80.01 (20.28)

CM22 1174

Exercer l'option de renouvellement de 12 mois, sans dépense additionnelle, pour les ententes-cadres de services professionnels conclues avec FNX-INNOV inc., Groupe ABS inc. et GBI Experts-conseils inc. pour le contrat 19-17692 (CG19 0431), afin de réaliser la surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées / Autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à renouveler les contrats pour un maximum d'une autre période de 12 mois, et ce, uniquement, si au terme du premier renouvellement de 12 mois, les dépenses autorisées n'ont pas été épuisées

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer la première option de renouvellement, pour une période de 12 mois, sans dépense additionnelle, des ententes-cadres conclues avec FNX-INNOV inc., Groupe ABS inc. et GBI Experts-conseils inc., tel que prévu au contrat 19-17692 (CG19 0431), afin de poursuivre les mandats de surveillance environnementale de la gestion des déblais dans l'emprise des chaussées;
- 2- d'autoriser le directeur de la Direction de la réalisation des projets d'infrastructures urbaines à renouveler les contrats pour un maximum d'une autre période de 12 mois, et ce, uniquement, si les dépenses autorisées des contrats n'ont pas été épuisées au terme de la première période de renouvellement.

Adopté à l'unanimité.

1227231078
80.01 (20.29)

CM22 1175

Exercer l'option de la deuxième prolongation et autoriser une dépense estimée de 850 860,28 \$, taxes et variation de quantités incluses, pour la fourniture, sur demande, de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés, pour une période de 12 mois, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, dans le cadre de l'entente-cadre conclue avec Lifeworks (Canada) Ltd. (auparavant Morneau Shepell Ltée) (CG18 0616), majorant ainsi le montant total de l'entente-cadre de 2 913 397,01 \$ à 3 764 257,29 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 739 878,50 \$, taxes incluses, pour la fourniture, sur demande, de services professionnels externes requis au Programme d'aide aux employés, pour une période de douze mois, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, dans le cadre du contrat accordé à Lifeworks (Canada) Ltd. (auparavant Morneau Shepell Ltée) (CG18 0616), majorant ainsi le montant total du contrat de 2 913 397,01 \$ à 3 764 257,29 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 110 981,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de variations de quantités;
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services, et ce, au rythme des besoins à combler (utilisateur-payeur).

Adopté à l'unanimité.

1228045002
80.01 (20.30)

À 20 h 57,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.31) à 80.01 (20.35) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1176

Autoriser l'entente entre la Sûreté du Québec (SQ) et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour la contribution financière à l'Équipe intégrée de coordination des disparitions et enlèvements (EICDE) pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 31 mars 2025 / Autoriser à cette fin la réception d'une contribution financière maximale de 2 309 800 \$ de la SQ / Autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et dépenses pour 2022 de 79 326 \$ ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes / Autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de deux postes policiers pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 31 mars 2025, de trois postes policiers pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2025 et d'un poste policier pour la période du 1^{er} novembre 2023 au 31 mars 2025

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser l'entente entre la Sûreté du Québec et le Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) pour sa participation à l'Équipe intégrée de coordination des disparitions et enlèvements (EICDE) pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 31 mars 2025;
- 2- d'autoriser à cette fin la réception d'une contribution financière maximale de 2 309 800 \$ et d'autoriser un budget additionnel équivalent de revenus et de dépenses pour 2022 de 79 326 \$ ainsi qu'un ajustement à la base budgétaire pour les années subséquentes selon les informations inscrites au dossier décisionnel;
- 3- d'autoriser l'augmentation temporaire de l'effectif autorisé de deux postes policiers pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 31 mars 2025, de trois postes policiers pour la période du 1^{er} avril 2023 au 31 mars 2025 et d'un poste policier pour la période du 1^{er} novembre 2023 au 31 mars 2025;
- 4- d'autoriser la directrice par intérim du SPVM à signer l'entente de versement de la contribution financière.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1226716004
80.01 (20.31)

CM22 1177

Approuver un projet d'acte en vertu duquel la Ville de Montréal vend à la Société de transport de Montréal deux lots volumétriques connu sous les numéros 6 120 077 et 6 163 997 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour la somme de 905 000 \$, plus les taxes applicables, nécessaires à la reconstruction de l'édicule de la station de métro Mont-Royal, situés dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville de Montréal vend à la Société de transport de Montréal, à des fins de réaménagement de son édicule de la station de métro Mont-Royal, un volume connu sous le numéro 6 120 077 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté ouest de la rue Berri, au sud de l'avenue du Mont-Royal, d'une superficie de 792,9 mètres carrés et un volume connu sous le numéro 6 163 997 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, de 6,4 mètres carrés, situé du côté est de la rue Berri, au sud de l'avenue du Mont-Royal, dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal, pour la somme de 905 000 \$, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions prévus au projet d'acte;
- 2- de créer une servitude de limitation de charge, selon les conditions et modalités prévues au projet d'acte de vente;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1200222002
80.01 (20.32)

CM22 1178

Approuver la résolution du comité exécutif (CE22 1368) décrétant l'imposition d'une réserve foncière aux fins de rue, dans le cadre du projet de raccordement du boulevard Cavendish, sur une partie du lot 2 090 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver la résolution du comité exécutif (CE22 1368) décrétant l'imposition d'une réserve foncière, aux fins de rue, sur deux parties du lot 2 090 312 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, tel qu'indiqué par les lettres CDEFC au plan D-1 Mont-Royal préparé par Sylvie Gauthier, arpenteure-géomètre, le 31 mars 2016 sous sa minute 1671, ainsi qu'indiqué par les lettres HJKLMEDNH au plan D-2 Mont-Royal, préparé par Vincent Villeneuve, arpenteur-géomètre, le 5 octobre 2016, sous sa minute 209.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227723007
80.01 (20.33)

CM22 1179

Résilier la convention de contribution avec Plongeon Québec (CG18 0116) ainsi que l'addenda (CG22 0102) venant la modifier pour la tenue d'une étape de la Série mondiale de plongeon prévue en 2022

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

de résilier la convention de contribution financière avec Plongeon Québec pour la tenue d'une étape de la Série mondiale de plongeon prévue en 2022.

Adopté à l'unanimité.

1228475005
80.01 (20.34)

CM22 1180

Accorder un soutien financier de 149 003 \$ à Mutuelle des Marchés Solidaires pour la réalisation du projet « Paniers solidaires » se déroulant du 1^{er} novembre 2022 au 31 septembre 2023 dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023) / Approuver un projet de convention à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 149 003 \$ à Mutuelle des Marchés Solidaires pour la réalisation du projet « Paniers solidaires » se déroulant du 1^{er} novembre 2022 au 31 septembre 2023, dans le cadre de l'Entente administrative sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales - Alliances pour la solidarité (Ville-MTESS 2018-2023);
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1229125004
80.01 (20.35)

À 21 h 24,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.36) à 80.01 (20.40) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1181

Approuver un addenda aux conventions de contributions financières initiales entre la Ville de Montréal et le Partenariat du Quartier des spectacles ainsi que La Guilde des jeux vidéo (CG21 0362), sans aucun changement aux montants des contributions financières prévues, afin d'ajuster la durée des projets

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder une prolongation de cinq mois à la Guilde des jeux vidéos du Québec et au Partenariat du Quartier des spectacles afin de leur permettre de réaliser leur projet de mutualisation dans leur intégralité;
- 2- d'approuver les deux projets d'addendas à cet effet;
- 3- de conserver l'imputation de cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel initial.

Adopté à l'unanimité.

1217953003
80.01 (20.36)

CM22 1182

Exercer l'année optionnelle de prolongation et autoriser une dépense additionnelle estimée à 398 868,16 \$ (contrat : 362 608,16 \$, taxes incluses + contingences : 36 260 \$, taxes incluses) pour la réalisation d'examens médicaux de préemploi pour la Ville de Montréal avec le Groupe Santé Physimed inc. (CG21 0455), pour une durée maximale de 12 mois, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, ou jusqu'à épuisement des fonds prévus

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'exercer l'année optionnelle de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 362 608,16 \$, taxes incluses, pour la réalisation d'examens médicaux de préemploi pour la Ville de Montréal avec le Groupe Santé Physimed inc. (CG21 0455), pour une durée maximale de 12 mois, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, ou jusqu'à épuisement des fonds prévus;
- 2- d'autoriser une dépense de 36 260 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1228548002
80.01 (20.37)

CM22 1183

Accorder un contrat à Keyrus Canada inc. pour l'acquisition de soutien et de maintenance du logiciel Qlik Sense, pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2025, avec deux options de prolongation de 24 mois chacune, pour une somme maximale de 1 580 967,19 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19531 (1 seul soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris
appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire la firme Keyrus Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'acquisition de soutien et de maintenance du logiciel Qlik Sense, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 580 967,19 \$, taxes incluses, pour la période du 1^{er} novembre 2022 au 31 octobre 2025, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19531;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Keyrus Canada inc.;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1225035001
80.01 (20.38)

CM22 1184

Approuver un projet de convention de services entre PME MTL Grand Sud-Ouest et la Ville de Montréal, afin de mettre en œuvre la stratégie de déploiement et de rayonnement du Canal Lachine 4.0, pour une durée de trois ans soit, pour les années 2022, 2023 et 2024, pour une somme de 245 000 \$

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris
appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'accorder un soutien financier de 245 000 \$, à PME MTL Grand Sud-Ouest afin de mettre en œuvre la stratégie de déploiement et de rayonnement du Canal Lachine 4.0;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1228031002
80.01 (20.39)

CM22 1185

Approuver un projet de convention de contribution de la Ville de Montréal à la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal et licence relativement à la contribution financière et en biens et services pour des travaux de recherche de la Chaire Industrielle en Eau Potable (CIEP), et ce, pour une période de cinq ans et un mois, du 1^{er} mai 2021 au 30 mai 2026

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver le projet de protocole d'entente de recherche entre la Corporation de l'École Polytechnique de Montréal et la Ville de Montréal établissant les modalités relatives à la participation de la Ville aux travaux de recherche en eau potable effectués par l'École Polytechnique de Montréal, dans le cadre de la Chaire Industrielle en Eau Potable (CIEP), pour une période de cinq ans et un mois, commençant rétroactivement le 1^{er} mai 2021 et se terminant le 30 mai 2026.

Adopté à l'unanimité.

1207100003
80.01 (20.40)

À 21 h 38,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.41) à 80.01 (20.44) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

Le conseil débute l'étude des points 80. 01 (20.41) à 80.01 (20.44).

À 22 h, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, ajourne les travaux jusqu'au mardi 25 octobre 2022, à 9 h 30.



**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 24 octobre 2022
13 h**

**Séance tenue le mardi 25 octobre 2022 – 9 h 30
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, Mme Martine Musau Muele, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Marianne Giguère, M. Peter McQueen, Mme Vana Nazarian et M. Luc Rabouin

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
Mme Gaelle Dieudonné, Analyste-rédactrice

En ouverture, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et fait la déclaration suivante :

« Nous reconnaissons que nous sommes sur un territoire autochtone millénaire, lieu de rencontres et de diplomatie entre les peuples ainsi que du Traité de la grande paix. Nous remercions la *nation Kanien'kehá:ka* (Mohawk) de son hospitalité en territoire non cédé ».

La présidente du conseil souhaite décliner la minute de silence d'aujourd'hui à M. André Chagnon qui nous a quittés le 8 octobre dernier. En plus d'avoir fondé Vidéotron, ce Montréalais a aussi contribué à la société à travers ses œuvres philanthropiques au sein de la Fondation Lucie et André Chagnon. Elle souhaite, en son nom et au nom des membres du conseil municipal, offrir toutes ses sympathies à la famille et aux proches de M. Chagnon.

Puis, la présidente du conseil remercie les membres pour ce moment de recueillement et déclare la séance ouverte en souhaitant une bonne séance à toutes et tous.

1 - Période de questions du public

À 9 h 41, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, appelle le point « Période de questions du public » et invite les personnes du public présentes à poser leurs questions.

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Robert Edgar	M. Aref Salem	Est-ce que l'opposition officielle va se distancer des commentaires de l'Administration sur les réseaux sociaux concernant l'affaire Sue Montgomery ? / Réitère sa question
M. Luc Bisson	Mme Valérie Plante (Mme Dominique Ollivier)	Aimerait que l'entente négociée des cols bleus de l'arrondissement de LaSalle soit reconnue même si elle inclut des pouvoirs centraux ? / Est-ce que l'entente négociée à l'égard des élus-es municipaux respecte la capacité de payer de la population montréalaise ?
M. Rui Jia Yang	Mme Valérie Plante (M. Sylvain Ouellet)	Comment l'Administration compte-t-elle améliorer l'offre en matière de service des transports collectifs notamment avec la synchronisation des feux de circulation et de l'augmentation d'autobus sur certains circuits ? / Souhaite des améliorations à ce sujet et invite les élus-es à prendre davantage les transports collectifs
M. Laurian Ionita	Élu-e responsable (Mme Dominique Ollivier)	Que veut dire « équitable » dans un contexte d'évaluation foncière et de services municipaux ? / Réitère sa question en donnant des exemples vécus
M. Michel Martin	Mme Valérie Plante (Mme Dominique Ollivier)	Aimerait que l'entente négociée des cols bleus de l'arrondissement de LaSalle soit reconnue par l'Administration / Reformule sa question en donnant l'exemple de l'utilisation du papier et de la protection de l'environnement

À 10 h 04, la présidente du conseil fait la lecture de 13 questions reçues via le formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal. Toutes les questions reçues par écrit par le public sont déposées aux Archives, avec la liste des documents déposés de ce conseil.

Prendre note que toutes les questions du public reproduites ci-dessous à partir du formulaire disponible sur le site Internet de la Ville de Montréal apparaissent comme elles ont été reçues, sans révision, ni modification

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
Norman Sabin	Transportation official (M. Sylvain Ouellet)	<p>Good day,</p> <p>Montreal has hundreds of intersections with bus signals. The signals last 7- 10 seconds, depending on the intersection, and allow buses to proceed before cars, cyclists, and pedestrians. Most of the signals run 24/7, even if no bus is at the intersection.</p> <p>More often than not, there are no buses for the bus signals. Cars and trucks wait for nothing, and engine idling increases GHG emissions. Bus signals that activate automatically without buses add to traffic delays, and hurt the environment. I invite Montreal traffic engineers to provide an estimate of the excessive GHG emissions per year.</p> <p>Why can't Montreal do better? Why can't bus signals be activated by buses or bus drivers? No bus, no bus signal, and more green time for everyone.</p> <p>And why aren't bus signals deactivated during "off hours"?</p> <p>Montreal talks a lot about traffic flow and environmental protection. Bus signals that run non-stop 24/7 are not the way to go.</p> <p>Thanks.</p>

Gale Pettus	M. Robert Beaudry	Avec l'arrondissement Ville-Marie sans un conseil d'arrondissement élu démocratiquement, il y a un frustration que les intérêts des résidents ne sont pas prioritaires surtout avec les méga-bouchons autour du pont Jacques-Cartier qui rend nos quartiers insupportables au point où c'est difficile de traverser une rue. En 2020, Montréal avait annoncé des consultations pour permettre Ville-Marie d'avoir un conseil élu démocratiquement. Est-ce que ça serait possible pour les résidents de Ville- Marie d'écrire leur conseil en 2025 ?
Benoit Le Nabec	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry)	<p>La ROUTE DE CHAMPLAIN entreprise d'économie sociale basée à Montréal- Nord et fondée en 2015.</p> <p>https://www.laroutedechamplain.com</p> <p>Depuis l'été ses administrateurs se disent incapable de déposer les paies des jeunes étudiants qui ont travaillés durant tout l'été parce que la Ville de Montréal ne verse pas les fonds dans les délais et ce malgré plusieurs rappels.</p> <p>Des dizaines d'étudiants sont retournés aux études sans leurs dû. Voici 2 exemples :</p> <p>F. montant qui a été versé : 1 191,46\$ vs ce que la Route doit encore verser : 2 829,61\$</p> <p>C. montant qui a été versé : 971,79\$ vs ce que la Route doit encore verser : 3 155,96 \$</p> <p>La Route de Champlain dit que le Gouvernement du Canada paie dans les temps ainsi que la Ville de Montréal-Nord. Pourquoi est-ce différent pour Montréal?</p> <p>Ma question : Qu'entend faire très, très rapidement la Ville de Montréal afin que les Jeunes étudiants puissent recevoir leur dû!</p>
Nick Sanza	Mme Valérie Plante (Mme Dominique Ollivier)	I have read the my latest property evaluation statement issued by la ville de montreal, and I would like to know the justification in doubling the value of my land and an 8% hike on my house. I can't help but think that the people we elect to office do not represent the same people in their village. They represent the village de voleurs
Ted Rutland	Mme Valérie Plante (Mme Josefina Blanco)	<p>L'année dernière, la ville de Montréal a adopté une motion demandant au gouvernement fédéral de dériminaliser la possession de drogues.</p> <p>Ma question est double :</p> <p>(1) Croyez-vous toujours que la possession de drogues devrait être décriminalisée ? et</p> <p>(2) Si oui, allez-vous suivre l'exemple de Vancouver et de Toronto et demander au ministre de la santé (fédéral) une exemption de l'application des lois sur la possession de drogues sur le territoire de Montréal ?</p>

Matt Lucas

Mme Valérie Plante
(Mme Laurence Lavigne
Lalonde)

Dear Mayor,

I live on a residential street in a residential district and have a neighbor who is a commercial business. They have their dumpster emptied periodically at 2AM. They also frequently unload box trucks flouting the rules between 5am - 7am. The materials are typically glass, mirrors, and other loud refuse when tossed and in close proximity to my bed. I have gone to the police in Villeray who complained to me that "yes they are 'technically' breaking the rules" but remained unconcerned about enforcing them. What can I do?

Sleep is a human right and I think I deserve protection under the law as established. Is there another place to take up my complaints and redress issues between neighbors?

Thank you for listening to this issue.

Samuel Milette-Lacombe

Mme Marianne Giguère
(Mme Sophie Mauzerolle)

Je suis un usager du vélo qui fréquente régulièrement le Réseau Express Vélo St-Denis Berri/Lajeunesse et j'observe à chaque fois que les feux de circulation ne sont pas synchronisés pour le vélo.

J'ai réalisé des mesures pour déterminer s'il y avait une réelle synchronisation des feux pour le vélo à 20 km/h comme cela a été maintes fois promis avant la construction du REV, et réitéré ensuite par un porte-parole administratif de la ville dans un article de Le Devoir le 20 juin 2022.

En somme, mes mesures montrent que plus de la moitié des feux sont rouges pour les cyclistes en tentant de maintenir une vitesse de 20 km/h. Le temps d'attente moyen aux feux rouges est de 30 secondes.

Cela semble également rejoindre la perception de nombreux usagers du vélo.

Est-ce que la ville a effectué des mesures sur le terrain pour lui permettre d'affirmer que les feux pour vélos sont synchronisés à 20 km/h ? Si oui, comment ont-elles été obtenues et est-ce que les données sont accessibles ?

Vignesh Mallavaram

Mme Valérie Plante
(M. Alex Norris)

I live on the corner of Sherbrooke & Sainte Dominique street. For the past 6 months or so, the streets of Sainte Dominique & Coloniale have been closed for contractions which is happening on Avn Des Pins. Due to this contractions, other house's constructions & cinema shooting there has been a lack of car parking space and the street cleaning has been very irregular. On a certain day, after looking for parking for a while, i parked on Sainte Dominique (7 Oct) where Friday 9 30 - 10 30 is the cleaning time.

But to my surprise i had a ticket on my car for not moving it. Similarly on Coloniale on 17 Oct (Monday) the street cleaning is from 7 to 8 am, there were lot of cars parked and the cleaning truck did only 2 spots and no one got fined for parking there. Where should the residents park if parking area is taken away for construction? How is it fair that under the same circumstances one gets fined and the others do not?

Jean Desnoyers	M. Glenn Castanheira (Mme Émilie Thuillier)	Serait-il possible de faire un aire de jeux au parc Frédéric Back
Martin Gendron	Élu-e responsable (M. Alex Norris)	Pourquoi avoir fermé la rue Émilie-Dupré aux automobiles et à l'autobus 45?
		Présentement, très peu de gens utilisent les tables à pique-nique en plein milieu de la rue Émilie-Dupré. De plus, très peu de piétons utilisent cette rue.
		Voici les solutions que je vous propose:
		1) ouvrir la rue à la circulation locale (aux résidents du Plateau-Montréal, à l'autobus 45 et aux services d'urgences)
		2) la vitesse maximale serait de 10 kilomètres. Merci de votre collaboration Martin Gendron
Paul Cormier	Mme Laurence Lavigne Lalonde	Où stationnez une auto quand la bicyclette se stationne sur le balcon, dans un logement, un cabanon, une clôture, etc? Où est l'équité? Les cyclistes...
Patrick Bergeron	Mme Laurence Lavigne Lalonde	Our question is regarding the block on St-Michel between Villeray and Cremazie. Is it true that a Condo developer has already purchased the post office and will be purchasing the entire block to put Condos? This is concerning because it will simply add to the lack of parking should they have family going over or need daily medical help from the CLSC for example. Where will all these cars go? Question - is it true that major Condos are being built there? If so, how many floors high will they be. Thank you much
Paul Racette-Dorion	Mme Maja Vodanovic	Durant la campagne électorale de 2021, Projet Montréal s'est engagé à « Mettre en place un projet pilote afin de trouver des alternatives aux flûtes d'avertissement de déneigement, particulièrement après 20h. » (engagement 4.9g dans votre plateforme électorale). En 2022, réveiller tout un quartier en plein nuit pour quelques automobilistes qui ont oublié leur véhicule sur la rue me semble exagéré, surtout que ces flûtes ne respectent pas la réglementation des arrondissements concernant le bruit. Étant donné les effets néfastes du bruit intense des flûtes d'avertissement sur le sommeil et sur la santé, prévoyez-vous mettre en place le projet pilote promis dès cet hiver?

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions du public par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil* (06-051), la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, déclare la Période de questions du public close à 10 h 28. Elle remercie les personnes du public qui ont soumis leurs questions en se déplaçant à l'hôtel de ville et les personnes qui ont soumis leurs questions par écrit à l'avance afin de faire état de leurs préoccupations aux membres du conseil.

2 - Période de questions des membres du conseil

À 10 h 28, la présidente du conseil appelle le point « Période de questions des membres du conseil ».

Les personnes élues ci-dessous formulent des questions aux membres du conseil indiqués en regard de leur nom :

<u>Question de</u>	<u>À</u>	<u>Objet</u>
M. Aref Salem	Mme Valérie Plante	Est-ce que l'Administration peut confirmer que le tunnel Ville-Marie sera fermé durant la COP-15, du 7 au 19 décembre 2022? / Commentaires sur la réponse reçue
Mme Chantal Rossi	Mme Valérie Plante (Mme Marie-Andrée Mauger)	Est-ce que l'Administration va avoir un plan concret pour contrer la prolifération des rats dans l'espace public? / Reformule sa question en donnant de l'information supplémentaire sur la reproduction des rats
M. Abdelhaq Sari	Mme Valérie Plante (M. Alain Vaillancourt)	Est-ce qu'on a communiqué l'information requise à la population montréalaise dans le cadre de la COP-15 qui se tiendra du 7 au 19 décembre? / Commentaires sur la réponse reçue

À 10 h 45,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Chantal Rossi

de prolonger la Période de questions des membres du conseil de 8 minutes, conformément à l'article 57 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051).

La proposition est agréée.

M. Julien Hénault-Ratelle	Mme Valérie Plante (M. Robert Beaudry) (Mme Sophie Mauzerolle)	À quel moment l'Administration améliorera-t-elle la salubrité et le stationnement au centre-ville? / Aimerait un état de la situation sur le projet de mutualisation des places de stationnement au centre-ville
M. Serge Sasseville	Mme Valérie Plante (Mme Marie-Andrée Mauger)	Souhaite que la problématique de la prolifération des rats au centre-ville et ailleurs à Montréal soit réglée le plus rapidement possible

À l'expiration du délai imparti pour la Période de questions des membres du conseil par le *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la présidente du conseil déclare la Période de questions des membres du conseil close à 10 h 52.

À 10 h 53, le conseil reprend ses travaux à la réunion des points 80.01 (20.41) et 80.01 (20.44).

CM22 1186

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels multidisciplinaires à GHD Consultants Itée pour la conception, la préparation des plans et devis et l'assistance technique pour l'aménagement du lien de transport actif et collectif de l'ouest ainsi que d'une passerelle surplombant l'A-40 - Dépense totale de 4 450 636,69 \$, taxes incluses (contrat : 3 870 118,86 \$ + contingences : 580 517,83 \$) - Appel d'offres public 22-19375 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder au seul soumissionnaire, GHD Consultants Itée, ce dernier ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, le contrat de services professionnels pour la conception, la préparation des plans et devis d'exécution et l'assistance technique pendant les travaux d'aménagement du lien de transport actif et collectif de l'Ouest, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 3 870 118,86 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19375;
- 3- d'autoriser une dépense de 580 517,83 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de GHD Consultants Itée;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227211018
80.01 (20.41)

CM22 1187

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure une entente-cadre avec Demix Agrégats, une Division de Groupe CRH Canada inc. pour la fourniture et livraison sur demande d'abrasifs d'hiver, pour une durée de 24 mois, incluant deux options de prolongation - Montant estimé de l'entente : 2 939 423,83 \$, taxes incluses (entente : 2 556 020,72 \$ + variation des quantités : 383 403,11 \$) - Appel d'offres public 22-19390 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure une entente-cadre d'une durée de 24 mois, par laquelle Demix Agrégats, une Division de Groupe CRH Canada inc., plus bas soumissionnaire conforme, s'engage à fournir et à livrer à la Ville, sur demande, des abrasifs d'hiver pour une somme maximale de 2 556 020,72 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19390;

- 3- d'autoriser une dépense de 383 403,11 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Demix Agrégats, une Division de Groupe CRH Canada inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées Kirkland et Westmount, et ce, au rythme des besoins à combler;

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1226987001
80.01 (20.42)

CM22 1188

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Insituform Technologies Limited pour les travaux de réhabilitation du collecteur d'égout Sainte-Catherine par chemisage, entre les rues de Bleury et Saint-Dominique - Dépense totale de 2 403 500,01 \$, taxes incluses (contrat : 2 090 000 \$ + contingences : 313 500 \$) - Appel d'offres public CP22035-191308-C (3 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Insituform Technologies Limited, plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour des travaux de réhabilitation du collecteur d'égout Sainte-Catherine par chemisage entre les rues de Bleury et Saint-Dominique, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 090 000 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public CP22035-191308-C;
- 3- d'autoriser une dépense de 313 500 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Insituform Technologies Limited.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227482028
80.01 (20.43)

CM22 1189

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat à Construction CPB inc. pour des travaux de construction dans le futur site transitoire principal des centres d'appels 9-1-1 - Dépense totale de 15 258 341,20 \$, taxes incluses (contrat : 12 455 788,73 \$ + contingences : 2 242 041,97 \$ + incidences : 560 510,50 \$) - Appel d'offres public IMM-15837 (6 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à Construction CBP inc., le plus bas soumissionnaire conforme, le contrat pour la démolition et la décontamination pour le futur centre d'appels transitoire principal du 9-1-1, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 12 455 788,73 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public IMM-15837;
- 3- d'autoriser une dépense de 2 242 041,97 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 4- d'autoriser une dépense de 560 510,50 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 5- de procéder à une évaluation du rendement de Construction CBP inc.;
- 6- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1228141003
80.01 (20.44)

CM22 1190

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Conclure des ententes-cadres avec Bell Canada pour la fourniture de services de téléphonie, d'appareils de communication et de services professionnels connexes (Analogique, Numérique et IP) pour répondre aux besoins de communication de l'agglomération de la Ville de Montréal (Lots 1 et 2), d'une durée de 36 mois, avec deux options de prolongation de 12 mois chacune - Dépense maximale de 13 437 782,74 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19277 (1 soum.)

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- de conclure des ententes-cadres d'une durée de 36 mois par lesquelles Bell Canada, seul soumissionnaire, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des services de téléphonie, d'appareils de communication et de services professionnels connexes (Analogique, Numérique et IP) pour répondre aux besoins de communication de l'agglomération de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 13 437 782,74 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19277 :

Firme	Lots	Montant (taxes incluses)
Bell Canada	Lot 1	5 306 826,57 \$
Bell Canada	Lot 2	8 130 956,17 \$

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Bell Canada;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227429001
80.01 (20.45)

À 11 h 05,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.46) à 80.01 (20.50) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1191

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder trois contrats à Kemira Water Solutions Canada inc. pour la fourniture et la livraison de coagulants à la Station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines d'eau potable, pour une période de 25 mois et demi, sans aucune option de prolongation - Dépense totale de 44 732 748,38 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19382 (2 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;

- 2- d'accorder au seul soumissionnaire Kemira Water Solutions Canada inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme pour chacun des lots 1, 2 et 3, pour une période de 25 mois et demi, les commandes pour la fourniture de coagulants à la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte et aux usines d'eau potable, pour les sommes maximales indiquées en regard de chacun des lots, pour une somme maximale de 44 732 748,38 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19382;

<u>Lots</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant</u> (taxes incluses)
Lot 1	Sulfate d'aluminium pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte	26 694 895,50 \$
Lot 2	Chlorure ferrique pour la station d'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte	14 479 951,50 \$
Lot 3	Sulfate d'aluminium pour les usines d'eau potable	3 557 901,38 \$

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Kemira Water Solutions Canada inc. ;
 4- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227482021
80.01 (20.46)

CM22 1192

Approuver un projet d'entente entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal établissant la répartition des responsabilités relatives à l'entretien du boulevard Pie-IX, incluant la voie réservée et les abris-SRB, à la suite de la mise en opération du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'approuver une entente détaillée entre l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) et la Ville de Montréal établissant la répartition des responsabilités relatives à l'entretien du boulevard Pie-IX, incluant la voie réservée et les abris SRB, à la suite de la mise en opération du service rapide par bus sur le boulevard Pie-IX (SRB Pie-IX).

Adopté à l'unanimité.

1227231076
80.01 (20.47)

CM22 1193

Conclure une entente-cadre avec Fiducie Desjardins inc. pour des services de garde de valeurs pour la Ville de Montréal, pour une période de 10 ans, sans option de prolongation - Montant estimé de l'entente : 622 487,89 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19486 (1 soum.)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- de conclure une entente-cadre avec Fiducie Desjardins inc., seule firme ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, qui s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la garde des valeurs des portefeuilles de la Ville de Montréal, pour une somme maximale de 622 487,89 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19486;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

1224164002
80.01 (20.48)

CM22 1194

Autoriser une dépense additionnelle de 20 264 213,88 \$, taxes incluses, pour la fabrication, la livraison et la mise en service de l'unité d'ozonation de la Station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Degrémont Itée (CG15 0163), majorant ainsi le montant total du contrat de 107 749 300,95 \$ à 128 013 514,18 \$, taxes incluses / Approuver le projet d'avenant no 2 à cet effet

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 20 264 213,88 \$, taxes incluses, pour la fabrication, la livraison et la mise en service de l'unité d'ozonation de la station d'épuration des eaux usées Jean-R. Marcotte, dans le cadre du contrat accordé à Degrémont Itée (CG15 0163), majorant ainsi le montant total du contrat de 107 749 300,95 \$, taxes incluses, à 128 013 514,18 \$, taxes incluses;
- 2- d'approuver le projet d'avenant n° 2 au contrat 12-12107 afin de permettre principalement le paiement complet des cinq destructeurs d'ozone et six débrumiseurs supplémentaires, la prolongation de l'entreposage des équipements, l'ajustement de certains délais de livraison d'équipements, de services d'accompagnement technique, d'entretien et de garanties;
- 3- d'autoriser le directeur - Traitement des eaux usées du Service de l'eau, à signer ledit avenant n° 2 pour et au nom de la Ville.
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227482026
80.01 (20.49)

CM22 1195

Autoriser le renouvellement de la convention d'exploitation avec la Société d'habitation du Québec, la Ville de Montréal et l'Office municipal d'habitation de Montréal relativement au financement du déficit d'exploitation des ensembles immobiliers à loyer modique, en application de l'entente-cadre Canada-Québec sur l'habitation sociale

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser le renouvellement de la convention d'exploitation entre la Société d'habitation du Québec, l'Office municipal d'habitation de Montréal et la Ville de Montréal relativement au financement du déficit d'exploitation des ensembles immobiliers à loyer modique, en application de l'entente-cadre Canada-Québec sur l'habitation sociale.

Adopté à l'unanimité.

1229531003
80.01 (20.50)

À 11 h 18,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (20.51) et 80.01 (20.52) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1196

Autoriser et ratifier la conclusion du contrat entre la Ville de Montréal et l'hôtel DoubleTree par Hilton Montréal pour la location de chambres et de salles requises dans le cadre de la sécurisation de l'événement « 15^e Conférence des parties (COP15) de la Convention sur la diversité biologique des Nations Unies », pour la période du 4 au 20 décembre 2022, pour une somme maximale de 237 046,26 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le contrat de groupe entre la Ville de Montréal et l'hôtel DoubleTree par Hilton Montréal pour la location de chambres et de salles requises dans le cadre de la sécurisation de l'événement « 15^e Conférence des parties (COP15) de la Convention sur la diversité biologique des Nations unies », pour la période du 4 au 20 décembre 2022;
- 2- de ratifier la signature du contrat de groupe par l'inspecteur-chef Sébastien de Montigny à cet effet;
- 3- d'autoriser à cet effet une dépense maximale de 237 046,26 \$, taxes incluses;

-
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1222610004
80.01 (20.51)

CM22 1197

Approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Fiduciaires pour le compte de Fonds de Placement immobilier Cominar, pour la période du 7 novembre au 28 décembre 2022, des locaux dans l'immeuble situé au 1555, rue Carrie-Derick, d'une superficie d'environ 80 000 pieds carrés (7 432 mètres carrés), pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) dans le cadre de la sécurisation de l'événement « 15^e Conférence des parties (COP15) de la Convention sur la diversité biologique des Nations unies », pour un loyer total de 267 604,31 \$, taxes incluses

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue de Fiduciaires pour le compte du Fonds de placement immobilier Cominar, pour la période du 7 novembre au 28 décembre 2022, des locaux dans l'immeuble situé au 1555, rue Carrie-Derick, d'une superficie d'environ 7 432 mètres carrés, pour les besoins du Service de police de la Ville de Montréal (SPVM), moyennant un loyer total de 267 604,31 \$, taxes incluses, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
 - 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
-

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1226025012
80.01 (20.52)

À 11 h 34,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (30.01) à 80.01 (30.05) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1198

Approuver le transfert des obligations rattachées au Régime de retraite des juges de la Cour municipale de Montréal ainsi que celles rattachées au Régime de prestations supplémentaires des juges de la Cour municipale de Montréal au Régime de retraite de certains juges du Québec et approuver le transfert de leur administration à Retraite Québec

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le projet d'Entente à l'égard des modalités financières du transfert du Régime de retraite des juges de la Cour municipale de Montréal au Régime de retraite de certains juges du Québec;
- 2- d'approuver le transfert des obligations rattachées au Régime de retraite des juges de la Cour municipale de Montréal (le « RRJCMM ») au Régime de retraite de certains juges du Québec (le « RRCJQ ») selon l'Entente à l'égard des modalités financières du transfert du Régime de retraite des juges de la Cour municipale de Montréal au Régime de retraite de certains juges du Québec;
- 3- de procéder au transfert de l'actif de la caisse de retraite du RRJCMM à la caisse de retraite du RRCJQ selon l'Entente à l'égard des modalités financières du transfert du Régime de retraite des juges de la Cour municipale de Montréal au Régime de retraite de certains juges du Québec;
- 4- de procéder au paiement en espèce du déficit du RRJCMM, estimé à 45 M\$ à la date du transfert, conformément à l'Entente à l'égard des modalités financières du transfert du Régime de retraite des juges de la Cour municipale de Montréal au Régime de retraite de certains juges du Québec; et
- 5- de transférer l'administration du RRJCMM à Retraite Québec, qui est l'administrateur du RRCJQ, à compter de la date du transfert.

Aux fins de la présente recommandation, le RRJCMM inclut le Régime de prestations supplémentaires des juges de la Cour municipale de Montréal.

Adopté à l'unanimité.

1226335004
80.01 (30.01)

CM22 1199

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière - eau et égouts - agglomération, destinée à combler le manque de fonds au budget d'exploitation de la Direction de l'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, jusqu'à un total maximal de 3 500 000 \$, nécessaire pour permettre à la station d'épuration des eaux usées d'assumer les dépenses à venir d'ici la fin de l'année, liées au bon déroulement des opérations

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière - eau et égouts - agglomération, destinée à combler le manque de fonds au budget d'exploitation de la Direction de l'épuration des eaux usées Jean-R.-Marcotte, jusqu'à un total maximal de 3 500 000 \$.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1227482033
80.01 (30.02)

CM22 1200

Approuver le Rapport annuel d'activités relatif au Fonds Régions et Ruralité Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional, pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2020

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le Rapport annuel d'activités pour la période du 1^{er} avril au 31 décembre 2020 relatif au Fonds Régions et Ruralité Volet 2 - Soutien à la compétence de développement local et régional;
 - 2- de transmettre ce rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;
 - 3- d'autoriser le Service du développement économique de la Ville de Montréal à rendre le rapport disponible sur le site Internet de la Ville.
-

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1218927016
80.01 (30.03)

CM22 1201

Approuver le rapport d'activités mis à jour au 31 mars 2021 relatif au Fonds de développement des territoires (FDT)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver le Rapport d'activités mis à jour au 31 mars 2021 relatif au Fonds de développement des territoires (FDT);
- 2- de transmettre ce rapport au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

3- d'autoriser le Service du développement économique de la Ville de Montréal à rendre le rapport disponible sur le site Internet de la Ville.

Adopté à l'unanimité.

1218927015
80.01 (30.04)

CM22 1202

Autoriser un virement budgétaire de 850 000 \$ au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) en provenance du budget des dépenses communes de l'agglomération de Montréal pour couvrir les dépenses non admissibles aux remboursements du gouvernement fédéral pour les phases de déploiement et de démobilisation ainsi que pour pallier aux dépenses impromptues en sécurisation relatives aux événements entourant la venue de la COP15 qui se tiendra en décembre 2022

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'autoriser un virement budgétaire de 850 000 \$ au Service de police de la Ville de Montréal (SPVM) en provenance du budget des dépenses communes de l'agglomération de Montréal pour couvrir les dépenses non admissibles aux remboursements du gouvernement fédéral pour les phases de déploiement et de démobilisation ainsi que pour pallier aux dépenses impromptues en sécurisation relatives aux événements entourant la venue de la COP15 qui se tiendra en décembre 2022.

Un débat s'engage.

La leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, prend la parole et soulève une question de règlement. Elle déclare que M. Alain Vaillancourt est hors-sujet en ce qui concerne son intervention. Elle indique que le point à l'ordre du jour traite d'un virement budgétaire tandis que M. Vaillancourt traitait d'une publication sur le réseau social Twitter.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, explique qu'elle ne voit pas de question de règlement concernant l'intervention de M. Vaillancourt et clôture le débat.

Le chef de l'opposition officielle, M. Aref Salem, prend la parole et soulève une question de privilège. Il indique que l'expression « chef irresponsable » utilisée par le conseiller Alain Vaillancourt dans son intervention porte atteinte à ses priviléges en tant que chef dans l'exercice de ses fonctions qui est notamment d'être transparent envers la population montréalaise.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, cède la parole au leader de la majorité, M. Alex Norris; ce dernier ne partage pas l'avis du chef de l'opposition officielle et croit qu'il n'y a pas de question de privilège dans ce cas-ci.

La présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, les remercie et précise que le terme irresponsable n'est pas un terme antiparlementaire. De plus, elle juge qu'il n'y a pas d'atteinte aux priviléges de M. Salem et clôture le débat.

Adopté à l'unanimité.

1224974006
80.01 (30.05)

CM22 1203

Adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (261 289 086,04 \$)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter une résolution visant à autoriser l'utilisation partielle des sommes accumulées à la réserve financière de paiement au comptant destinée à financer des dépenses en immobilisations de compétences d'agglomération (261 289 086,04 \$).

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1223894003
80.01 (30.06)

À 12 h 01,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 80.01 (42.01) à 80.01 (42.03) de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1204

Adoption - Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal et au Programme de réhabilitation du parc Jeanne-Mance

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 60 000 000 \$ afin de financer les travaux prévus au Programme de réaménagement du parc du Mont-Royal et au Programme de réhabilitation du parc Jeanne-Mance », sujet à son approbation par la ministre des Affaires municipales.

Adopté à l'unanimité.

1224750001
80.01 (42.01)

CM22 1205

Adoption - « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme de subvention à l'innovation ouverte pour les entreprises émergentes (RCG 20-033) », en vue de bonifier de 1 000 000 \$ l'enveloppe du programme, favoriser son accessibilité et sa compréhension par les entreprises visées ainsi que d'apporter certaines améliorations

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement établissant le programme de subvention à l'innovation ouverte pour les entreprises émergentes (RCG 20-033) ».

Adopté à l'unanimité.

1227952002
80.01 (42.02)

CM22 1206

Adoption - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013)

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil d'agglomération sur la délégation de pouvoirs du conseil d'agglomération au comité exécutif relatif à l'exercice du droit de préemption aux fins de logement social (RCG 20-013) ».

Adopté à l'unanimité.

1228018003
80.01 (42.03)

CM22 1207

Approuver les nominations de Josée Duplessis et Maxime Codère à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, pour un mandat de trois ans / Approuver la nomination de Caroline Ohrt à titre de deuxième vice-présidente du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal

Après avoir informé le conseil municipal du sujet en titre devant faire l'objet de délibérations lors de la séance du conseil d'agglomération du 27 octobre 2022 et avoir exposé la position à prendre;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

que l'orientation du conseil municipal soit :

- 1- d'approuver la nomination de Josée Duplessis, en remplacement de Gideon Arthurs et de Maxime Codère en remplacement de Ravy Por, à titre de membres du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, pour une durée de trois ans;
- 2- d'approuver la nomination de Caroline Ohrt à titre de deuxième vice-présidente du conseil d'administration du Conseil des arts de Montréal, à compter du 27 octobre 2022;
- 3- de remercier les membres sortants pour leur contribution au Conseil des arts de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

1228021005
80.01 (51.01)

À 12 h 04,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.01 à 20.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1208

Accorder un contrat à Lange Patenaude Équipement ltée, pour la fourniture de véhicule tout terrain 4x4 à motorisation diesel avec une benne basculante - Dépense totale de 109 832,52 \$, taxes et contingences incluses (contrat : 99 847,74 \$ + contingences : 9 984,78 \$) - Appel d'offres public 22-19458 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1599;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Lange Patenaude Équipement ltée, seul soumissionnaire pour le lot 4, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'un véhicule tout terrain 4x4 à motorisation diesel avec une benne basculante, pour la somme maximale indiquée en regard du lot 4, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19458;

<u>Firme</u>	<u>Articles</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
Lange Patenaude Équipement ltée	Lot 4	99 847,74 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 9 984,78 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.01 1227567001

CM22 1209

Accorder 4 contrats à Service d'entretien Alphanet inc. pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté classiques dans sept arrondissements pour une période de 24 mois - Dépense totale 5 379 335,32 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19526 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1611;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder à Service d'entretien Alphanet inc., ce dernier ayant présenté des soumissions conformes, les contrats pour la fourniture de services de gestion de brigades de propreté classiques pour une durée de 24 mois (années 2023 et 2024) dans sept arrondissements, aux prix des soumissions, soit pour une somme maximale 5 379 335,32 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19526 et répartit comme suit:

Firme	Secteurs	Montants (taxes incluses) pour 24 mois
Service d'entretien Alphanet inc.	Secteur 1 : Ville-Marie	1 926 429,12 \$
	Secteur 2 : Le Plateau-Mont-Royal	1 298 849,58 \$
	Secteur 3 : Le Sud-Ouest et Côte-des-Neiges–Notre-Dame-de-Grâce	1 559 612,88 \$
	Secteur 4 : Mercier–Hochelaga-Maisonneuve, Rosemont–La Petite-Patrie, Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension	594 443,74 \$

- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.
-

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.02 1227286006

CM22 1210

Accorder un contrat à Service d'entretien Alphanet inc. pour la fourniture de services de gestion des brigades de propreté alternées dans 12 arrondissements pour une période de 24 mois - Dépense totale de 450 823,87 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 22-19525 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1612;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Service d'entretien Alphanet inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de services de gestion de brigades de propreté alternées pour une durée de 24 mois (années 2023 et 2024) dans 12 arrondissements, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 450 823,87 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19525;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.03 1227286007

CM22 1211

Accorder un contrat à Longus Equipement inc., pour la fourniture et l'installation d'équipements et d'accessoires pour les chargeuses-pelleteuses neuves de 10-11 tonnes - Dépense totale de 387 864,69 \$, taxes et contingences incluses (contrat : 352 513,35 \$ + contingences : 35 351,34 \$) - Appel d'offres public 22-19477 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1600;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Longus Equipement inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture et l'installation d'équipements et d'accessoires pour les chargeuses-pelleteuses neuves de 10-11 tonnes, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 352 513,35 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19477;
- 2- d'autoriser une dépense de 35 351,34 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.04 1225382029

CM22 1212

Accorder un contrat à UBA inc. pour la fourniture de produits chimiques (lot 1) pour l'usine de traitement des eaux souterraines du parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles, pour une période d'un an avec trois options de renouvellement de un an - Dépense totale de 162 455,72 \$, taxes et contingences incluses (contrat : 148 455,72 \$ + contingences : 14 000 \$) - Appel d'offres public AO-22-19496 (1 soum. conforme)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1601;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire UBA inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, pour une période d'un an, le contrat pour la fourniture de produits chimiques, pour la somme maximale indiquée en regard du lot 1, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19496;

<u>Firme</u>	<u>Lot</u>	<u>Montant (taxes incluses)</u>
UBA inc.	Lot 1 : produits en vrac	148 455,72 \$

- 2- d'autoriser une dépense de 14 000 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;

- 3- de procéder à une évaluation du rendement de UBA inc.;

- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.05 1228886002

À 12 h 15,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.06 à 20.09 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1213

Exercer l'option de prolongation de 12 mois et autoriser une dépense additionnelle de 1 495 780,39 \$, taxes incluses, pour l'entretien ménager du Biodôme de Montréal ainsi que du Planétarium Rio Tinto Alcan dans le cadre du contrat accordé à Axia Services (CM21 0929), majorant ainsi le montant total de la dépense de 3 727 528,42 \$ à 5 223 308,81 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1610;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'exercer la première année de prolongation et autoriser une dépense additionnelle de 1 300 678,60 \$, taxes incluses, pour le service d'entretien ménager du Biodôme de Montréal et du Planétarium Rio Tinto Alcan dans le cadre du contrat accordé à Axia Services (CM21 0929), à compter du 27 janvier 2023, majorant ainsi le montant total du contrat de 3 727 528,42 \$ à 5 223 308,81 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 195 101,79 \$, taxes incluses, à titre de budget des contingences;
- 3- de procéder à une évaluation du rendement de Axia Services;
- 4- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.06 1227157013

CM22 1214

Conclure une entente-cadre avec Lumisolution inc. pour la fourniture et la livraison de noeuds et passerelles pour le système de gestion intelligente d'éclairage, pour une durée de 24 mois, incluant une option de prolongation de 12 mois (Montant estimé de l'entente : 821 000,87 \$, taxes, contingences et variation des quantités incluses (entente : 713 913,80 \$ + contingences : 35 695,69 \$ + variation des quantités : 71 391,38 \$) - Appel d'offres public 22-19419 - (4 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1613;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre avec Lumisolution inc., plus bas soumissionnaire conforme pour le lot 1, pour une durée de 24 mois, lequel s'engage à fournir à la Ville, sur demande, des noeuds et passerelles pour le système de gestion intelligente d'éclairage, pour une somme maximale de 713 913,80 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19419 et au tableau de prix reçus en pièce jointe;
- 2- d'autoriser une dépense de 35 695,69 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 71 391,38 \$, taxes incluses, à titre de budget de variation de quantités;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Lumisolution inc.;
- 5- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.07 1224983003

CM22 1215

Autoriser un transfert de 170 142,46 \$, taxes incluses, du budget des dépenses incidentes au budget des dépenses contingentes, pour le projet de réaménagement du pôle d'accueil du parc Maisonneuve, incluant le seuil d'entrée de l'Insectarium dans le cadre du contrat 19-6452 accordé à Lanco Aménagement inc. (CM21 0413), majorant ainsi la dépense maximale du contrat de 6 460 575,58 \$ à 6 630 718,04 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1628;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser un transfert de 170 142,46 \$, taxes incluses, du budget des dépenses incidentes au budget des dépenses contingentes, pour le projet de réaménagement du pôle d'accueil du parc Maisonneuve, incluant le seuil d'entrée de l'Insectarium, dans le cadre du contrat 19-6452 accordé à Lanco Aménagement inc. (CM21 0413), majorant ainsi la dépense maximale du contrat de 6 460 575,58 \$ à 6 630 718,04 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.08 1228264004

CM22 1216

Accorder un contrat à Ramcor Construction inc., pour des travaux d'aménagement et de mise en place d'un puisard linéaire dans l'emprise de la rue Berri entre l'avenue du Mont-Royal au nord, la rue Utilités Publiques au sud et bordé à l'ouest par la station de métro Mont-Royal - Pôle Gérald-Godin, arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 262 085,51 \$, taxes, contingences et incidences incluses (Contrat : 247 138,76 \$ + contingences : 5 748,75 \$ + incidences : 9 198 \$) - Appel d'offres public 502101 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1630;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire Ramcor Construction inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour l'exécution des travaux d'aménagement et de mise en place d'un puisard linéaire dans l'emprise de la rue Berri entre l'avenue du Mont-Royal au nord, la rue Utilités Publiques au sud et bordé à l'ouest par la station de métro Mont-Royal - Pôle Gérald-Godin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 247 138,76 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 502101;
- 2- d'autoriser une dépense de 5 748,75 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'autoriser une dépense de 9 198 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences;
- 4- de procéder à une évaluation du rendement de Ramcor Construction inc.;
- 5- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.09 1227231077

CM22 1217

Autoriser un budget additionnel de revenus de 696 186,13 \$, taxes incluses, pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente dans le cadre du contrat 313901, accordé à Loiselle inc. (CM22 0625), majorant ainsi le montant total du contrat et des contingences de 16 168 802,91 \$ à 16 864 989,04 \$, taxes incluses

Le leader de la majorité, M. Alex Norris, déclare son intérêt et s'abstient de participer aux délibérations et de voter.

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1627;

Il est proposé par Mme Gracia Kasoki Katahwa

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'autoriser un budget additionnel de revenus de 696 186,13 \$, taxes incluses, pour les travaux de Bell intégrés dans le projet de la Ville qui sont remboursables par Bell en vertu de l'entente dans le cadre du contrat 313901, accordé à Loiselle inc. (CM22 0625), majorant ainsi le montant total du contrat et des contingences de 16 168 802,91 \$ à 16 864 989,04 \$, taxes incluses.

Adopté à l'unanimité.

20.10 1227231024

À 12 h 21,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.11 à 20.15 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1218

Accorder un contrat à Service d'entretien Alphanet inc. pour la fourniture de services de gestion de collecte des cendriers urbains et de préparation au recyclage pour une durée de 12 mois (année 2023) dans 16 arrondissements - Dépense totale de 155 400,21 \$, taxes incluses - Appel d'offres public numéro 22-19507 (1 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1634;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder au seul soumissionnaire, Services d'entretien Alphanet inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de services de gestion de collecte des cendriers urbains et de préparation au recyclage, pour une durée de 12 mois, pour l'année 2023, dans 16 arrondissements, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 155 400,21 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19507;
- 2- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.11 1227286005

CM22 1219

Conclure une entente-cadre avec Picard Crevier Guertin & associés inc. (PCG Carmon) pour la fourniture de services professionnels en évaluation immobilière dans le cadre de l'application du Règlement 17-055 concernant la contribution aux fins de parcs, pour une période de 24 mois (Montant estimé de l'entente : 530 120,98 \$, taxes incluses) - Appel d'offres public 22-19399 (3 soum. - 2 conformes)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1641;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de conclure une entente-cadre, d'une durée de 24 mois, par laquelle Picard Crevier Guertin & Associés inc. (PCG Carmon), firme ayant obtenu le pointage final le plus élevé en fonction des critères de sélection préétablis, s'engage à fournir à la Ville, sur demande, les services professionnels requis en évaluation immobilière dans le cadre de l'application du Règlement 17-055 concernant la contribution aux fins de parcs, pour une somme maximale de 530 120,98 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19399;
- 2- de procéder à une évaluation du rendement de Picard Crevier Guertin & Associés inc. (PCG Carmon);
- 3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Adopté à l'unanimité.

20.12 1228199003

CM22 1220

Fermer et retirer du domaine public de la Ville le lot 6 120 077 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1644;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de fermer et retirer du domaine public de la Ville, à toutes fins que de droit, le lot 6 120 077 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, d'une superficie de 792,9 mètres carrés, situé du côté ouest de la rue Berri, au sud de l'avenue du Mont-Royal, en partie en tréfonds et en partie hors-sol, tel qu'ilustré aux plans préparés par Daniel Jodoin, arpenteur-géomètre, le 19 juin 2017, sous le numéro 14 992 de ses minutes.

Adopté à l'unanimité.

20.13 1200222002

CM22 1221

Approuver la deuxième convention de prolongation de bail par laquelle la Ville de Montréal loue à Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, pour une période additionnelle de 12 mois, à compter du 1^{er} décembre 2022, à des fins d'entreposage de pièces d'acier du Pont Champlain, un terrain constitué du lot 1 382 624 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, ayant une superficie de 43 056 pieds carrés, pour un loyer annuel de 22 839,06 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1647;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver la deuxième convention de prolongation du bail par laquelle la Ville de Montréal loue à Les Ponts Jacques Cartier et Champlain incorporée, le lot 1 382 624 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, pour un terme additionnel d'un an, à compter du 1^{er} décembre 2022, moyennant un loyer total de 22 839,06 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus à la deuxième convention de prolongation du bail;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.14 1229653004

CM22 1222

Approuver le projet de modification de bail par lequel la Ville et Gestion Saint-Laurent Angus inc. souhaitent apporter des modifications au bail intervenu entre les deux parties le 19 décembre 2016 (CM16 1446) afin d'augmenter le coût alloué pour les travaux d'améliorations locatives, pour l'espace muséal au 2^e étage de l'immeuble situé au 1 200, boulevard Saint-Laurent / Autoriser une dépense additionnelle de 750 000 \$, taxes incluses, pour couvrir les coûts des travaux d'aménagement et frais afférents

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1648;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de deuxième convention de modification du bail par lequel la Ville de Montréal et Gestion Saint-Laurent Angus inc., souhaitent apporter des modifications au bail intervenu entre les deux parties le 19 décembre 2016 (CM16 1446) afin d'augmenter le coût alloué pour les travaux d'améliorations locatives, pour l'espace muséal au 2^e étage de l'immeuble situé au 1200, boulevard Saint-Laurent, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de modification du bail;
- 2- d'autoriser une dépense additionnelle de 700 308,79 \$, taxes incluses, pour le coût des travaux d'aménagement additionnel, au locateur Gestion Saint-Laurent Angus inc., auquel s'ajoute des contingences au montant de 49 691,21 \$, taxes incluses, pour une dépense maximale de 750 000 \$, taxes incluses;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.15 1229653005

À 12 h 22,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.16 à 20.20 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1223

Approuver le projet de convention de modification de bail par lequel la Ville loue à Carrefour industriel & expérimental de Lanaudière (CIEL), pour un terme additionnel de cinq ans, du 22 octobre 2022 au 21 octobre 2027, des espaces de bureau, de recherche scientifique et des entrepôts à des fins agro-alimentaires, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 801, rang Bas L'Assomption Nord, d'une superficie totale de 10 035,50 pieds carrés, pour un loyer total de 549 092,42 \$, excluant les taxes. Le montant de la subvention est de 200 245,91 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1649;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de convention de modification de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Carrefour industriel & expérimental de Lanaudière (C.I.E.L.), des espaces de bureau de recherche scientifique et des entrepôts à des fins agro-alimentaires, d'une superficie de 10 035,50 pieds carrés, au rez-de-chaussée de l'immeuble situé au 801, Rang du Bas-de-L'Assomption Nord, pour un terme additionnel de cinq ans, du 22 octobre 2022 au 21 octobre 2027, pour un loyer total de 549 092,42 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de convention;
- 2- d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.16 1220515004

CM22 1224

Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Meubles d'autrefois M.B., pour une période de trois ans, à compter du 1^{er} mai 2022, le local 250, d'une superficie d'environ 150 mètres carrés (1 620 pieds carrés), situé au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), à Montréal, à des fins commerciales, moyennant un loyer total de 242 360,01 \$, excluant les taxes

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1646;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue à Meubles d'autrefois M.B., pour une période de trois ans, rétroactivement au 1^{er} mai 2022, le local 250, d'une superficie d'environ 150 mètres carrés (1 620 pieds carrés), situé au 350, rue Saint-Paul Est (Marché Bonsecours), à Montréal, à des fins commerciales, moyennant un loyer total de 242 360,01 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet de bail;
- 2- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.17 1226025007

CM22 1225

Ratifier l'entente de location par laquelle la Ville de Montréal loue au Club de gymnastique artistique Gadbois, pour la période du 1^{er} mai 2021 au 31 octobre 2022, un local situé au 2^e étage de l'immeuble situé au 138, avenue Atwater, connu comme étant le marché Atwater, d'une superficie de 18 611,86 pieds carrés (1 729,1 mètres carrés), pour un montant de 8 895,42 \$, excluant les taxes / Approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Club de gymnastique artistique Gadbois, pour une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} novembre 2022, ce même local, à des fins d'activités sportives, moyennant un loyer total de 32 429,40 \$, excluant les taxes. Le montant de la subvention représente une somme de 1 549 437,30 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1650;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de ratifier une entente de location par laquelle la Ville de Montréal loue au Club de gymnastique artistique Gadbois, un local d'une superficie de 18 611,86 pieds carrés (1 729,1 mètres carrés), au 2^e étage de l'immeuble situé au 138, avenue Atwater, connu comme étant le marché Atwater, pour la période du 1^{er} mai 2021 au 31 octobre 2022, pour un montant de 8 895,42 \$, excluant les taxes;
- 2- d'approuver un projet de bail par lequel la Ville de Montréal loue au Club de gymnastique artistique Gadbois, à des fins d'activités sportives, un local d'une superficie de 18 611,86 pieds carrés (1 729,1 mètres carrés), 2^e étage de l'immeuble situé au 138, avenue Atwater, connu comme étant le marché Atwater, pour une durée de cinq ans, à compter du 1^{er} novembre 2022, moyennant un loyer total de 32 429,40 \$, excluant les taxes, le tout selon les termes et conditions prévus au projet bail;
- 3- d'imputer ce revenu conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.18 1228682009

CM22 1226

Décréter l'acquisition, par expropriation ou par tout autre moyen, de parcelles sur neuf lots situés du côté Est du boulevard Pie-IX pour des servitudes permanentes, ainsi qu'autoriser la dépense d'un montant maximal de 11 600 \$, avant taxes, pour la servitude permanente sur le lot 1 412 783, dans le cadre du projet SRB-Pie IX dans les arrondissements Montréal-Nord, Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension et Rosemont-La Petite-Patrie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1651;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude permanente sur une partie du lot 2 212 614 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation P-226 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 2- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude permanente sur une partie du lot 2 214 635 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-228 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 3- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude permanente sur une partie du lot 2 214 636 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-230 Saint-Michel, joint au présent dossier décisionnel;
- 4- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude permanente sur une partie du lot 2 786 029 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-100 Rosemont, joint au présent dossier décisionnel;
- 5- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude permanente sur une partie du lot 1 412 529 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-78 Montréal-Nord, joint au présent dossier décisionnel;
- 6- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude permanente sur une partie du lot 6 360 434 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément aux articles 1 et 2 du plan d'expropriation P-76 Montréal-Nord, joint au présent dossier décisionnel;
- 7- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude permanente sur une partie du lot 6 360 917 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-77 Montréal-Nord, joint au présent dossier décisionnel;
- 8- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude permanente sur une partie du lot 6 284 026 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-75 Montréal-Nord, joint au présent dossier décisionnel;
- 9- de décréter l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude permanente sur une partie du lot 1 412 783 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-73 Montréal-Nord, joint au présent dossier décisionnel;
- 10- d'autoriser une dépense maximale de 11 600 \$, avant taxes, pour l'acquisition, par expropriation ou autre moyen, d'une servitude permanente sur une partie du lot 1 412 783 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, situé du côté est du boulevard Pie-IX dans le cadre du projet SRB-Pie IX, le tout conformément à l'article 1 du plan d'expropriation P-73 Montréal-Nord, joint au présent dossier décisionnel;
- 11- de mandater le Service des affaires juridiques pour entreprendre toute procédure requise à cette fin;
- 12- d'autoriser l'arpenteur-géomètre en chef de la Ville et le chef de la Division de la géomatique à signer les documents cadastraux au nom de la Ville de Montréal, et ce, à titre d'expropriant.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1227

Approuver le projet de convention de priorité, subordination et prorogation par laquelle la Ville reconnaît les priorités s'appliquant aux sûretés du créancier de premier rang / Autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer au nom de la Ville, à titre de créancier hypothécaire de l'Organisme, la convention de priorité, subordination et prorogation ainsi que actes de cession de rang en faveur de CMLS Financial LTD. / FINANCIÈRE CMLS LTÉE et en faveur de Fonds d'investissement de Montréal (F.I.M.) IV, Société en commandite

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1652;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver la signature d'un projet de convention de priorité, subordination et prorogation par lequel la Ville de Montréal reconnaît les priorités s'appliquant aux sûretés du créancier de premier rang;
- 2- d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer au nom de la Ville, à titre de créancier hypothécaire de l'Organisme, la convention de priorité, subordination et prorogation;
- 3- de modifier les résolutions CM18 1505 et CM19 0078 afin d'autoriser la directrice du Service de l'habitation à signer au nom de la Ville, à titre de créancier hypothécaire de l'Organisme, les actes de cession de rang prévus aux dites résolutions, en faveur de CMLS Financial LTD. / FINANCIÈRE CMLS LTÉE et en faveur de Fonds d'investissement de Montréal (F.I.M.) IV, Société en commandite.

Adopté à l'unanimité.

20.20 1180640006

À 12 h 28, la présidente du conseil, Mme Martine Musau Muele, suspend les travaux jusqu'à 14 h.



**Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal
du 24 octobre 2022
13 h**

**Séance tenue le mardi 25 octobre 2022 – 14 h
salle du conseil de l'hôtel de ville, édifice Lucien-Saulnier**

PRÉSENCES :

Mme Valérie Plante, Mme Ericka Alneus, M. Robert Beaudry, M. Dimitrios (Jim) Beis, M. Michel Bissonnet, Mme Christine Black, Mme Nancy Blanchet, Mme Josefina Blanco, Mme Lisa Christensen, Mme Catherine Clément-Talbot, M. Josué Corvil, M. Stéphane Côté, Mme Mary Deros, M. Laurent Desbois, M. Richard Deschamps, M. Alan DeSousa, M. Benoit Dorais, M. Sterling Downey, Mme Angela Gentile, Mme Effie Giannou, Mme Nathalie Goulet, Mme Vicki Grondin, Mme Alia Hassan-Cournol, Mme Andrée Hénault, M. Julien Hénault-Ratelle, Mme Virginie Journeau, Mme Gracia Kasoki Katahwa, M. Benoit Langevin, Mme Laurence Lavigne Lalonde, M. Pierre Lessard-Blais, M. François Limoges, Mme Marie-Andrée Mauger, Mme Sophie Mauzerolle, M. Peter McQueen, M. Luis Miranda, M. Sonny Moroz, M. Jérôme Normand, M. Alex Norris, Mme Dominique Ollivier, M. Sylvain Ouellet, Mme Laura Palestini, M. Jocelyn Pauzé, M. Dominic Perri, Mme Marie Plourde, Mme Magda Popeanu, M. Giovanni Rapanà, Mme Chantal Rossi, Mme Julie Roy, M. Aref Salem, M. Abdelhaq Sari, M. Serge Sasseville, M. Craig Sauvé, Mme Despina Sourias, Mme Émilie Thuillier, Mme Véronique Tremblay, M. Alain Vaillancourt, Mme Stephanie Valenzuela, Mme Maja Vodanovic et Mme Alba Zuniga Ramos

ABSENCES AVEC MOTIF AU SENS DU RÈGLEMENT SUR LE TRAITEMENT DES MEMBRES DU CONSEIL :

Mme Caroline Bourgeois, M. Éric Alan Caldwell, Mme Marianne Giguère, Mme Martine Musau Muele, Mme Vana Nazarian et M. Luc Rabouin

AUTRES PRÉSENCES :

M^e Emmanuel Tani-Moore, Greffier de la Ville
Mme Marie Desormeaux, Conseillère - analyse et contrôle de gestion
Mme Gaelle Dieudonné, Analyste-rédactrice

En ouverture, la vice-présidente du conseil, Mme Effie Giannou, souhaite la bienvenue à toutes et à tous et déclare la séance ouverte.

À 14 h 03,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.21 à 20.25 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1228

Accorder un soutien financier de 115 000 \$ et un soutien technique à l'organisme L'Auguste Théâtre pour la tenue de la 29^e édition du Festival Noël dans le Parc du 3 décembre au 31 décembre 2022 / Approuver les projets de conventions à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1659;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier d'une valeur maximale de 115 000 \$ et un soutien technique d'une valeur estimée 50 000 \$ à L'Auguste Théâtre, pour soutenir la 29^e édition du Festival Noël dans le Parc, du 3 au 31 décembre 2022;
- 2- d'approuver des projets de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ces soutiens financier et technique;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.21 1229526004

CM22 1229

Approuver le projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville et Art Souterrain (CM22 0750) afin de réduire le montant maximal de la contribution financière à 297 000 \$ au lieu de 400 000 \$

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1654;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver le projet d'addenda modifiant la convention intervenue entre la Ville et l'organisme Art Souterrain (CM22 0750) afin de réduire le montant maximal de la contribution financière à 297 000 \$ au lieu de 400 000 \$;
- 2- d'approuver le nouveau projet de convention à cet effet;
- 3- de modifier l'imputation de cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.22 1227953007

CM22 1230

Autoriser le transfert d'un montant de 48 080,30 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, pour la fabrication et l'installation de mobilier, d'éléments muséographiques et d'impressions graphiques pour les espaces publics du MEM - Centre des mémoires montréalaises, dans le cadre du contrat accordé à l'Atelier La Boutique (CM21 0937), majorant ainsi la dépense maximale du contrat de 1 009 688,34 \$, taxes incluses à 1 057 768,63 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2022 par sa résolution CE22 1696;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser le transfert d'un montant de 48 080,30 \$, taxes incluses, des dépenses incidentes aux dépenses contingentes, pour la fabrication et l'installation de mobilier, d'éléments muséographiques et d'impressions graphiques pour les espaces publics du MEM - Centre des mémoires montréalaises, dans le cadre du contrat accordé à l'Atelier La Boutique (CM21 0937), majorant ainsi la dépense maximale du contrat de 1 009 688,34 \$ à 1 057 768,63 \$, taxes incluses;
- 2- d'autoriser une dépense de 48 080,30 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences;
- 3- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.23 1223673002

CM22 1231

Autoriser une dépense additionnelle de 80 482,50 \$, taxes incluses, pour la réalisation de contenus multimédias, audiovisuels et d'interactifs numériques pour les espaces publics et l'exposition permanente du MEM - Centre des mémoires montréalaises (objet des travaux) dans le cadre du contrat accordé à Halo Création™ Studio Plasma inc. (CM21 0961), majorant ainsi le montant total du contrat de 1 093 983,62 \$, taxes incluses, à 1 174 466,12 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2022 par sa résolution CE22 1697;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'autoriser une dépense additionnelle de 80 482,50 \$, taxes incluses, pour la production et la réalisation de contenus multimédias, audiovisuels et d'interactifs numériques pour les espaces publics et l'exposition permanente du MEM - Centre des mémoires montréalaises dans le cadre du contrat accordé à Halo Création™ Studio Plasma inc. (CM21 0961) majorant ainsi le montant total du contrat de 1 093 983,62 \$, à 1 174 466,12 \$, taxes incluses;
- 2- d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.24 1223673001

CM22 1232

Demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement des lignes de distribution aériennes longeant la rue Fullum, entre les rues Sherbrooke et Sainte-Catherine dans l'arrondissement de Ville-Marie - Dépense totale de 455 209,10 \$, taxes incluses

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2022 par sa résolution CE22 1710;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de mandater la Direction des projets d'aménagement urbain pour déposer une demande à Hydro-Québec pour l'enfouissement des lignes de distribution aériennes longeant la rue Fullum, entre les rues Sherbrooke et Sainte-Catherine, dans l'arrondissement de Ville-Marie;
- 2- de demander à Hydro-Québec de procéder à la conception des travaux d'enfouissement, à savoir l'ingénierie électrique et l'expression des besoins en ouvrages de génie civil;
- 3- de mandater la Commission des services électriques de Montréal (CSÉM) pour agir en tant qu'intégratrice technique et gestionnaire des travaux civils relatifs à l'enfouissement des lignes de distribution aériennes, et de s'engager à lui rembourser les coûts des travaux civils majorés des frais d'administration ainsi que des autres activités nécessaires à l'enfouissement réalisées par la CSÉM;
- 4- d'autoriser le directeur des projets d'aménagement urbain à signer tous les documents et ententes relatifs à l'enfouissement, pour et au nom de la Ville de Montréal;
- 5- de confirmer l'engagement de la Ville de Montréal à rembourser les coûts engagés par Hydro-Québec, évalués à 455 209,10 \$, taxes incluses, si la Ville de Montréal décide d'abandonner la demande d'enfouissement;
- 6- d'autoriser à cette fin une dépense totale de 455 209,10 \$, taxes incluses;
- 7- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.25 1229317002

À 14 h 05,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 20.26 à 20.30 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1233

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats

Accorder un contrat de services professionnels à l'équipe formée de Les architectes FABG inc., Bouthillette Parizeau inc., et Petropoulos Bomis & associés inc., pour la mise aux normes de l'aréna St-Louis (Lot 1) de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal - Dépense totale de 1 708 946,43 \$, taxes, contingences et incidences incluses (contrat : 1 375 963,31 \$ + contingences : 206 394,50 \$ + incidences : 126 588,62 \$) / Accorder un contrat de services professionnels à l'équipe formée de Groupe Marchand Architecture & Design inc., Les Services EXP inc. et Petropoulos Bomis & associés inc. pour la mise aux normes de l'aréna Martin Lapointe (Lot 2) de l'arrondissement Lachine - Dépense totale de 2 503 122,79 \$, taxes, contingences et incidences incluses (contrat : 2 015 396,78 \$ + contingences : 302 309,52 \$ + incidences : 185 416,50 \$) - Appel d'offres public 22-19299 (2 soum.)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2022 par sa résolution CE22 1709;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats;
- 2- d'accorder à l'équipe formée par Les architectes FABG inc., Bouthillette Parizeau inc. et Petropoulos Bomis & associés inc., ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat de services professionnels pour des travaux de mise aux normes de l'aréna Saint-Louis (lot 1), pour une période de cinq ans avec une option de prolongation de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 1 375 963,31 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19299;
- 3- d'accorder au seul soumissionnaire conforme, soit l'équipe formée par Groupe Marchand Architecture & Design inc., Les Services EXP inc., et Petropoulos Bomis & associés inc., ayant obtenu la note de passage en fonction des critères de sélection préétablis, un contrat de services professionnels pour des travaux de mise aux normes de l'aréna Martin-Lapointe (lot 2), pour une période de cinq ans avec une option de prolongation de 12 mois, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 2 015 396,78 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 22-19299;
- 4- d'autoriser une dépense totale de 508 704,02 \$, taxes incluses, à titre de budget de contingences (Lot 1 : 206 394,50 \$ et Lot 2 : 302 309,52 \$);
- 5- d'autoriser une dépense totale de 312 005,12 \$, taxes incluses, à titre de budget d'incidences (Lot 1 : 126 588,62 \$ et Lot 2 : 185 416,50 \$);
- 6- de procéder à une évaluation du rendement de l'équipe formée par Les architectes FABG inc., Bouthillette Parizeau inc. et Petropoulos Bomis & associés inc. (Lot 1) et de l'équipe formée par Groupe Marchand Architecture & Design inc., Les Services EXP inc., et Petropoulos Bomis & associés inc. (Lot 2);
- 7- d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1234

Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys relatif à l'aménagement et à l'utilisation d'un parc-école dans le nouveau parc Irma-LeVasseur de l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre de la mise en œuvre du grand projet MIL Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2022 par sa résolution CE22 1713;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys relative à l'aménagement et à l'utilisation d'un parc-école dans le nouveau parc Irma-LeVasseur dans l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre de la mise en œuvre du grand projet MIL Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.27 1227596001

CM22 1235

Approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre de services scolaire Marguerite-Bourgeoys relatif à la construction et l'entretien d'une infrastructure de rétention permettant la gestion mutualisée des eaux pluviales d'une école primaire dans le nouveau parc Irma-LeVasseur de l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre de la mise en œuvre du grand projet MIL Montréal

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2022 par sa résolution CE22 1714;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver un projet d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre de service scolaire Marguerite-Bourgeoys relatif à la construction et l'entretien d'une infrastructure de rétention permettant la gestion mutualisée des eaux pluviales d'une école primaire dans le nouveau parc Irma-LeVasseur de l'arrondissement d'Outremont, dans le cadre de la mise en œuvre du grand projet MIL Montréal.

Adopté à l'unanimité.

20.28 1227596003

CM22 1236

Accorder une aide financière pouvant aller de 4,6 M\$ à 12,6 M\$ d'ici 2028 à la Société d'habitation et de développement de Montréal (SHDM) dans le cadre de la demande Approche portefeuille au Fonds national de co-investissement pour le logement de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL) / Approuver un projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2022 par sa résolution CE22 1721;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier pouvant aller de 4,6 M\$ à 12,6 M\$ d'ici 2028 à la Société d'habitation et de développement de Montréal en appui à la demande Approche portefeuille au Fonds national de co-investissement pour le logement de la Société canadienne d'hypothèques et de logement;
- 2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

20.29 1228146003

CM22 1237

Accorder un soutien financier de 234 000 \$ à Hockey Québec - Région de Montréal (HQRM), pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, dans le cadre du Programme de soutien aux associations sportives régionales / Approuver le projet de convention à cet effet

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2022 par sa résolution CE22 1718;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'accorder un soutien financier de 234 000 \$ à Hockey Québec - Région de Montréal, pour une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, dans le cadre du Programme de soutien aux associations sportives régionales;
- 2- d'approuver le projet de convention – contribution – culture, sports, loisirs entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
- 3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Adopté à l'unanimité.

20.30 1229271001

À 14 h 18,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.01 à 30.05 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1238

Autoriser la démolition d'un bâtiment unifamilial isolé et de sa dépendance situés au 12 615, 69^e Avenue, dans le site patrimonial cité de l'Ancien-Village-de-Rivière-des-Prairies, en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1686;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'autoriser la démolition d'un bâtiment unifamilial isolé et de sa dépendance situés au 12 615, 69^e Avenue, dans le site patrimonial cité de l'Ancien-Village-de-Rivière-des-Prairies, en vertu de la *Loi sur le patrimoine culturel*.

Adopté à l'unanimité.

30.01 1225270010

CM22 1239

Adopter la nouvelle mission du Musée de Lachine

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1662;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter la nouvelle mission du Musée de Lachine :

« Le musée de Lachine est un musée municipal œuvrant pour le bénéfice de la population et de ses publics. Sa mission est de conserver et d'interpréter le site patrimonial Le Ber-Le Moyne, ainsi que de développer et conserver une collection de nature archéologique et historique, afin de faire connaître et de diffuser l'histoire millénaire de la région de Lachine, de l'occupation par les Premières Nations à aujourd'hui. »

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.02 1227233004

CM22 1240

Déclarer le conseil de Ville compétent pour une période de 10 ans relativement à l'émission des reçus officiels de dons faits aux arrondissements, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* / Désigner le trésorier comme signataire autorisé des reçus officiels de dons

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1663;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de déclarer le conseil de la Ville compétent, pour une période de 10 ans, relativement à l'émission des reçus officiels de dons faits aux arrondissements, conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec* (RLRQ, c. C-11.4);
- 2- de désigner le trésorier comme signataire autorisé des reçus officiels de dons.

Adopté à l'unanimité.

30.03 1220029001

CM22 1241

Mandater la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs pour tenir une consultation publique portant sur la Feuille de route vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2022 par sa résolution CE22 1728;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de mandater la Commission sur l'eau, l'environnement, le développement durable et les grands parcs pour tenir une consultation publique portant sur la *Feuille de route vers des bâtiments montréalais zéro émission dès 2040*.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

30.04 1223983001

CM22 1242

Autoriser le dépôt d'une demande de financement dans le cadre du deuxième appel de projets du programme « Fous du français » de l'Union des municipalités du Québec

Attendu que l'Union de municipalités du Québec a conclu une entente avec le gouvernement du Québec lui accordant trois millions de dollars pour financer des initiatives de promotion et valorisation de la langue française dans les municipalités;

Attendu que l'Union de municipalités du Québec a mis sur pied le programme « Fous du français » et lance un deuxième appel à projets auprès des ses membres;

Attendu que la Ville de Montréal a adopté le Plan d'action en matière de valorisation de la langue française 2021-2024;

Attendu que la Ville de Montréal a l'intention de faire le dépôt d'une demande dans le cadre du deuxième appel de projets du programme « Fous du français » afin de financer la réalisation de projets contenus dans le Plan d'action, qui visent à encourager l'emploi du français dans l'espace public, chez les jeunes et les personnes immigrantes;

Attendu que le programme exige de joindre à la demande une résolution du conseil municipal autorisant son dépôt;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2022 par sa résolution CE22 1727;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'autoriser le dépôt d'une demande de financement dans le cadre du deuxième appel du projet du programme « Fous du français » de l'Union des municipalités du Québec.

Adopté à l'unanimité.

30.05 1228489006

À 14 h 25,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 30.06 et 30.07 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1243

Approuver le dépôt du rapport final attestant la réalisation des travaux d'aménagement du passage à niveau Ogilvy dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension (projet MIL Montréal), dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports du Québec (MTQ)

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2022 par sa résolution CE22 1734;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'approuver le dépôt du rapport final attestant la réalisation des travaux d'aménagement du passage à niveau Ogilvy (projet MIL Montréal), dans l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension dans le cadre du Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports du Québec (MTQ).

Adopté à l'unanimité.

30.06 1229657003

CM22 1244

Adopter une résolution prévoyant l'étalement de la variation des valeurs foncières découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière le 1^{er} janvier 2023, conformément à l'article 253.27 de la *Loi sur la fiscalité municipale*

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2022 par sa résolution CE22 1735;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de décréter, qu'en vertu de l'article 253.27 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, l'étalement de la variation des valeurs foncières imposables découlant de l'entrée en vigueur du rôle d'évaluation foncière triennal 2023-2025 s'applique aux taxes basées sur les valeurs imposables inscrites à ce rôle.

Adopté à l'unanimité.

30.07 1223843004

CM22 1245

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (07-053)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement du conseil de la Ville sur la subdélégation de certains pouvoirs relatifs à des équipements, infrastructures et activités d'intérêt collectif identifiés à l'annexe du décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005, 8 décembre 2005) (07-053) » afin de subdéléguer l'entretien des voies cyclables d'agglomération sur le territoire de la Ville aux conseils d'arrondissements, lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.01 1224368003

CM22 1246

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 791 200 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 791 200 000 \$ pour le financement des travaux prévus au programme de renouvellement des réseaux secondaires d'aqueduc et d'égouts », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.02 1218126005

CM22 1247

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) / Avis de motion et dépôt - Règlement établissant les modalités de versement des cotisations aux Sociétés de développement commercial pour les années budgétaires 2023 et 2024 ainsi que les moyens de transmission des avis de convocation aux assemblées générales

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur du conseil de la ville portant délégation aux conseils d'arrondissement de certains pouvoirs relatifs aux sociétés de développement commercial (03-108) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement établissant les modalités de versement des cotisations aux sociétés de développement commercial pour les années budgétaires 2023 et 2024 ainsi que les moyens de transmission des avis de convocation aux assemblées générales », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.03 1227797002

CM22 1248

Avis de motion et dépôt - « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 437 257 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un projet destiné aux personnes ayant besoin d'aide », site du 6300, rue Laurendeau, en vertu du paragraphe 4 de l'article 89 de la Charte de la Ville de Montréal, métropole du Québec (RLRQ, c. C-11.4)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la construction et l'occupation d'un bâtiment situé sur le lot 1 437 257 du cadastre du Québec à des fins d'hébergement dans le cadre d'un projet destiné aux personnes ayant besoin d'aide », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.04 1228678006

CM22 1249

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer les travaux relatifs à l'installation d'équipements d'identification par radiofréquence dans les bibliothèques

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 20 000 000 \$ afin de financer les travaux relatifs à l'installation d'équipements d'identification par radiofréquence dans les bibliothèques », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.05 1229688001

CM22 1250

Avis de motion et dépôt - Règlement autorisant un emprunt de 1 800 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements spécialisés et la mise en place de nouveaux procédés pour le contrôle qualité et le suivi de performance des matériaux d'infrastructures

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 1 800 000 \$ afin de financer l'acquisition et l'installation d'équipements spécialisés et la mise en place de nouveaux procédés pour le contrôle qualité et le suivi de performance des matériaux d'infrastructures », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.06 1227231067

CM22 1251

Avis de motion et dépôt - Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002)

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance subséquente du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) », lequel est déposé avec le dossier décisionnel.

41.07 1228733003

CM22 1252

Adoption - Règlement modifiant le Règlement visant à créer un programme municipal d'aide à l'acquisition de propriétés abordables pérennes (21-020)

Vu l'avis de motion donné du règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à créer un programme municipal d'aide à l'acquisition de propriétés abordables pérennes (21-020) » à l'assemblée du conseil municipal du 19 septembre 2022 par sa résolution CM22 1103;

Vu le dépôt du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à créer un programme municipal d'aide à l'acquisition de propriétés abordables pérennes (21-020) » à l'assemblée du conseil municipal du 19 septembre 2022 par sa résolution CM22 1103;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 7 septembre 2022 par sa résolution CE22 1479;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement visant à créer un programme municipal d'aide à l'acquisition de propriétés abordables pérennes (21-020) ».

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

42.01 1223227001

Règlement 21-020-1

À 14 h 35,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 43.01 et 43.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1253

Avis de motion, dépôt et adoption d'un projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial 20-041 » afin d'ajouter une zone de logement abordable de type 1 sur le territoire de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension / Mandater le Service de l'habitation pour tenir une consultation publique / Délégation de pouvoirs au greffier

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DE PROJET DE RÈGLEMENT

Avis de motion est donné par M. Alex Norris de l'inscription pour adoption à une séance ultérieure du conseil municipal du projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'ajouter une zone de logement abordable de type 1 sur le territoire de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension, lequel est déposé avec le dossier décisionnel;

ADOPTION DE PROJET DE RÈGLEMENT

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'adopter le projet de règlement intitulé « Règlement modifiant le règlement visant à améliorer l'offre en matière de logement social, abordable et familial (20-041) » afin d'ajouter une zone de logement abordable de type 1 sur le territoire de l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension;
- 2- de mandater le Service de l'Habitation pour tenir l'assemblée publique de consultation prévue à l'article 125 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;
- 3- de déléguer au greffier de la Ville les pouvoirs de fixer la date, l'heure et le lieu sur le territoire de la Ville de Montréal de l'assemblée publique de consultation à tenir aux fins de l'adoption du règlement pour faire suite au présent projet de règlement.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1254

Adoption, avec changements, du second projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs sur le site de l'hôpital Royal Victoria »

Vu la résolution CM21 0800 de l'assemblée du conseil municipal du 14 juin 2021 adoptant comme projet de règlement P-21-032 le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs sur le site de l'hôpital Royal Victoria »;

Attendu qu'une consultation publique a été tenue par l'Office de consultation publique de Montréal entre le 8 septembre et le 22 novembre 2021 sur ce projet de règlement;

Attendu que le conseil municipal a pris acte du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal lors de son assemblée du 13 juin 2022, par sa résolution CM22 0654;

Attendu que l'objet et la portée de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu les dispositions de l'article 128 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2022 par sa résolution CE22 1745;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

d'adopter, avec changements, le second projet de règlement intitulé « Règlement autorisant la démolition, la construction, la transformation et l'occupation de bâtiments ainsi que l'aménagement des espaces extérieurs sur le site de l'hôpital Royal Victoria » sujet, conformément à la loi, à l'approbation des personnes habiles à voter.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

43.02 1217400001

Règlement Second P-21-032

À 14 h 58,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 44.01 et 44.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1255

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant la modification du secteur de densité 26-T3, correspondant au secteur De Castelnau, pour le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Vu l'avis de motion donné du « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant la modification du secteur de densité 26-T3, correspondant au secteur De Castelnau, pour le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à l'assemblée du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension du 6 septembre 2022, par sa résolution CA22 14 0257 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CA22 14 0257 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension lors de son assemblée du 6 septembre 2022, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une période de consultation a eu lieu du 13 au 19 septembre 2022 et qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 27 septembre 2022 à 18 h 25, au 405, rue Ogilvy, et annoncée au préalable par un avis public sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022, par sa résolution CE22 1685;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre acte du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 27 septembre 2022;
- 2- d'adopter, sans changement, le Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) visant la modification du secteur de densité 26-T3, correspondant au secteur De Castelnau, pour le territoire de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Adopté à l'unanimité.

44.01 1226495010

Règlement 04-047-240

CM22 1256

Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant le retrait de la propriété située au 7501, boulevard Saint-Laurent de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension

Vu l'avis de motion donné du Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant le retrait de la propriété située au 7501, boulevard Saint-Laurent de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension, à l'assemblée du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension du 6 septembre 2022, par sa résolution CA22 14 0258 et le dépôt du projet de règlement avec le dossier décisionnel lors de cette séance;

Vu la résolution CA22 14 0258 du conseil d'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension lors de son assemblée du 6 septembre 2022, adoptant ledit projet de règlement;

Attendu qu'une période de consultation a eu lieu du 13 au 19 septembre 2022 et qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 27 septembre 2022 à 18 h 10, au 405, rue Ogilvy, et annoncée au préalable par un avis public sur ce projet de règlement;

Attendu qu'une copie du règlement et du dossier décisionnel ont été distribués aux membres du conseil plus de 72 heures avant la séance;

Attendu que l'objet et le coût de ce règlement sont détaillés au règlement et au dossier décisionnel;

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022, par sa résolution CE22 1679;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- de prendre acte du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 27 septembre 2022;
- 2- d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) » visant le retrait de la propriété située 7501, boulevard Saint-Laurent de la liste des bâtiments d'intérêt patrimonial et architectural hors secteurs de valeur exceptionnelle de l'arrondissement de Villeray–Saint-Michel–Parc-Extension.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

44.02 1228053016

Règlement 04-047-241

À 15 h 11,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 46.01 à 46.04 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1257

Nommer le parc de Taishan dans l'arrondissement de LaSalle

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2022 par sa résolution CE22 1746;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de nommer le parc de Taishan, situé dans l'arrondissement de LaSalle et constitué du lot 5 536 725 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, comme indiqué sur le plan joint au dossier.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.01 1214521016

CM22 1258

Renommer « rue Marie-Louise-Ricard » la rue Brazeau, dans l'arrondissement de Ville-Marie

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2022 par sa résolution CE22 1747;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de renommer « rue Marie-Louise-Ricard » la rue Brazeau située sur le lot 2 162 398 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Ville-Marie.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.02 1214521014

CM22 1259

Nommer la rue Ursule-Laciseray dans le secteur ouest de l'île Bizard, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2022 par sa résolution CE22 1748;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de nommer « rue Ursule-Laciseray » la nouvelle rue rattachée au chemin du Bord-du-Lac constituée du lot numéro 6 406 622 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de L'Île-Bizard-Sainte-Geneviève.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.03 1224521002

CM22 1260

Nommer la rue Suzanne-Coallier, dans l'arrondissement de Saint-Laurent

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 19 octobre 2022 par sa résolution CE22 1749;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de nommer « rue Suzanne-Coallier », la rue rattachée au boulevard Marcel-Laurin, au nord de la voie ferrée du Canadien National et située sur le lot 6 360 542 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Montréal, dans l'arrondissement de Saint-Laurent.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

46.04 1229026005

CM22 1261

Approuver la nomination de la trésorière et directrice du Service des finances

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 5 octobre 2022 par sa résolution CE22 1593;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver la nomination de Mme Francine Laverdière à titre de trésorière et directrice du Service des finances dans l'échelle salariale FM13 (159 727 \$ - 199 662 \$ - 239 592 \$), à compter du 5 octobre 2022, pour une durée indéterminée, selon l'article 10.2.2 de la Politique de dotation et de gestion de la main d'œuvre de la Ville de Montréal et de l'article 5 des Conditions de travail des cadres de la Ville de Montréal;
- 2- d'approuver que le trésorier et directeur du Service des finances actuel, M. Yves Courchesne, en plus d'assurer la transition avec la nouvelle trésorière et directrice du Service des finances, continue, jusqu'au 18 janvier 2023, à agir à titre d'assistant-trésorier, et ce, conformément à l'article 106 de la *Loi sur les cités et villes*.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

50.01 1229742001

À 15 h 22,

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de réunir, pour fins d'étude, les points 51.01 et 51.02 de l'ordre du jour.

Adopté à l'unanimité.

CM22 1262

Prolonger la nomination de M. Martin Savard, directeur du Service de la concertation des arrondissements, à titre de membre de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal, pour une période de trois ans se terminant le 30 septembre 2025

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1668;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

de prolonger la nomination de M. Martin Savard, directeur du Service de la concertation des arrondissements, à titre de membre de la Commission des services électriques de la Ville de Montréal, pour une période de trois ans, se terminant le 30 septembre 2025.

Adopté à l'unanimité.

51.01 1223120001

CM22 1263

Approuver la nomination de Mme Mowahib Hassan Doualeh au Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans, d'octobre 2022 à octobre 2025 / Approuver les nominations de M. Pentcho Tchomakov et de Mme Rime Diany au Conseil jeunesse de Montréal, pour un second mandat de trois ans, d'octobre 2022 à octobre 2025

Vu la recommandation du comité exécutif en date du 12 octobre 2022 par sa résolution CE22 1669;

Il est proposé par M. Alex Norris

appuyé par Mme Dominique Ollivier

Et résolu :

- 1- d'approuver la nomination de Mme Mowahib Hassan Doualeh, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un premier mandat de trois ans, se terminant en octobre 2025, en remplacement de Mme Catherine Maertens;
- 2- d'approuver le renouvellement de mandat de M. Pentcho Tchomakov, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un second mandat de trois ans, se terminant en octobre 2025;
- 3- d'approuver le renouvellement de mandat de Mme Rime Diany, à titre de membre du Conseil jeunesse de Montréal, pour un second mandat de trois ans, se terminant en octobre 2025;
- 4- de remercier Mme Catherine Maertens pour sa contribution au Conseil jeunesse de Montréal.

Un débat s'engage.

Adopté à l'unanimité.

51.02 1227181004

À 15 h 28, la vice-présidente du conseil, Mme Effie Giannou, suspend les travaux pour quelques minutes.

À 15 h 40, le conseil reprend ses travaux.

CM22 1264

Motion de l'opposition officielle demandant une enquête indépendante et des mesures de prévention suite à la mort du pompier Pierre Lacroix dans les rapides de Lachine

Attendu que le 17 octobre 2021, le Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) a reçu une demande d'intervention de l'équipe de sauvetage nautique pour une embarcation à la dérive en direction des rapides de Lachine;

Attendu que lors de l'intervention, l'embarcation HammerHead 1864 du SIM a chaviré, entraînant les secouristes dans les eaux des rapides de Lachine, et que le pompier Pierre Lacroix est demeuré prisonnier sous l'embarcation et n'a pas pu remonter à la surface;

Attendu qu'en 2009, les embarcations nautiques de type HammerHead ont été livrées dans les huit casernes offrant le service de sauvetage nautique et que ce bateau a été présenté aux pompiers comme étant insubmersible;

Attendu qu'un premier chavirement impliquant une embarcation de type HammerHead est survenu le 1^{er} mai 2009 au large de l'île Sainte-Thérèse et qu'un deuxième incident similaire s'est produit le 25 mars 2010 à proximité des rapides de Lachine;

Attendu qu'après le premier chavirement de l'embarcation en mai 2009, le Bureau de la sécurité des transports du Canada (BST) a mené une enquête et a publié un rapport dans lequel il se dit préoccupé de la façon dont la stabilité des embarcations nautiques de type HammerHead est évaluée et dans lequel l'organisme soulève la possibilité que ces dernières ne soient pas bien évaluées et dépassent ainsi leurs limites opérationnelles, ce qui menacerait la sécurité des personnes à bord;

Attendu que le SIM a conclu que les deux chavirements étaient dus à des erreurs humaines alors que des pompiers et formateurs ont indiqué que ces incidents étaient plutôt le résultat de problèmes reliés à la conception des embarcations de marque HammerHead;

Attendu que la dangerosité et l'instabilité de ces embarcations étaient signalées au SIM par plusieurs pompiers et formateurs depuis 2009, notamment en raison de la présence d'un seul moteur, et que le SIM a apporté des corrections insuffisantes au regard des événements qui ont suivi;

Attendu qu'en mars 2010 et à plusieurs autres occasions, l'Association des pompiers de Montréal a pressé le SIM de rendre sa flotte de bateaux plus sécuritaire pour les pompiers ou de les retirer;

Attendu que la Garde côtière canadienne (GCC), responsable des interventions sur les plans d'eau entourant l'île de Montréal avec le soutien du SIM, n'intervient pas dans les cours d'eau dont la profondeur n'apparaît pas sur les cartes marines, comme le secteur des rapides de Lachine, et qu'au moment de l'accident de Pierre Lacroix, aucune embarcation de la GCC ni de la Garde côtière auxiliaire canadienne (GCAC) n'est déployée et disponible pour une intervention ;

Attendu que le rapport d'enquête émis par la CNESST le 30 septembre 2021 conclut notamment que les pompiers répondants « interviennent sur la base d'informations incomplètes lors d'un sauvetage dans un secteur des rapides de Lachine qui va au-delà des limites de navigabilité de leur embarcation »;

Attendu que dans les dernières années, la Ville de Montréal a procédé à des travaux pour aménager l'accès à la « vague à Guy », située au parc des Rapides, afin de protéger les berges et permettre aux adeptes de sports nautiques d'accéder plus aisément aux vagues éternelles;

Attendu que des conducteurs d'embarcations nautiques et des amateurs de sports nautiques s'aventurent dans la zone interdite de navigation sans savoir que le SIM n'a pas l'autorisation d'y intervenir;

Attendu que seul un panneau flottant d'environ un mètre par un mètre, en amont des rapides de Lachine, sert de mise en garde aux plaisanciers à l'approche de la zone interdite de navigation;

Attendu que le 30 septembre 2022, informé de la diffusion à venir du reportage d'Enquête, le SIM a décidé de retirer l'ensemble des embarcations de sauvetage nautique HammerHead de ses casernes;

Attendu que le 30 septembre 2021, la Ville de Montréal a accordé un contrat à Nautic & Art inc. pour la fourniture de 12 embarcations de sauvetage nautique afin de remplacer les HammerHead et qu'elle a depuis commencé la formation théorique et pratique entourant la navigation de ces bateaux;

Attendu que l'administration a ouvert une enquête interne pour faire la lumière sur les craintes soulevées par de nombreux pompiers entourant les embarcations HammerHead, mais que cette enquête devrait être confiée à une entité indépendante externe;

Attendu que, selon l'aveu de l'Association des pompiers de Montréal, leurs membres sont actuellement réduits à passer une autoformation pour la mise à niveau de leurs connaissances sur les nouveaux bateaux Titan, et que lors de la négociation de la convention collective, il était entendu que le nombre de lieutenants-instructeurs opérateurs soit augmenté afin d'assurer une formation adéquate en sauvetage nautique;

Attendu que, selon le rapport de la CNESST, plusieurs modules du programme de maintien des compétences n'ont pas été complétés en 2021, et ce, par la majorité des équipes de sauvetage et que la division des opérations spécialisées n'a effectué aucun suivi pour s'assurer que les modules dudit programme soient effectués avec rigueur par les pompiers spécialisés en sauvetage nautique;

Il est proposé par M. Abdelhaq Sari

appuyé par Mme Alba Zuniga Ramos
M. Julien Hénault-Ratelle

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal rencontre rapidement l'Association des pompiers de Montréal et le Service de sécurité incendie de Montréal afin que des fonds spéciaux soient dégagés dans le budget 2023 pour embaucher plus de lieutenants-instructeurs opérations, tel qu'adopté dans la convention collective actuellement en vigueur;
- 2- que la Ville de Montréal commande une enquête indépendante externe sur les processus de gestion et le climat de travail du Service de sécurité incendie de Montréal ayant mené au décès de M. Lacroix;
- 3- que la Ville de Montréal demande à Transports Canada d'ajouter des bouées latérales de signalisation aux abords de la zone interdite de navigation dans les rapides de Lachine;
- 4- que la Ville de Montréal installe immédiatement de la signalisation préventive sur les berges pour indiquer que les rapides de Lachine comprennent une zone interdite de navigation, que le SIM n'a pas l'autorisation d'y intervenir et que les plaisanciers s'y aventurent à leurs risques et périls.

Un débat s'engage.

La vice-présidente du conseil, Mme Effie Giannou, cède la parole à l'auteur de la motion, le conseiller Abdelhaq Sari, pour sa présentation.

D'entrée de jeu, M. Sari offre ses condoléances à la femme et aux filles du pompier Pierre Lacroix, décédé tragiquement en octobre 2021. M. Sari revient notamment sur le rapport de la CNESST ainsi que sur le reportage de Radio-Canada sur le sujet, et soulève quelques éléments; par exemple que le SIM a exclu cette zone des rapides de Lachine de toute intervention de sauvetage depuis 2010, qu'il n'y a aucune signalisation sur les berges indiquant que les utilisateurs des rapides de Lachine n'obtiendront aucun secours s'ils décident d'y naviguer, et que le SIM, malgré l'exclusion de sauvetage dans les rapides de Lachine, continue d'y intervenir.

En conclusion, le conseiller Abdelhaq Sari souligne le travail extraordinaire et héroïque des pompiers et pompières de la Ville de Montréal, qu'il faut les doter de matériel adéquat, d'une formation appropriée et d'un processus de signalement concernant les aspects de santé et de sécurité au travail.

La vice-présidente du conseil, Mme Effie Giannou, remercie le conseiller Abdelhaq Sari pour sa présentation et cède la parole respectivement aux membres du conseil suivants : Julien Hénault-Ratelle, Alba Zuniga Ramos, Nancy Blanchet et Richard Deschamps qui s'expriment sur différents enjeux de cette motion et des priorités à venir.

La vice-présidente du conseil, Mme Effie Giannou, les remercie pour leurs interventions et cède la parole au conseiller Alain Vaillancourt, porte-parole de l'Administration en matière de sécurité publique.

En débutant, M. Vaillancourt explique être en accord sur le fond de cette motion, mais indique que l'Administration votera contre son adoption. En effet, tous s'entendent sur le fait qu'il faille adopter des mesures de prévention afin que plus jamais un tel drame ne se produise. L'Administration diverge d'opinion quant à la demande d'une enquête indépendante publique, puisque trois enquêtes ont déjà été tenues ou sont en cours sur le décès tragique de M. Lacroix. Pour cette raison, le conseiller Alain Vaillancourt invite les membres du conseil à voter contre la motion.

La vice-présidente du conseil, Mme Effie Giannou, remercie le conseiller Alain Vaillancourt pour son intervention et cède la parole respectivement aux membres du conseil suivants : Abdelhaq Sari, Nancy Blanchet et Luis Miranda, ainsi qu'à la leader de l'opposition officielle, Mme Chantal Rossi, et au leader de la majorité, M. Alex Norris.

Avec l'accord de la majorité des membres du conseil, et en vertu de l'article 88 du *Règlement sur la procédure d'assemblée et les règles de régie interne du conseil municipal* (06-051), la vice-présidente du conseil, Mme Effie Giannou, déclare la motion 65.01 retirée, et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.01

CM22 1265

Motion de l'opposition officielle demandant un allégement administratif pour les entreprises

Attendu que Montréal est le deuxième pôle commercial canadien et que les commerces jouent un rôle fondamental dans la qualité de vie des Montréalais et la vitalité des quartiers;

Attendu qu'en 2019, près de 16 000 établissements d'affaires dans le secteur de l'activité commerciale, dont 7 769 commerces de détail et 5 357 restaurants/bars, employaient près de 214 600 personnes, soit 18 % de l'emploi total de l'agglomération de Montréal;

Attendu que la pandémie de la COVID-19 a eu un impact économique néfaste qui persiste chez les PME montréalaises, et que l'inflation galopante s'ajoute à leurs déboires économiques;

Attendu que selon la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI), la pénurie de main-d'œuvre est un fardeau supplémentaire pour les dirigeants d'entreprises alors qu'ils se retrouvent avec une augmentation de 63 % de leurs heures de travail et qu'ils demeurent les principaux responsables pour appliquer la réglementation et gérer la paperasse;

Attendu qu'une enquête menée en 2014 par la Ville de Montréal montrait que les PME étaient largement insatisfaites des services offerts par la Ville, notamment en raison des importants délais d'analyse et de réponse pour l'obtention de permis municipaux;

Attendu qu'en 2016, un comité de travail de la Ville de Montréal a publié le rapport *Pour une métropole en affaires* (rapport Hubert), dans lequel il recommandait que la Ville nomme un commissaire à la simplification administrative et à l'allègement réglementaire afin d'assurer une simplification réglementaire bénéfique aux entreprises montréalaises;

Attendu que dans son rapport de 2018 intitulé *Renouer avec le commerce sur rue, un chantier prioritaire*, le comité consultatif sur le « Plan commerce » de la Ville de Montréal recommandait à l'administration de travailler avec les arrondissements afin d'harmoniser et de simplifier la réglementation et l'administration des entreprises du territoire montréalais;

Attendu que dans ce même rapport, le comité recommandait à la Ville de Montréal d'adopter des solutions numériques afin de faciliter les processus administratifs et de permettre aux chefs d'entreprises d'effectuer un suivi continu de leur dossier en ligne;

Attendu qu'au Canada, les PME paient près de cinq fois plus par employé que les grandes entreprises pour respecter les coûts en lien avec la réglementation;

Attendu que selon des données de la FCEI, 90 % des propriétaires de PME croient qu'il est important de réduire la paperasse gouvernementale, alors que 75 % d'entre eux doutent qu'il s'agisse d'une priorité pour les gouvernements;

Attendu que 41 % des commerces identifient la paperasse gouvernementale comme un défi important des PME de Montréal;

Attendu que 31 % des PME jugent que les élus devraient adopter une politique d'allègement réglementaire;

Attendu que, selon un sondage de 2021 mené par la FCEI, 44 % des propriétaires de PME jugent que les élus municipaux devraient prévoir un plan de réduction des coûts de gestion de l'administration municipale au cours des quatre prochaines années;

Attendu qu'aucun sondage de satisfaction auprès des entreprises à l'égard des services de la Ville de Montréal n'a été effectué par cette dernière depuis 2016 et que ces données sont nécessaires à la Ville pour améliorer sa collaboration avec les PME établies sur son territoire;

Attendu que le gouvernement du Québec a édifié un plan d'action sur l'allègement réglementaire et administratif pour les années 2021 à 2025;

Attendu que depuis 2018, la ville d'Halifax a modernisé son appareil réglementaire, notamment avec la mise en place d'un système de soumission, de traitement et d'émission des permis entièrement en ligne;

Attendu que la Ville de Gatineau a procédé, de 2015 à 2018, à l'optimisation de ses outils d'urbanisme en modifiant ou abrogeant plus de 240 éléments réglementaires afin d'alléger le fardeau administratif de sa population et de ses entreprises;

Attendu que la Ville de Montréal, par sa fiscalité, sa réglementation, ses processus décisionnels et ses services aux entreprises, a un rôle important à jouer pour favoriser le développement de l'activité économique et la vitalité de ses zones d'emploi et de ses artères commerciales;

Attendu qu'il est difficile de s'y retrouver dans l'offre de services municipaux puisqu'il existe plusieurs portes d'entrée pour les PME, soit : PME-Montréal, Affaires Montréal, le service de développement économique de la ville-centre, les arrondissements et les Sociétés de développement commercial;

Attendu qu'en 2021, Projet Montréal a promis d'implémenter un réflexe d'allègement réglementaire, ainsi que de mandater des unités de la Ville afin de revoir ses pratiques pour accélérer la prestation de services aux entreprises et la délivrance de permis, et qu'à ce jour, aucune annonce en ce sens n'a été faite;

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Aref Salem

Et résolu :

- 1- que la Ville de Montréal crée un comité aviseur, incluant les arrondissements, afin de mettre en place un Plan d'action pour l'allègement administratif des petites et moyennes entreprises et se donne des objectifs clairs et chiffrés;
- 2- que la Ville de Montréal désigne un responsable politique et un échéancier pour mettre en œuvre le Plan d'action pour l'allègement administratif des petites et moyennes entreprises;
- 3- que la Ville de Montréal crée un guichet unique électronique afin de centraliser et faciliter les demandes et les échanges avec les entreprises;
- 4- que la Ville de Montréal instaure un système de signalement des documents inutiles afin que les entreprises puissent les signaler elles-mêmes;
- 5- que la Ville de Montréal lance périodiquement des sondages de satisfaction auprès des entreprises à l'égard des services de la Ville de Montréal.

Un débat s'engage.

La vice-présidente du conseil, Mme Effie Giannou, cède la parole à l'auteur de la motion, le conseiller Julien Hénault-Ratelle pour sa présentation.

D'emblée, M. Hénault-Ratelle se dit heureux de présenter cette motion. Il précise que durant la pandémie, les petites ou moyennes entreprises (PME), les entrepreneurs et les commerçants ont vécu une période difficile d'un point de vue de l'accès à la clientèle et de l'endettement de leur commerce. M. Hénault-Ratelle indique qu'il observe les difficultés des PME et des commerçants depuis quelques années. Il déclare, entre autres, que cette difficulté est le résultat de l'endettement élevé causé par la pandémie, l'inflation et la pénurie de main-d'œuvre. Il souligne que l'ensemble de ces situations font en sorte que les PME et les commerçants vivent une réalité complexe.

M. Julien Hénault-Ratelle évoque la réglementation, la fiscalité et les processus de la Ville de Montréal qui jouent un rôle important pour le développement de l'activité économique et commerciale dans les zones d'emplois et sur les artères commerciales. Le conseiller Julien Hénault-Ratelle termine en réitérant les cinq actions concrètes demandées dans la motion afin de venir en aide aux entreprises et aux PME qui sont dans le besoin.

La vice-présidente du conseil remercie M. Julien Hénault-Ratelle pour sa présentation et cède la parole au conseiller Robert Beaudry.

Il est proposé par M. Robert Beaudry

appuyé par M. Alex Norris

d'amender le point 65.03 comme suit :

- en remplaçant le 3^e « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu que la pandémie de la COVID-19 a eu un impact économique néfaste qui persiste chez les PME montréalaises, et que l'inflation galopante s'ajoute à leurs défis économiques »;

- en ajoutant le texte suivant après le 3^e « Attendu » :

« Attendu que malgré la pandémie, l'inflation et la pénurie de main-d'œuvre, Montréal a connu la 2^e meilleure reprise économique en Amérique du Nord, avec des investissements étrangers records de 3,8G \$, et qu'elle a accueilli 8 millions de touristes »;

« Attendu que la principale demande des PME montréalaises est la réduction du fardeau fiscal et que l'administration a réduit cet écart au cours des 3 dernières années, entraînant des baisses de taxes pour plus de 90% des commerçants » ;

- en remplaçant le 5^e « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu qu'une enquête menée en 2014 par la Ville de Montréal, pendant le mandat de la précédente administration, montrait que les PME étaient largement insatisfaites des services offerts par la Ville, notamment en raison des importants délais d'analyse et de réponse pour l'obtention de permis municipaux »;

- en remplaçant les 6^e et 7^e « Attendus » par le texte suivant :

« Attendu que deux rapports successifs publiés en 2016 (*Pour une métropole en affaires*) et 2018 (Renouer avec le commerce de rue, un chantier prioritaire) ont recommandé à la Ville de Montréal de se doter de mécanismes pour mieux accompagner et répondre aux entreprises dans leurs démarches avec les services municipaux, notamment en développant une véritable culture de service à la clientèle »;

- en remplaçant le 8^e « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu que depuis son entrée en poste, en 2017, l'administration Plante déploie des efforts importants pour offrir un environnement d'affaire plus convivial et fluide à Montréal, notamment par la mise en place de mesures concrètes qui répondent aux recommandations des deux rapports susmentionnés »;

« Attendu qu'afin de répondre efficacement et directement aux entreprises dans leurs démarches avec les services municipaux, l'administration a mis en place la Ligne Affaires, au printemps 2020, afin de répondre à l'urgence en lien avec la COVID-19, et qu'elle a décidé de rendre ce service permanent »;

« Attendu qu'afin de mieux accompagner les entreprises dans leurs interactions avec les services municipaux, l'administration a également mis sur pieds, en décembre 2020, une cellule facilitatrice, composée de promotrices et promoteurs immobiliers et du milieu communautaire, qui vise à accélérer la réalisation des projets immobiliers et à améliorer leur expérience »;

« Attendu que l'administration a lancé l'infolettre Affaires Montréal afin d'informer durablement le milieu des affaires à propos des récentes actions de l'administration montréalaise en matière de développement économique et de soutien aux entreprises, en plus d'offrir un survol de l'actualité économique »;

« Attendu que l'administration joue un rôle déterminant et proactif dans le soutien à l'écosystème d'appui aux PME montréalaises (startups, économie sociale, commerces, etc.) »;

- en remplaçant le 11^e « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu que bien qu'une majorité des commerces n'y voit pas de problème, 41 % des commerces identifient la paperasse gouvernementale comme un défi important des PME de Montréal »;

- en remplaçant le 12^e « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu que bien qu'une majorité de commerces n'en identifie pas le besoin, 31 % des PME jugent que les élus devraient adopter une politique d'allégement réglementaire »;

- en remplaçant le 13^e « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu que, selon un sondage de 2021 mené par la FCEI, une majorité (56%) des propriétaires de PME ne jugent pas que les élus municipaux devraient prévoir un plan de réduction des coûts de gestion de l'administration municipale au cours des quatre prochaines années »;

- en remplaçant le 14^e « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu que Montréal a sondé les entreprises accompagnées dans le cadre de leurs demandes pour le Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises (PAUPME), avec un accompagnement de PME MTL et que le taux de satisfaction était de 90% »;

- en remplaçant le 19^e « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu que les entreprises, notamment les PME, disposent de plusieurs portes d'entrée pour obtenir des services, soit : PME-Montréal, Affaires Montréal, le service de développement économique de la ville-centre, les arrondissements et les Sociétés de développement commercial »;

- en remplaçant le 20^e « Attendu » par le texte suivant :

« Attendu que par l'entremise des moyens énoncés plus haut l'administration a déjà amorcé le travail visant à respecter son engagement pris en 2021 s'est engagé d'implémenter un réflexe d'allègement réglementaire »;

- en retirant les 1^{er} et 2^e « Résolu »;

- en remplaçant le 3^e « Résolu » par le texte suivant :

« Que la Ville de Montréal poursuive le déploiement de mesures concrètes pour accompagner les PME et réduire les obstacles auxquels elles peuvent être confrontées pour accéder aux services de la ville, comme la ligne Affaires et la cellule facilitatrice, ainsi que l'infolettre Affaires Montréal, afin de faciliter les demandes et les échanges avec les entreprises »;

« Que la Ville de Montréal poursuive sa collaboration avec l'écosystème entrepreneurial pour l'amélioration continue en matière de service à la clientèle pour les PME, incluant la FCEI, l'ASDCM et PME MTL »;

- en retirant le 4^e « Résolu »

- en remplaçant le 5^e « Résolu » par le texte suivant :

« Que la Ville de Montréal continue de lancer périodiquement des sondages de satisfaction auprès des entreprises à l'égard des services de la Ville de Montréal, comme celui qui a été fait auprès des entreprises accompagnées pour le PAUPME »;

« Que la Ville de Montréal continue de réduire l'écart fiscal entre les immeubles résidentiels et non-résidentiels afin de soutenir les commerces sur rue ».

Un débat s'engage sur l'amendement de M. Robert Beaudry et de M. Alex Norris.

La vice-présidente du conseil, Mme Effie Giannou, remercie M. Robert Beaudry et cède la parole au conseiller Julien Hénault-Ratelle afin qu'il exerce son droit de réplique.

Il est proposé par M. Julien Hénault-Ratelle

appuyé par M. Aref Salem

de procéder à un vote nominal sur l'amendement proposé par M. Robert Beaudry.

Le greffier fait l'appel des membres et le conseil se partage comme suit :

VOTE

Votent en faveur :

Mesdames et messieurs Valérie Plante, Ollivier, Dorais, Alneus, Beaudry, Blanco, Mauger, Mauzerolle, Popeanu, Thuillier, Vaillancourt, Vodanovic, Hassan-Cournol, Sourias, Norris, Kasoki Katahwa, Limoges, Lavigne Lalonde, Lessard-Blais, Plourde, Pauzé, Tremblay, Downey, Grondin, Ouellet, Goulet, McQueen, Christensen, Normand, Journeau, Roy, Blanchet, Deschamps, Palestini, Sauvé et Sasseville. (36)

Votent contre :

Mesdames et messieurs Salem, Rossi, Zuniga Ramos, Langevin, Valenzuela, DeSousa, Deros, Black, Sari, Hénault-Ratelle, Beis, Clément-Talbot, Gentile, Perri, Moroz, Côté, Rapanà, Bissonnet, Corvil, Miranda et Hénault. (21)

Résultat :

En faveur : 36
Contre : 21

La vice-présidente du conseil déclare l'amendement proposé par M. Robert Beaudry et appuyé par M. Alex Norris adopté à la majorité des voix.

Un débat s'engage sur le point 65.03 tel qu'amendé.

Il est proposé par Mme. Chantal Rossi
appuyé par M. Aref Salem

de procéder à un vote nominal sur le point 65.03 tel qu'amendé.

Il est convenu entre les membres du conseil de maintenir les mêmes votes que précédemment.

La vice-présidente du conseil, Mme Effie Giannou, met aux voix le point 65.03, tel qu'amendé, et le déclare adopté à la majorité des voix et il est

RÉSOLU

en conséquence.

65.03

À 16 h 58, tous les points de l'ordre du jour ayant été étudiés, la vice-présidente du conseil, Mme Effie Giannou, remercie les membres du conseil, de même que tous ceux et celles ayant participé à la préparation de cette assemblée. Puis, la vice-présidente du conseil déclare l'assemblée levée.

Martine Musau Muele
PRÉSIDENTE DU CONSEIL

Emmanuel Tani-Moore
GREFFIER DE LA VILLE

Tous et chacun des règlements et résolutions ci-dessus relatés sont approuvés.

Valérie Plante
MAIRESSE